

Diagnostic de territoire

Convention Territoriale Globale (CTG)

2021-2024

Présentation générale du territoire



Petite enfance 0-3 ans



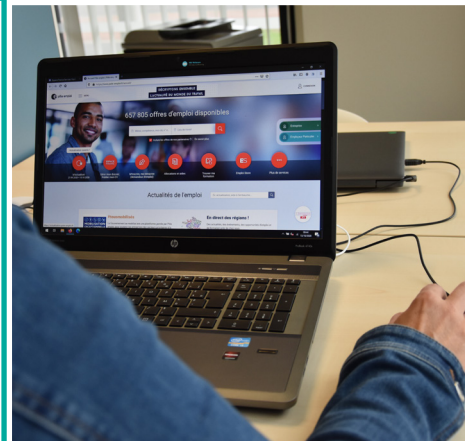
Enfance 3-11 ans



Jeunesse 12-17 ans



Parentalité



Accès aux services administratifs et démarches en ligne

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »
Mme Delphine HERMOUET, Vice-présidente « actions sociales »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vieetboulougne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vieetboulougne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits photos et graphiques : CCVB, Freepik, AdobeStock, Canva

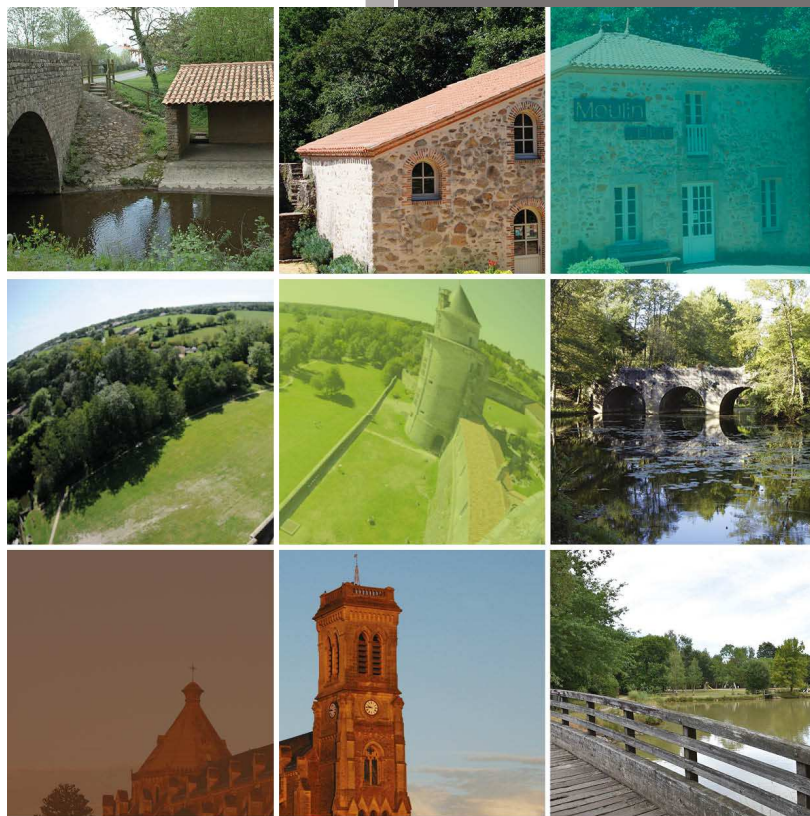
Aizenay · Apremont · Beaufou · Belle vigny · Falleron ·
Grand'Landes · La Chapelle-Palluau · La Genétouze · Le Poiré-
sur-Vie · Les Lucs-sur-Boulogne · Maché · Palluau · Saint-Denis-
la-Chevassse · Saint-Étienne-du-Bois · Saint-Paul-Mont-Penit



Convention Territoriale Globale 2021-2024

Présentation générale du territoire

Communauté de Communes Vie et Boulogne



Dossier suivi par

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »
Mme Delphine HERMOUET, Vice-présidente « actions sociales »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits : CCVB

1. L'organisation générale du territoire

1.1 Le territoire Vie et Boulogne

Vie et Boulogne est un territoire périurbain et rural, situé au nord-ouest de la Vendée au cœur du bocage, à proximité de pôles urbains d'envergure (Nantes, Montaigu, La Roche-sur-Yon, Challans) et à 20 minutes du littoral.

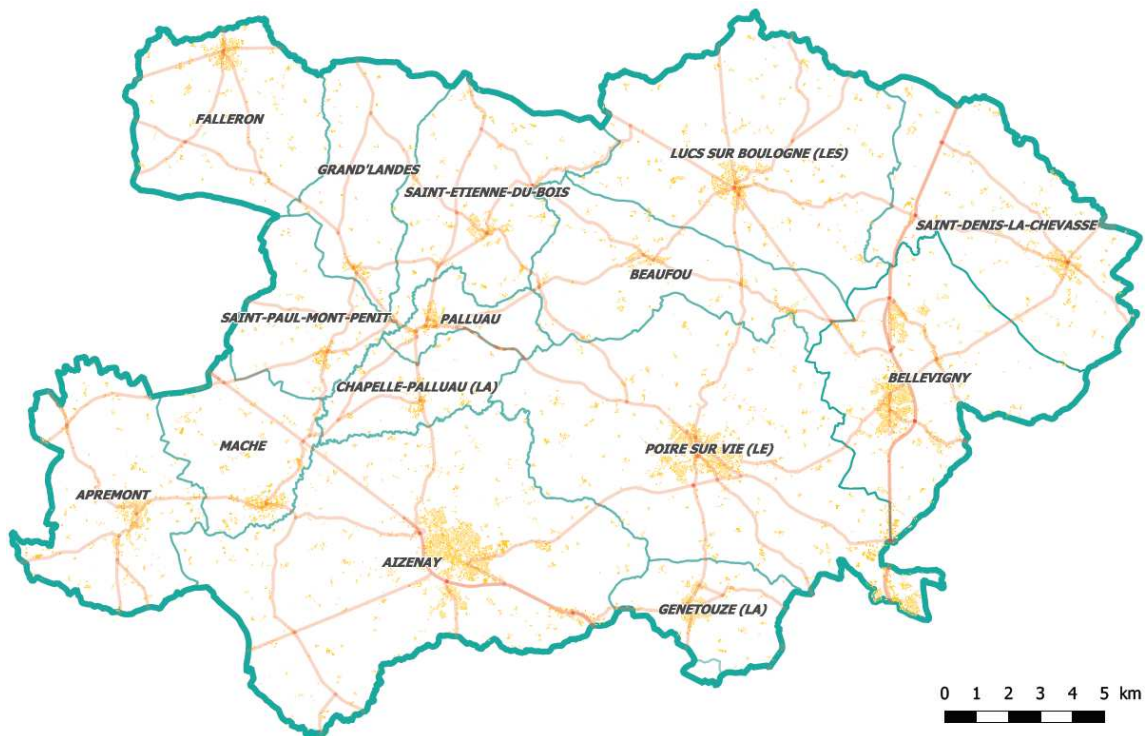
Il s'étend sur une surface de 490km², soit 7% de la surface vendéenne, et est traversé par deux cours d'eau, La Boulogne et La Vie.

1.2 L'organisation administrative

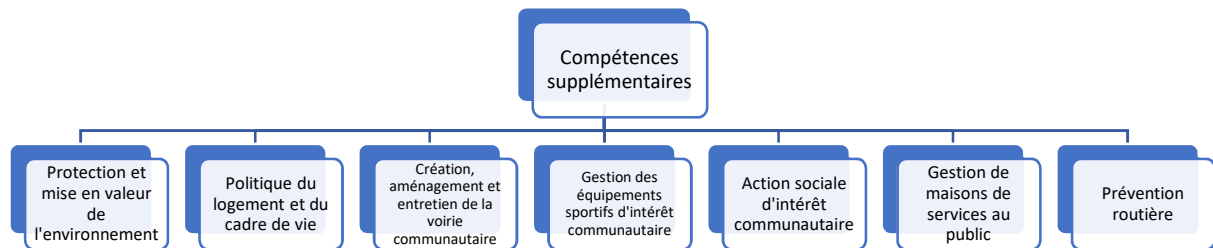
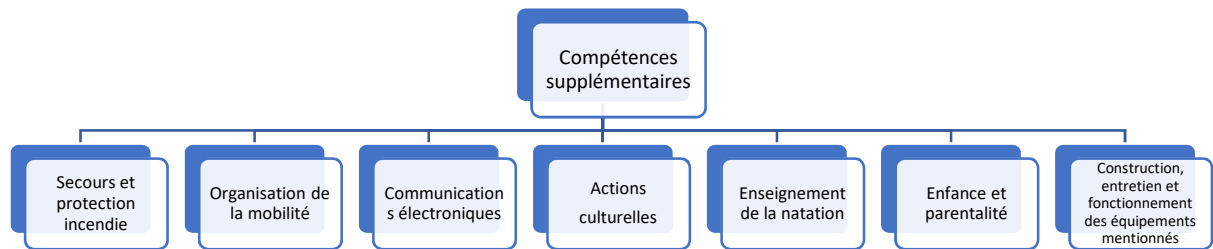
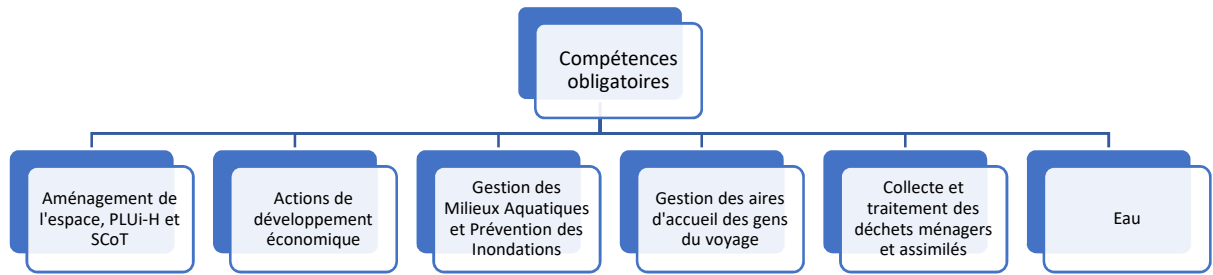
Vie et Boulogne est composé de :

- 15 communes :

Carte de territoire



- 1 Communauté de Communes née de la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1er janvier 2017, suite à la loi NOTRe, qui exerce les compétences suivantes en lieu et place des communes membres.



Suite aux élections du 15 mars 2020, les nouveaux conseils municipaux ont été installés. Le nouveau conseil communautaire a été installé le 3 juin 2020.

Un conseil de développement a été créé en juin 2019. Composée d'une trentaine de membres nommés pour 3 ans, représentant les différentes communes du territoire et issus de différents milieux (économiques, sociaux, culturels, environnementaux...), cette instance consultative est un espace de réflexion, de dialogue et d'aide à la décision des élus communautaires. Forces d'analyse et de proposition, ses membres apportent collectivement une expertise citoyenne dans l'élaboration des projets communautaires en échangeant leurs points de vue, en partageant leurs expériences et compétences.

2. La population intercommunale

La population du territoire s'élève à **45 120 habitants** en 2021, soit environ 6% de la population départementale. Les communes d'Aizenay, de Bellevigny et du Poiré-sur-Vie regroupent plus de 55% de la population du territoire.

Aizenay : 9 888 habitants	Le Poiré-sur-Vie : 8 748 habitants
Apremont : 1 846 habitants	Les Lucs-sur-Boulogne : 3 570 habitants
Beaufou : 1 532 habitants	Maché : 1 583 habitants
Bellevigny : 6 202 habitants	Palluau : 1 122 habitants
Falleron : 1 632 habitants	Saint-Denis-la-Chevasse : 2 386 habitants
Grand'Landes : 690 habitants	Saint-Etienne-du-Bois : 2 143 habitants
La Chapelle-Palluau : 963 habitants	Saint-Paul-Mont-Penit : 822 habitants
La Genétouze : 1 993 habitants	

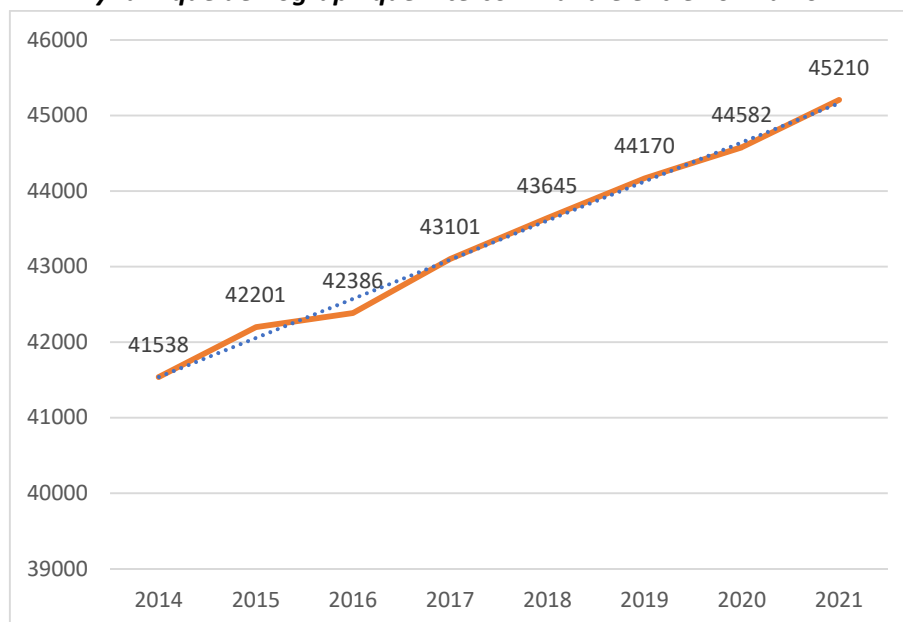
INSEE, recensement décembre 2019 parution février 2021

2.1 Un territoire en croissance démographique

La population ne cesse de croître depuis les 50 dernières années et l'augmentation de la croissance démographique depuis les années 2000 témoigne de l'attractivité du territoire. Vie et Boulogne a vu sa population augmenter de plus de 8.8% habitants entre 2014 et 2021 (Vendée +5.5%).

La densité de population (89.4 hab/km²) est inférieure à la moyenne départementale (100.5 hab/km²).

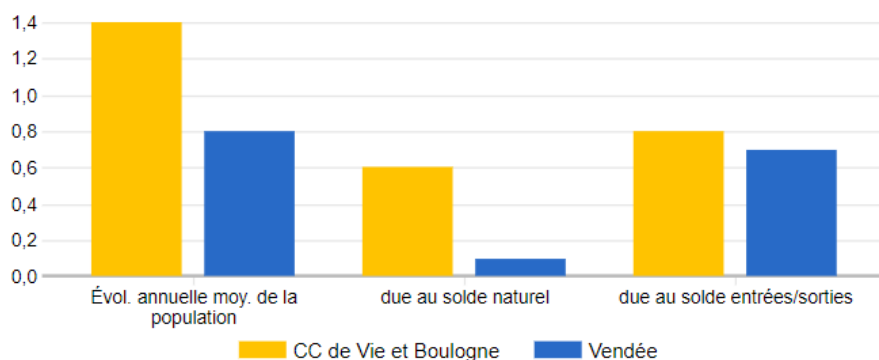
Dynamique démographique intercommunale entre 2014 à 2021



Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Le taux annuel moyen de variation de population est de +1.4% sur la période 2012-2017 : le solde naturel contribue à 0.6% de la variation de population et le solde migratoire y contribue à 0.8%.

Evolution de la population de 2012 à 2017 (en %)

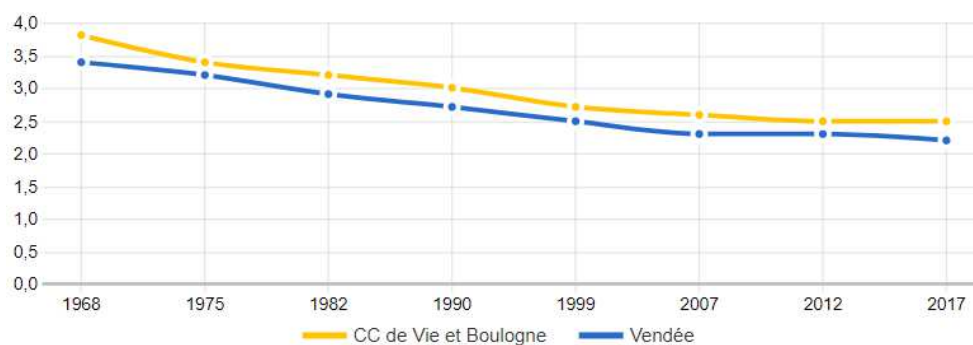


Insee, séries historiques du RP, Etat civil, 2012-2017

2.2 Un territoire familial composé majoritairement de ménages avec enfants

En 2017, la taille moyenne des ménages est de 2.5 personnes (*Vendée* : 2.2). La tendance est à la diminution depuis plusieurs années. Cependant, sur le territoire Vie et Boulogne, la taille des ménages se maintient depuis 5 ans (Données INSEE).

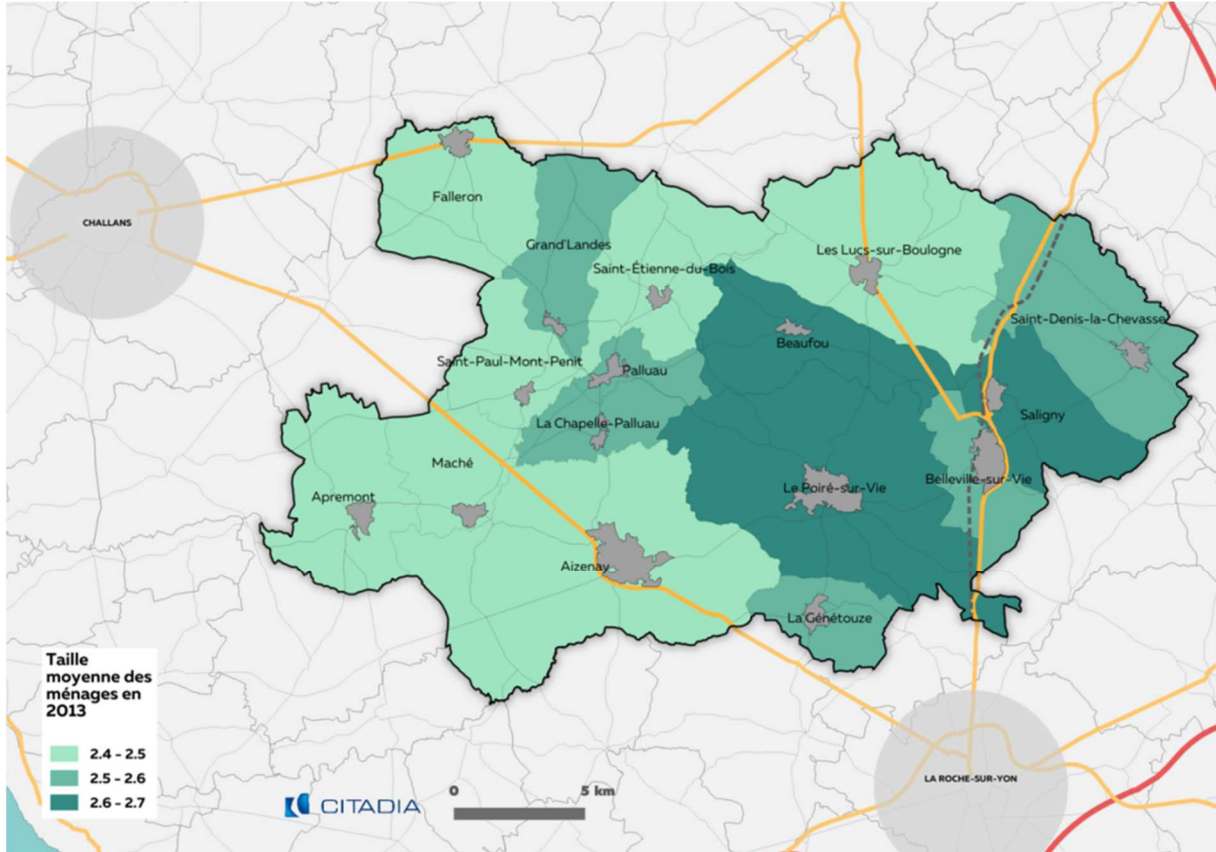
Evolution de la taille des ménages de 1968 à 2017



Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

La composition familiale est particulièrement marquée sur les communes bordant l'axe La Roche / Nantes en lien direct avec la proximité de l'agglomération Yonnaise. Les communes de Beaufou, Le Poiré-Sur-Vie, Bellevigny et la Genétouze ont une taille moyenne des ménages plus élevée que la moyenne globale du territoire.

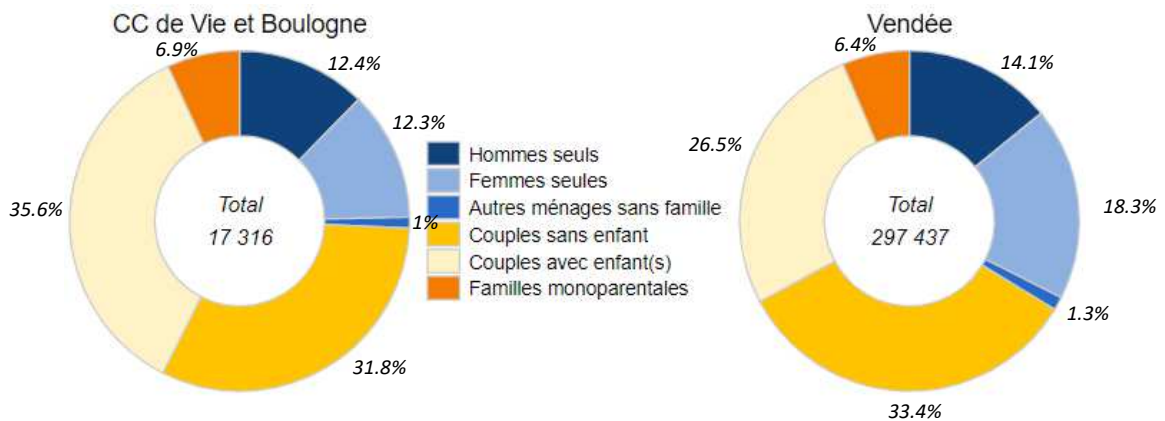
Répartition géographique des ménages selon la taille



Carte extraite du PLUIH arrêté au 18/11/19

La majorité des ménages est constituée de couples (11 676 soit 67.4%), avec ou sans enfant(s). Le profil « couples avec enfant(s) » est dominant sur le territoire, représentant 35.6% des ménages. Il est davantage représenté que sur le département : 26.5% (Données INSEE 2017). Une arrivée constante sur le territoire de familles avec enfants de moins de 14 ans hors des pôles urbains conforte ce profil.

Part des ménages selon la composition



Insee, RP, exploitation complémentaire – 2017

68% des allocataires CAF sont des familles avec enfants en 2019 (Vendée : 56%).

La part de familles monoparentales a augmenté de 65.7% en 10 ans. Le nombre de familles monoparentales allocataires CAF a augmenté de 8% entre 2016 et 2018 (même tendance au niveau départemental) : en 2019, elles représentent 12,7% des foyers allocataires contre 12,5% en Vendée.

2.3 Un territoire plutôt jeune qui fait face à un léger vieillissement

Plus de la moitié des habitants a moins de 45 ans en 2017 soit 59.4% de la population (*Vendée : 49.9%*). 21.5% de la population a plus de 60 ans (*Vendée : 30.4%*).

Population par grandes tranches d'âge

Catégorie	Nombre		%	
	CC de Vie et Boulogne	Vendée	CC de Vie et Boulogne	Vendée
0 à 14 ans	9 774	120 821	22,3	17,9
15 à 29 ans	6 794	95 572	15,5	14,2
30 à 44 ans	9 455	120 174	21,6	17,8
45 à 59 ans	8 401	133 105	19,2	19,7
60 à 74 ans	6 333	130 982	14,5	19,4
75 ans ou plus	3 046	74 593	7,0	11,0
Total	43 803	675 247	100,0	100,0

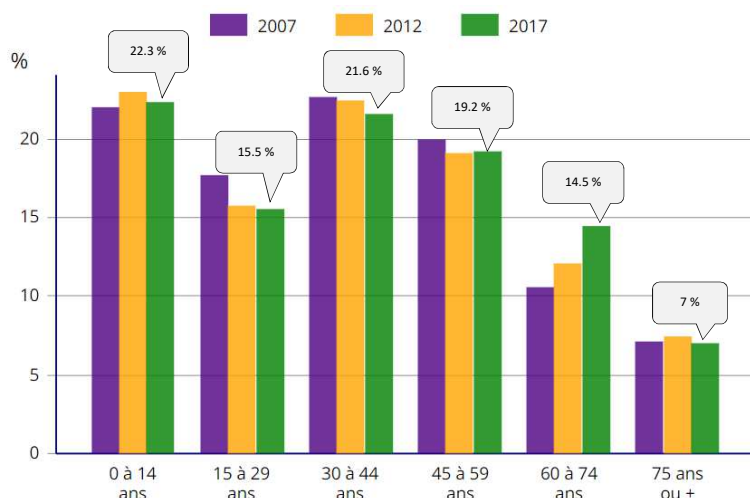
Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

L'indice de jeunesse du territoire diminue depuis quelques années. Un léger vieillissement s'observe sur le territoire, avec une diminution des 15-45 ans.

Toutefois, cette part de la population reste plus importante que la moyenne départementale : la part des 15-29 ans s'élève à 15.5% (*Vendée : 14.2%*).

Une augmentation des plus de 60 ans est observée (+21.4%). Cette part de la population reste faible (21.5%) au regard de la moyenne départementale (30.4%) et des territoires proches : CA La Roche-sur-Yon Agglomération (25%), CC Pays de Challans-Gois (32.4%). (Données INSEE2017)

Evolution de la répartition de la population sur Vie et Boulogne (par grandes tranches d'âge)



Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

2.4 Un niveau de vie moyen avec des disparités sur le territoire

La Communauté de Communes compte 17 368 foyers fiscaux en 2017 dont 8 076 sont imposables, soit 46.5% des foyers fiscaux imposés (*Vendée 47.9%*).

En 2017, le taux de pauvreté s'élève à 7.7% sur l'ensemble du territoire (*Vendée 9.3%*).

La médiane du niveau de vie est de 20 750€ (par an et par Unité de Consommation¹) sur Vie et Boulogne et correspond à la médiane départementale à 20 720€.

Revenus sur l'année 2017

Indicateurs	CC de Vie et Boulogne		Vendée
Nombre de ménages fiscaux	17 368		296 217
Part des ménages fiscaux imposés (%)	46,5	▼	47,9
Médiane du niveau de vie (€)	20 750		20 720
Taux de pauvreté (%)	7,7	▼	9,3

Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) - 2017

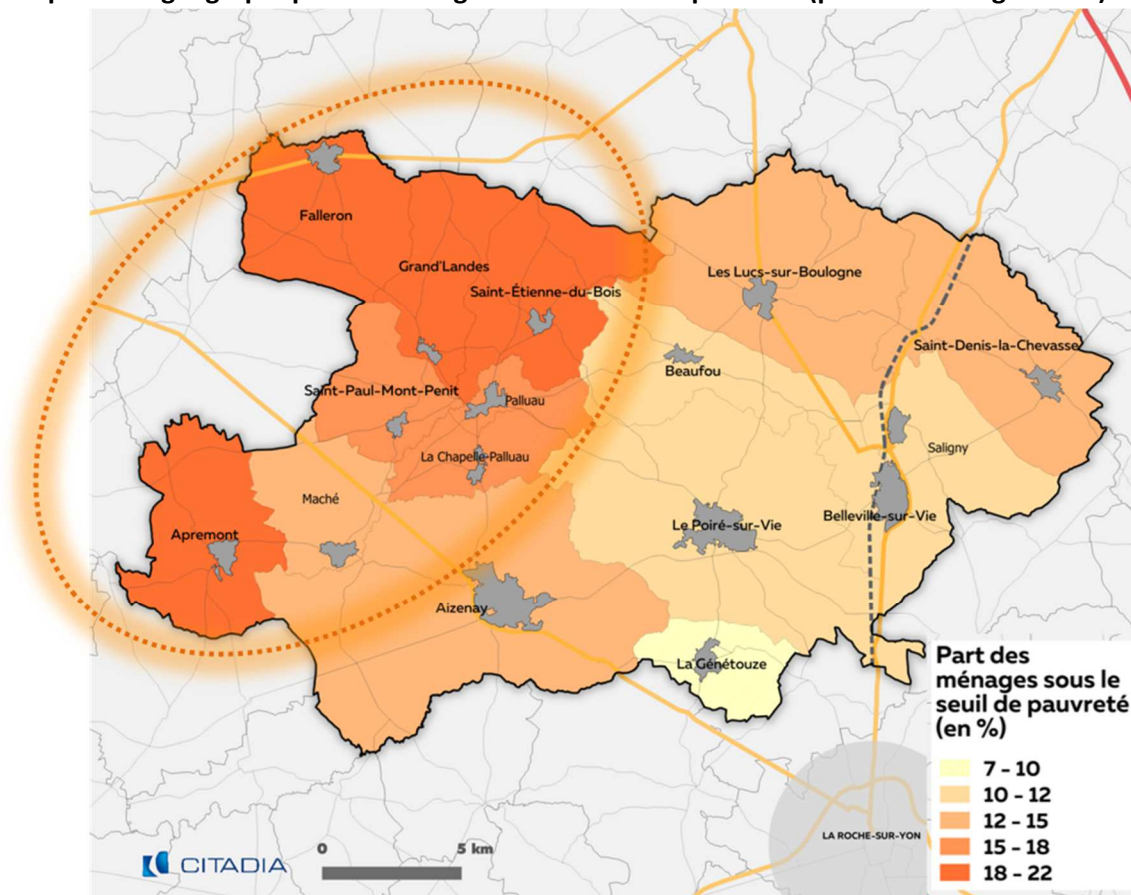
Une disparité des revenus est constatée avec des revenus plus élevés dans les communes proches de La Roche-sur-Yon :

- 21 000€ (par an et par UC) pour les communes de la 2^{ème} couronne de l'aire urbaine de La Roche-sur-Yon.
- 17 000€ (par an et par UC) pour les communes du Nord-Ouest de la CCVB.

Les communes situées au nord-ouest du territoire sont plus fragilisées.

¹ **Unité de Consommation** : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille et de compositions différentes.

Répartition géographique des ménages sous le seuil de pauvreté (part des ménages en %)



Carte extraite du PLUIH arrêté au 18/11/19

En 2019, 52% de la population est couverte par au moins une prestation CAF contre 46% en Vendée. Le nombre d'allocataires a augmenté de 10% en 2016 et 2019 sur le territoire de Vie et Boulogne. L'évolution est de 10% également à l'échelle de la Vendée.

En 2019, la part des allocataires bénéficiant de minima sociaux (10 %) est inférieure à la moyenne départementale (14%). En termes d'évolution, la part d'allocataires CAF bénéficiant de minima sociaux a diminué de 4% entre 2016 et 2019. Cette part est restée stable au niveau départemental.

Le Revenu de solidarité active (Rsa) est versé à 286 foyers CAF sur la Communauté de Communes de Vie et Boulogne.

Parmi ces allocataires CAF, 5% d'entre eux sont dépendants à 100% des prestations² (Vendée 8%).

En 2019, 30% des allocataires ont un Quotient Familial (QF) inférieur à 700€ (Vendée 42%).

² L'allocataire dépendant à 100% est l'allocataire pour lequel les prestations représentent 100% des ressources.

Répartition des allocataires CAF selon le QF

		2016	2017	2018	2019
Nb alloc avec QF < 700€	CC Vie & Boulogne	2 536	2 566	2 441	2 337
	Vendée	52 569	53 172	51 794	50 700
Part alloc avec QF < 700€	CC Vie & Boulogne	36%	36%	34%	30%
	Vendée	49%	49%	47%	42%
Nb alloc avec QF >= 700€	CC Vie & Boulogne	4 278	4 393	4 550	4 995
	Vendée	53 486	54 520	56 561	63 104

Données CAF - au 31/12/2020

En 2019, 2 686 allocataires sur la Communauté de Communes de Vie et Boulogne sont bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35% des allocataires (35% également au niveau de la Vendée).

3. Une économie dynamique

En 2017, le territoire compte 21 581 actifs soit 79.5% des 15-64 ans (Vendée 76.4%). Ce nombre est en augmentation à l'image de la population (79% des 15-64 ans en 2007, 79.1% en 2012). 75.4 % de la population a un emploi stable en 2017 et 25.6% a un emploi dit précaire (Données INSEE 2017).

Population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	CC de Vie et Boulogne	Vendée
Ensemble	27 222	395 946
Actifs : (%)	79,5	▲ 76,4
- actifs en emploi (%)	72,2	▲ 67,9
- chômeurs (%)	7,3	▼ 8,4
Inactifs : (%)	20,5	▼ 23,6
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,7	▼ 7,9
- retraités ou préretraités (%)	8,2	▼ 9,8
- autres inactifs (%)	4,6	▼ 6,0

Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2017

En 2020, le territoire compte environ 14 500 emplois dans sa zone³.

Les communes d'Aizenay, Le Poiré-sur-Vie et Bellevigny regroupent près de 70% des emplois et une grande partie des actifs.

Les actifs résidant sur la CCVB ne travaillent pas tous au sein du territoire. Ils sont nombreux à avoir un emploi à l'extérieur, notamment sur l'agglomération Yonnaise.

En septembre 2020, la Communauté de Communes recense 3 405 demandeurs d'emploi catégories A B C⁴ confondues (1 601 demandeurs d'emploi catégorie A), soit 6% des demandeurs d'emploi du Département. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi est en progression de +6.8%, une

³ Données service économie - février 2021

⁴ Demandeurs d'emploi - Catégorie A : Personne sans emploi (aucune activité dans le mois écoulé) - Catégorie B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois - Catégorie C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois

augmentation plus importante que la moyenne départementale (+5.9%). Le taux de chômage⁵ en Vendée s'élève à 6.2% en septembre 2020 (Source INSEE, traitement Pôle emploi).

Répartition des demandeurs d'emploi catégories A B C sur Vie et Boulogne

Communes	Aizenay	Apremont	Beaufou	Bellevigny	Falleron	Grand'Landes	La Chapelle Palluau	La Genétouze	Le Poiré-sur-Vie	Les Lucs-sur-Boulogne	Maché	Palluau	Saint Denis-la-Chevasse	Saint Etienne-du-Bois	Saint Paul-Mont-Petit	TOTAL CCVB
Population	9665	1832	1528	6124	1613	679	964	1968	8726	3534	1565	1110	2326	2126	822	44582
% CCVB	22%	4%	3%	14%	4%	2%	2%	4%	20%	8%	4%	3%	5%	5%	2%	100%
Nombre de demandeurs d'emploi catégorie A B C	778	170	87	399	142	70	78	115	587	250	168	106	167	207	81	3405
% CCVB	22,8%	5%	2,6%	11,7%	4,2%	2,1%	2,3%	3,4%	17,2%	7,3%	4,9%	3,1%	4,9%	6,1%	2,4%	100%
Evolution sur 1 an	+5,4%	+14,1%	-3,3%	+7,0%	+13,6%	-6,7%	-2,5%	-2,5%	6,3%	+19,0%	+11,3%	0,0%	+1,8%	+15,0%	+3,8%	+6,8%

Pôle Emploi – Septembre 2020

Le tissu économique de Vie et Boulogne est dynamique : 40 zones d'activités dont 19 en cours de commercialisation, 3590 entreprises⁶ diverses en termes de nature d'activités ou de taille d'entreprises (PME artisanales et industrielles et plusieurs grandes entreprises également présentes comme PETITGAS, DUBREUIL, WINNCARE, SERTA ...). La Communauté de Communes accompagne une dizaine de projets d'implantation en zone d'activités par an (35 contacts en cours début 2021).

Les activités tertiaires rassemblent plus de la moitié des postes salariés du territoire en 2015 (53%).

420 créations d'entreprises⁶ sur l'année 2020 ont été répertoriées sur le territoire. Une augmentation de 88% est relevée entre 2017 et 2019 (Vendée : 41%).

Evolution des créations d'entreprises sur Vie et Boulogne



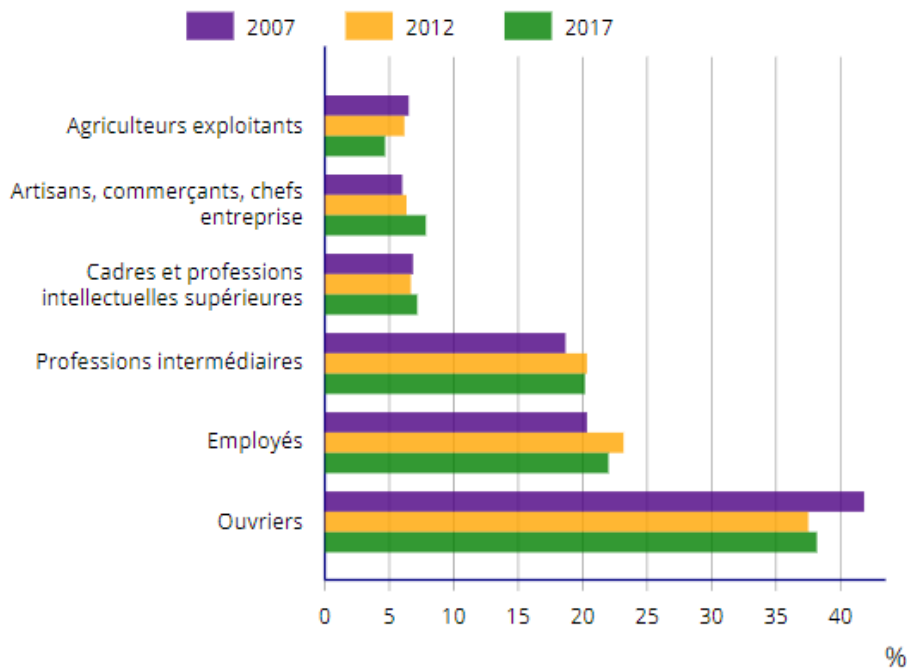
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Les profils d'actifs les plus représentés sont les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers (plus de 75% des emplois).

⁵ **Taux de chômage** : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs)

⁶ **Données service économie** - février 2021

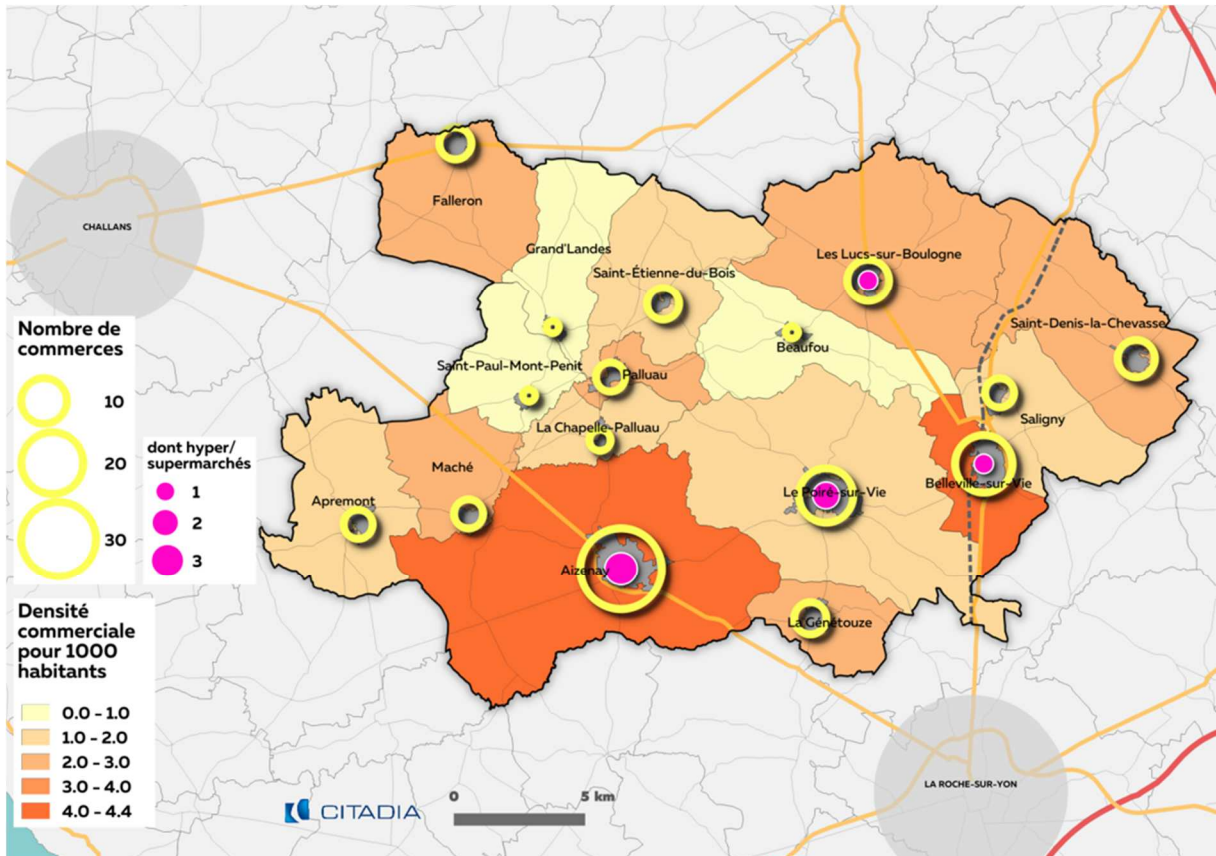
Emplois sur le territoire par catégorie socioprofessionnelle



Insee, RP2007 RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020

Le territoire compte 2 pôles commerciaux et un maillage de commerces de proximité.

Répartition des pôles commerciaux et des commerces de proximité sur Vie et Boulogne



Carte extraite du PLUIH arrêté au 18/11/19

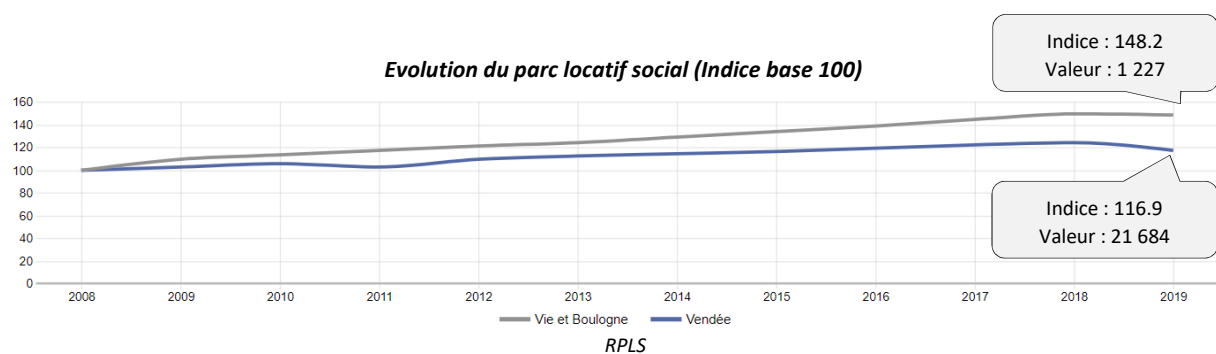
4. Un parc de logements croissant

Sur la période 1999-2017, le taux de croissance annuel moyen du nombre de logements est de +3.33%, soit un taux bien supérieur au département (+1.7%).

Situées en couronne périurbaine, les communes connaissent un développement rapide.

Le territoire compte 19 512 logements en 2017, dont 88.8% de résidences principales et 96% d'habitat individuel. 61% des logements collectifs sont concentrés sur Aizenay et Le Poiré-sur-Vie. Les logements sont majoritairement grands (T4 et +). L'offre en petits logements augmente dans les pôles urbains.

En 2019, le territoire Vie et Boulogne compte 1227 logements sociaux. L'indice de progression est supérieur à celui du département.



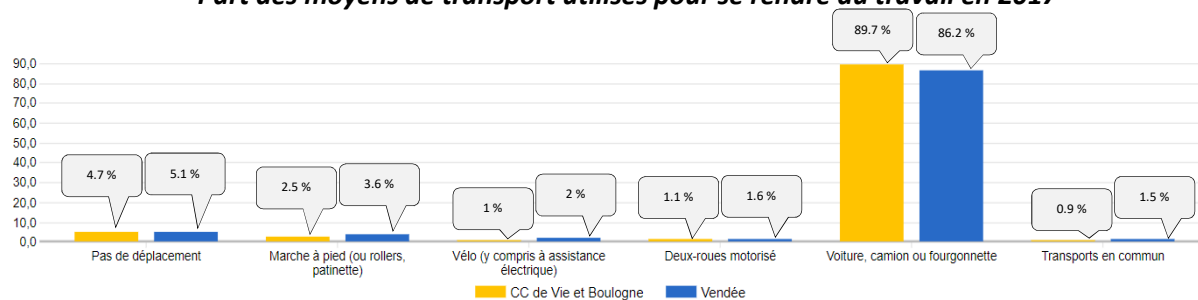
En 2019, 2 008 foyers sur la communauté de commune de Vie et Boulogne reçoivent une aide au logement de la part de la Caf soit 26% des allocataires CAF (43% à l'échelle départementale). La Communauté de Communes Vie et Boulogne se caractérise par une plus forte proportion d'aide au logement en parc privé. En effet, parmi eux, 29% sont concernés par une location en parc social (Vendée : 30%) et 43 % pour un logement en parc privé (Vendée : 49%).

Par ailleurs, la proportion d'aide au logement en accession (16%) est plus importante qu'au niveau départemental (10%).

5. L'importance de la voiture

En 2017, le mode de transport le plus employé sur le territoire est la voiture : 84% des déplacements journaliers et 89.7% des déplacements domicile-travail (Vendée : 86.2%). 55% des ménages possèdent 2 voitures ou plus (Données INSEE).

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Insee, RP2007 RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail

L'offre de transports en commun reste peu développée sur le territoire et représente moins de 1% des déplacements domicile-travail :

- Le réseau départemental de cars (Cap Vendée) dessert 8 communes mais les horaires ne répondent pas toujours de manière optimale aux impératifs de déplacement domicile-travail.
- La ligne de voie ferrée reliant Nantes à la Roche sur Yon passe par Bellevigny et propose environ 20 allers-retours par jour.

6. De nombreux équipements

Le territoire est doté de nombreux services et équipements :

- Des services à la population :
 - 15 mairies et une communauté de communes
 - 1 Espace France Services
 - 2 centres sociaux à Aizenay et au Poiré-sur-Vie
 - 2 Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (travailleurs sociaux, éducateur de prévention, PMI)
 - 2 gendarmeries et 2 polices municipales
 - 9 pôles médicaux
 - 2 épicerie solidaires et 1 distribution alimentaire
 - 2 aires d'accueil de gens du voyage
- Des services tournés vers l'enfance et la jeunesse :
 - 2 multi accueils publics, 8 micro-crèches (dont 7 privées), 14 MAM, 391 assistants maternels, 1 Relais Assistants Maternels itinérant
 - Un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant
 - 28 écoles (13 publiques, 15 privées) et 5 collèges (2 publics, 3 privés)
 - 11 accueils de loisirs extra-scolaires, 10 accueils de loisirs périscolaires, 8 accueils de loisirs adolescents, 2 accueils jeunes (Le Poiré-sur-Vie / Palluau)
- Une offre culturelle, sportive, touristique et de loisirs :
 - 17 médiathèques
 - Des cinémas
 - 1 office de tourisme
 - Des musées

- Des sites et monuments historiques, un château, une commune labellisée « Petite cité de caractère »
- Une forêt classée, des espaces naturels préservés
- Des kms de chemins balisés ainsi que des parcours permanents d'orientation
- 2 rivières et des lacs pouvant accueillir des sites de pêche
- Une plage aménagée au bord d'un lac
- 3 piscines
- Plus de 200 équipements sportifs et des zones de loisirs

7. Les grands projets communautaires

La Communauté de Communes est engagée sur plusieurs projets conséquents :

1. L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUIH). Depuis 2016, la Communauté de Communes Vie et Boulogne élabore un PLUi-H afin de traduire son projet d'aménagement via des règles d'urbanisme et des actions en faveur de l'habitat.
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, débattu par le conseil communautaire en 2018, définit la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030. Le PADD s'articule autour de 3 axes :
 - ✓ Conforter l'équilibre du territoire entre ruralité vivante et pôles urbains moteurs
 - ✓ Une diversification de la production de logements : une réponse pour un développement équilibré du territoire
 - ✓ Une dynamique économique qui s'appuie sur les fondamentaux de l'économie de Vie et Boulogne
 Approuvé par le conseil communautaire le 22 février 2021, le PLUi-H remplace les PLU communaux à compter du 23 mars 2021.

2. L'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) engagée en 2018 visant à renforcer la dynamique de développement durable (réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre le changement climatique, stimulation de la transition énergétique par la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air...). Le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions ont été adoptés par le conseil communautaire et s'organisent autour de 3 axes :
 - ✓ Un territoire de partage, de proximité et solidaire
 - ✓ Un territoire sobre et autonome
 - ✓ Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère les écosystèmes.
 Tous les 6 ans, le plan climat doit être entièrement révisé.

3. L'élaboration d'une politique mobilité sur le territoire lancée au regard des évolutions législatives, de la demande des entreprises et des citoyens du territoire, mais aussi de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET). La Communauté de Communes s'est engagée début 2020 dans l'élaboration d'un schéma Directeur des Modes Actifs (vélo, marche à pied, co-voiturage...). Ce schéma, en cours de construction, a pour objectif de définir une stratégie d'aménagement et de déplacements doux en adéquation avec les pratiques citoyennes du territoire.

4. L'élaboration de la Convention Territoriale Globale, nouveau mode de conventionnement pluriannuel entre la CAF et les collectivités, à l'échelle intercommunale, dans les domaines de

la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services. Débutée en 2020 et contractualisée au 1^{er} semestre 2021 par la signature de l'ensemble des partenaires, cette démarche partenariale permet de définir un cadre politique indiquant les engagements et les objectifs de chacun, en préservant la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité. Ce projet social de territoire s'appuie sur un diagnostic partagé, des enjeux stratégiques et un plan d'actions pluriannuel.

Petite enfance 0 – 3 ans

Communauté de Communes Vie et Boulogne



Matinée éveil RAM - Bellevigny - novembre 2019

Dossier suivi par

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits : CCVB, Adobe Stock, Freepik, Canva

Diagnostic

Orientations Petite Enfance de la Branche Famille CAF

L'amélioration de l'offre d'accueil des jeunes enfants est une préoccupation constante de la branche Famille qui soutient son développement, tant par les prestations légales qu'elle verse, que par l'appui aux services et équipements qu'elle finance. Le renforcement du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires reste donc un enjeu majeur de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Gestion (CPOG).

Dans cette perspective, la CNAF s'est fixée quatre grands objectifs sur la période de la COG 2018-2022 :

- Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant.
- Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants ;
- Soutenir l'accueil individuel ;
- Accompagner la poursuite de la montée en qualité de l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant.

Ces objectifs sont ensuite déclinés à l'échelle des territoires en fonction des besoins, des réalités locales et en adéquation avec le Schéma Départemental des Services aux Familles.

1. Des besoins toujours renouvelés

2. Une offre d'accueil en mutation

3. Des services ressources institutionnels de proximité

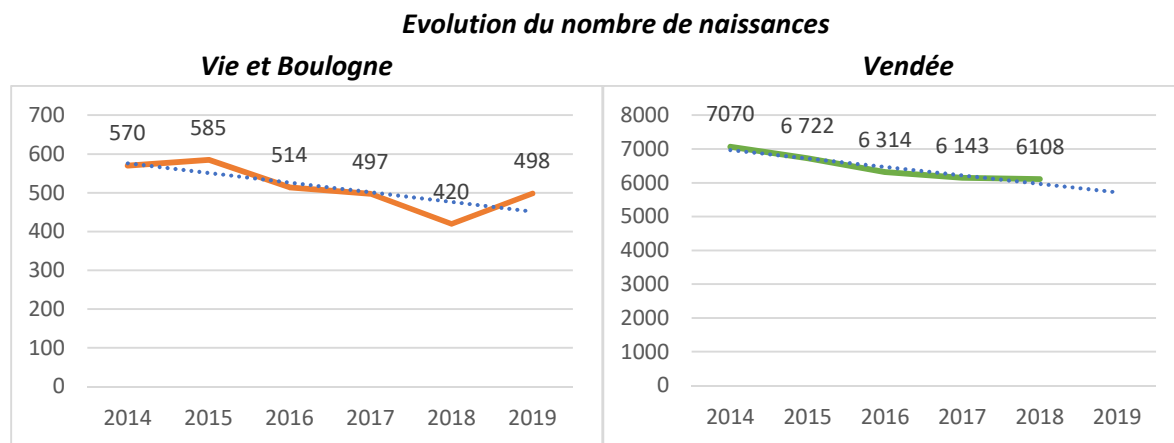
1. Des besoins toujours renouvelés

1.1 Une population familiale et active qui se maintient

- **Une natalité qui se maintient depuis 2017 mais une répartition qui évolue**

La Communauté de Communes a connu une diminution importante du nombre de naissances entre 2015 et 2018 (-26.3%). Les tendances départementales et nationales étaient également à la baisse mais de manière moins marquée, respectivement -13.6% et -7.8% (Données Observatoire RAM et INSEE).

Néanmoins, compte tenu de la dynamique du territoire, le nombre de naissances reste globalement constant depuis 2016 (environ 500 par an).



Observatoire Petite Enfance RAM Vie et Boulogne 2020 - Données Communes et INSEE

Au sein du territoire Vie et Boulogne, les trois principales communes (Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie) concentrent la majorité des naissances (51% des naissances).

L'évolution de la natalité n'est pas homogène entre les communes sur ces trois dernières années :

- Une diminution des naissances importante sur les communes du Poiré-sur-Vie, Saint-Paul-Mont-Penit et Saint-Denis-la-Chevasse;
- Une augmentation conséquente des naissances dans les communes de Bellevigny, Saint-Etienne-du-Bois et de la Genétouze ;

Evolution du nombre de naissances domiciliées sur Vie et Boulogne entre 2017 et 2019

	Naissances domiciliées						ECART 2017-2019
	Naissance 2017	part cvvb	Naissance 2018	part cvvb	Naissance 2019	part cvvb	
AIZENAY	101	20%	68	16%	111	22%	10
APREMONT	27	5%	17	4%	24	5%	-3
BEAUFOU	27	5%	16	4%	23	5%	-4
BELLEVIGNY	64	13%	58	14%	75	15%	11
FALLERON	14	3%	17	4%	17	3%	3
GRAND'LANDES	10	2%	9	2%	7	1%	-3
LA CHAPELLE PALLUAU	11	2%	15	4%	7	1%	-4
LA GENETOUZE	15	3%	19	5%	26	5%	11
LE POIRE SUR VIE	79	16%	70	17%	68	14%	-11
LES LUCS S/ BOULOGNE	45	9%	33	8%	39	8%	-6
MACHE	18	4%	24	6%	27	5%	9
PALLUAU	13	3%	13	3%	9	2%	-4
ST DENIS LA CHEVASSE	37	7%	26	6%	27	5%	-10
ST ETIENNE DU BOIS	18	4%	26	6%	32	6%	14
ST PAUL MONT PENIT	18	4%	9	2%	6	1%	-12
TOTAL CCVB	497	100%	420	100%	498	100%	1

Observatoire Petite Enfance RAM Vie et Boulogne 2020 - Données communes

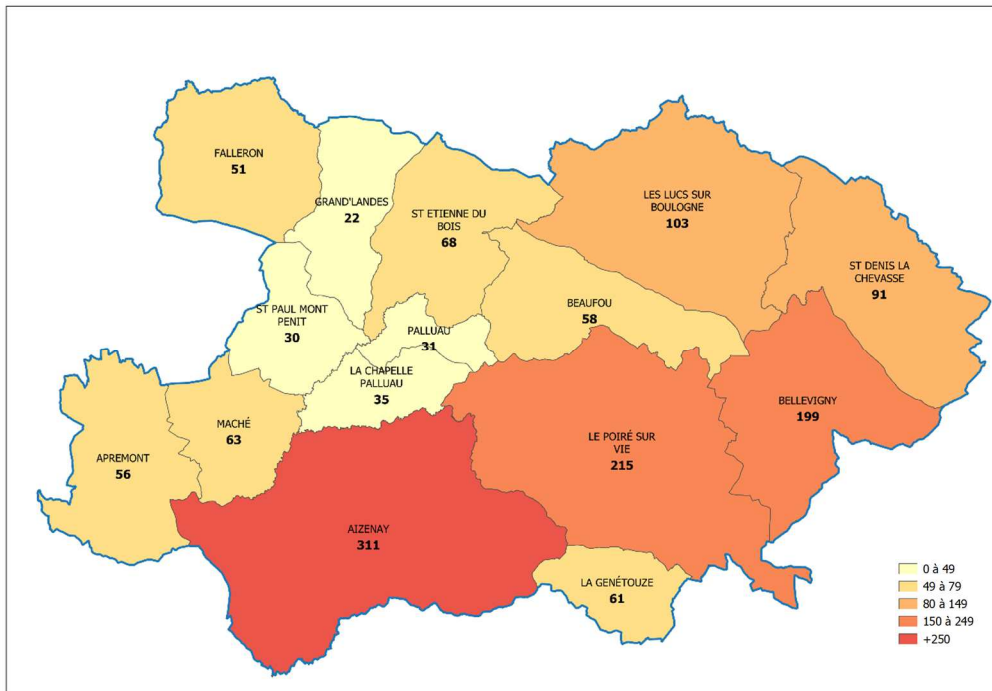
- **Un nombre d'enfants de moins de 3 ans qui tend à baisser**

En 2017, les moins de 3 ans représentent près de 4% de la population de Vie et Boulogne, 13% des moins de 25 ans soit 1 692 enfants. Cette proportion est similaire à l'échelle de la Vendée (données INSEE).

Au 31/12/2019, 1 383 enfants CAF de moins de 3 ans sont comptabilisés.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué plus fortement sur Vie et Boulogne (-14.8%) qu'à l'échelle de la Vendée (-12.58%).

Répartition des enfants de moins de 3 ans sur la Communauté de communes Vie et Boulogne

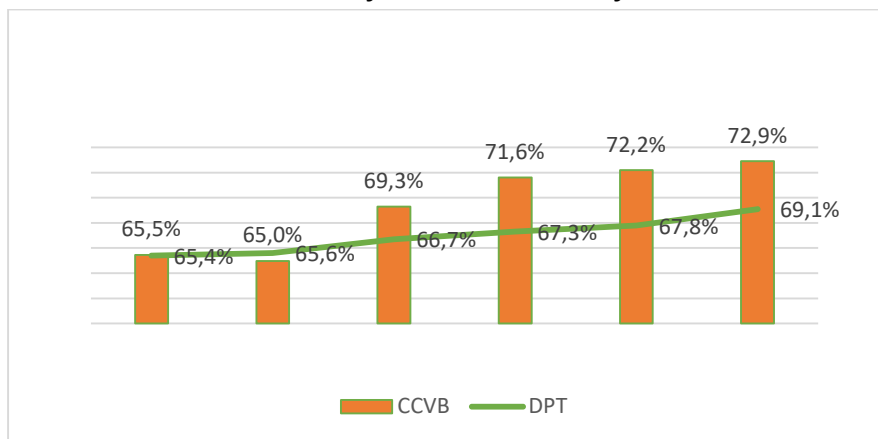


Cartographie Observatoire RAM - Données CAF 2019

- **Un taux d'activité des familles qui poursuit sa hausse**

En 2019, 72.9 % des familles allocataires CAF avec des enfants de moins de 3 ans sont des familles dont les 2 parents travaillent (*Vendée : 69.1%*) soit 1000 enfants CAF sur le territoire Vie et Boulogne.

Taux d'activité des familles CAF avec enfants <3 ans



Observatoire RAM - Données CAF 2019

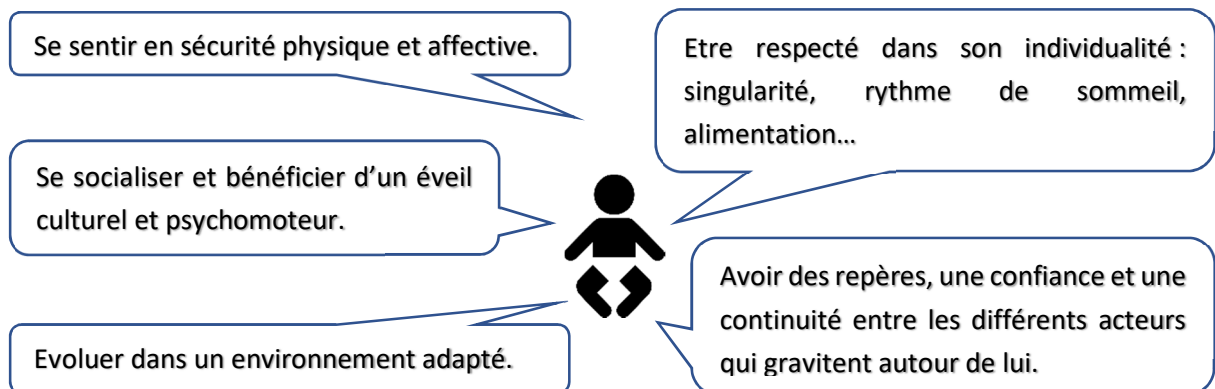
87.1% des femmes sont actives en 2019 contre 82.9% en 2016 (*Vendée : 84.4% en 2019 contre 80.3% en 2016*).

En 2019, 6.2% des familles avec un enfant de moins de 3 ans ont bénéficié d'un congé parental taux plein, soit 107 enfants, et perçu la prestation PreParE¹ de la CAF à taux plein (interruption totale de l'activité professionnelle d'au moins un des deux parents).

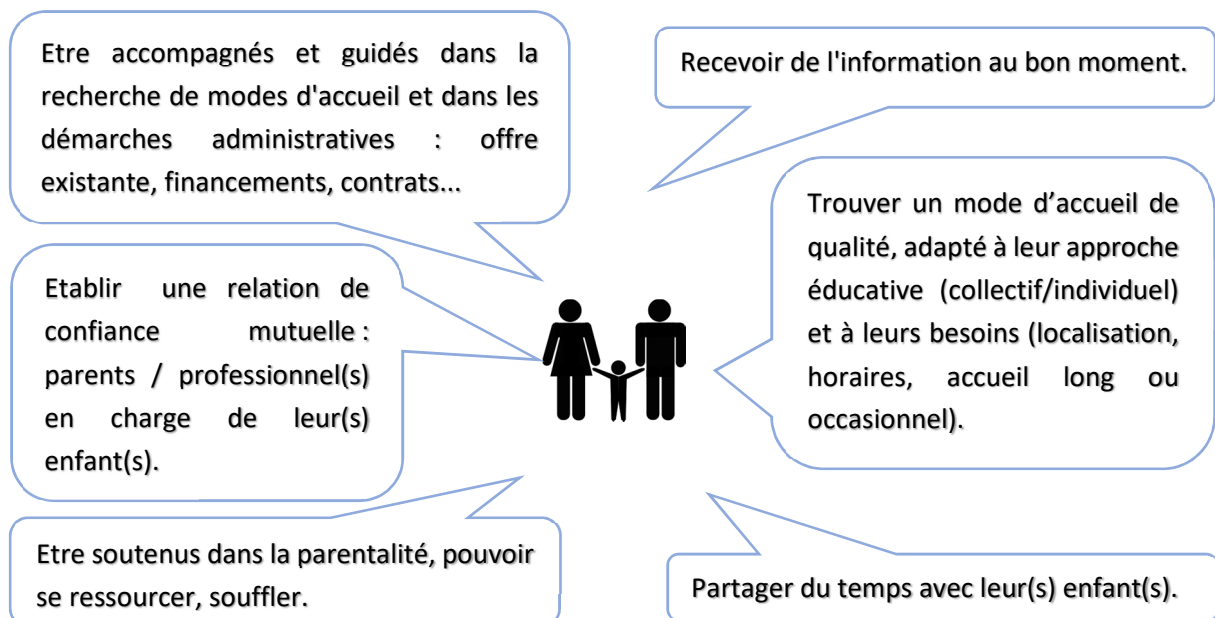
184 enfants ont une famille qui la perçoit à taux réduit (interruption partielle de l'activité professionnelle d'au moins un des deux parents).

1.2 Des familles à la recherche d'un mode d'accueil adapté et de qualité²

- **Les besoins de l'enfant de 0 à 3 ans**



- **Les besoins des parents et futurs parents**



¹ **PreParE** : Prestation partagée d'éducation de l'enfant versée par la CAF à un ou aux deux parents cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant de moins de 3 ans (ou moins de 20 ans en cas d'adoption).

² **Expressions** des participants recueillies lors du groupe de travail petite enfance (composé d'élus, membres du Conseil de Développement, parents et professionnels du secteur de la petite enfance) et à travers les enquêtes RAM 2020.

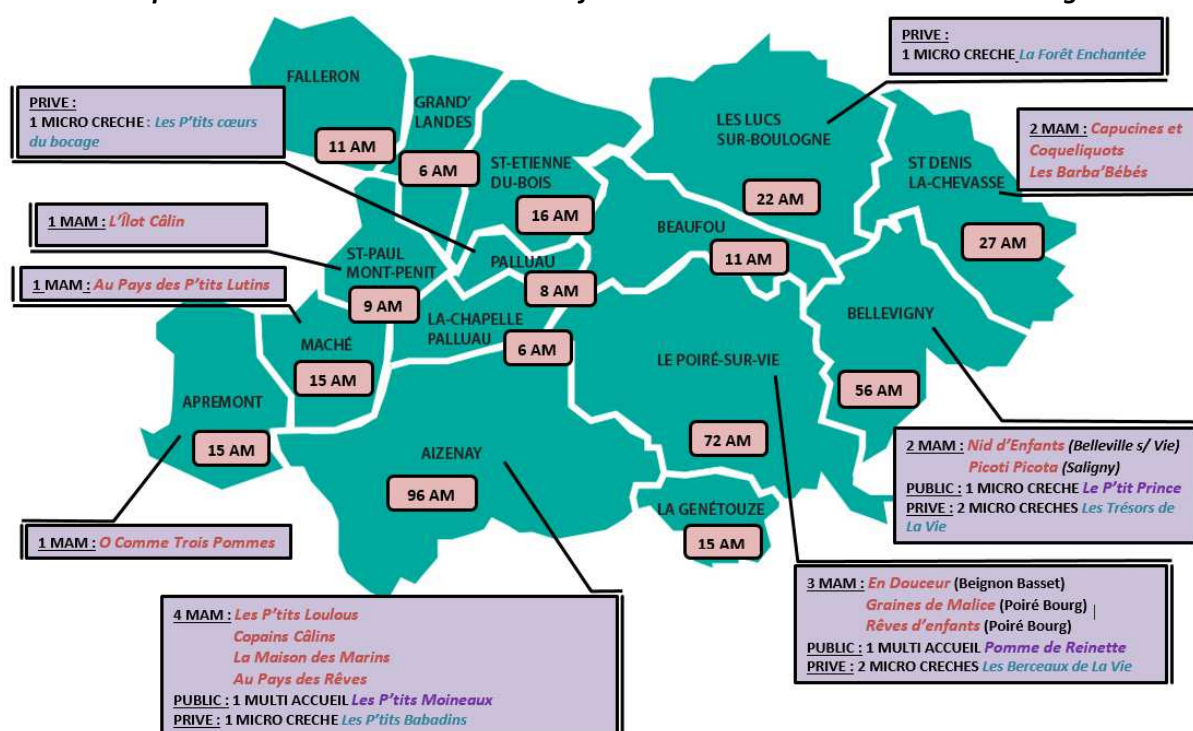
2. Une offre d'accueil en mutation

2.1 Des modes d'accueil diversifiés avec une prédominance de l'accueil individuel

Le territoire de Vie et Boulogne dispose d'une offre d'accueil diversifiée comprenant :

- 3 structures collectives publiques en fonctionnement PSU³ en 2020.
- 7 micro-crèches privées en fonctionnement PAJE⁴ en 2020.
- 389 Assistants Maternels (AM) agréés en 2019, dont 347 actifs au moins un mois dans l'année, exerçant à domicile ou au sein des 14 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) (Données CAF 2019).

Répartition des modes d'accueils d'enfants de moins de 3 ans sur Vie et Boulogne



Cartographie Observatoire RAM Vie et Boulogne MAJ Janvier 2021- Données CAF 2019

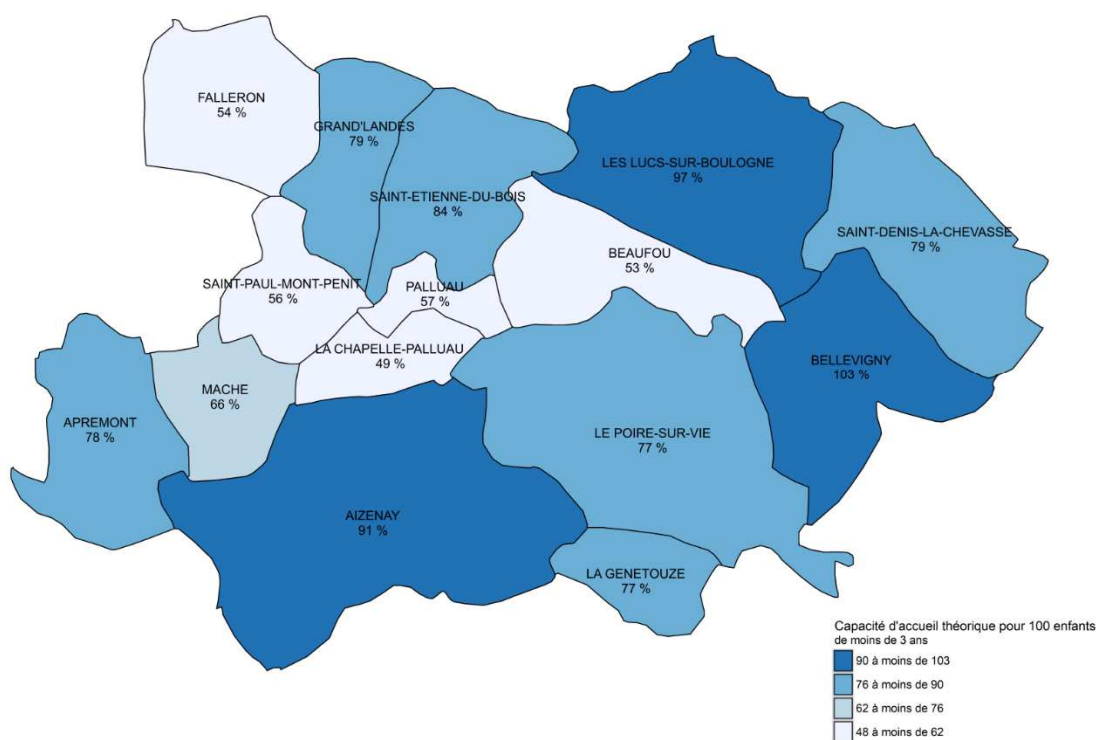
En 2018, 1 279 places sont proposées (84% de places chez AM, 8% en collectif, 1% garde à domicile, 7% préscolarisés) pour les 1 383 enfants des 1 400 familles de la Communauté de commune de Vie et Boulogne (Données CAF).

³ **PSU : Prestation de Service Unique** : Aide versée par la CAF aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui s'engagent à concilier leurs contraintes de gestion avec une offre d'accueil en direction d'un public ayant des besoins diversifiés : accueil régulier à temps plein ou partiel, accueil occasionnel ou d'urgence. A cet effet, ils ne peuvent pas imposer de condition d'activité professionnelle ou assimilée aux deux parents ou au parent unique ni de condition de fréquentation minimale. La PSU participe directement au coût de fonctionnement et permet de garantir un tarif horaire plafond aux familles et un mode de garde souple.

⁴ **PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant** : Aide versée directement aux familles par la CAF pour soutenir l'accessibilité financière aux structures petite enfance collectives. Les micro-crèches PAJE doivent respecter une grille tarifaire avec modulation en fonction des ressources des familles et du temps d'utilisation.

La capacité théorique d'accueil⁵ sur le territoire Vie et Boulogne est légèrement inférieure à celle du département : 80,8 contre 85 en Vendée en 2018.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans sur Vie et Boulogne



Observatoire national de la petite enfance CAF - 2018

- **L'accueil collectif : une offre réduite et répartie de manière inéquitable**

En 2020 le territoire comptabilise, 127 places en structures collectives, centralisées sur 5 communes sur 15 : 2 multi accueils⁶ et 8 micro-crèches⁷. La demande reste forte, les structures fonctionnent avec des listes d'attente.

✓ **3 structures publiques en tarification PSU**

Le nombre de places agréées par la PMI est de 57 soit 49% des places en structures collectives. Seules 3 communes sont dotées d'une structure PSU et elles priorisent l'accès aux habitants de leur territoire.

En 2018, 266 enfants étaient inscrits dans une structure PSU.

⁵ **Capacité théorique d'accueil** : L'offre correspond au nombre de places existantes pour 100 enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Une place peut être répartie entre plusieurs enfants.

⁶ **Multi-accueil** : Les « multi -accueils » associent différentes formules d'accueil : accueil régulier, à temps partiel, accueil ponctuel ou en urgence.

⁷ **Micro-crèche** : À mi-chemin entre la crèche traditionnelle et l'assistant maternel, la micro-crèche est une structure pouvant accueillir un maximum de dix enfants, âgés de 2 mois à 3 ans, tous réunis dans une section unique, sans distinction d'âge. La loi ASAP de 2020 porte la capacité d'accueil maximale de 10 à 12 enfants.

Nom de la structure	Nombre de places	Année d'ouverture	Localisation	Gestionnaire	Financements CAF Prestation de service unique + Prestation contrat enfance jeunesse
Multi-accueil « Les P'tits Moineaux »	24 places en accueil régulier ou occasionnel ou d'urgence	2004	Aizenay	CCAS	194 569,22€
Micro-crèche « Le Petit Prince »	9 places en accueil régulier ou occasionnel	2009	Bellevigny	Commune	80 387,90€
Multi-accueil « Pomme de Reinette »	19 places en accueil régulier 3 places en occasionnel 2 places d'urgence	2001	Le Poiré-sur-Vie	Commune	243 030,01€

Au total, la Caisse d'Allocations Familiales a financé 517 987,13€ en 2019 au travers de la Prestation de Service Unique et de la Prestation Contrat Enfance Jeunesse pour le fonctionnement des 3 structures collectives PSU du territoire. Ces financements permettent de réduire le reste à charge de la famille.

En complément, afin de soutenir l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de ces structures, la Caisse d'Allocations Familiales a financé en 2019 l'accompagnement par des auxiliaires de vie sociale à hauteur de 8 186,60€.

✓ 7 structures privées en tarification PAJE

70 places sont disponibles sur le territoire. En 2018, 103 familles CAF étaient bénéficiaires du CMG Structure⁸ pour 136 enfants inscrits.

Nom de la structure	Nombre de places	Date d'ouverture	Localisation	Gestionnaire
« Les P'tits Babadins »	10 places en accueil régulier ou occasionnel	Septembre 2017	Aizenay	Les P'tits Babadins
2 micro-crèches « Les Trésors de la Vie »	20 places en accueil régulier ou occasionnel	Septembre 2014	Bellevigny	M Mme Delaunay
« La Forêt Enchantée »	10 places en accueil régulier ou occasionnel	Septembre 2019	Les-Lucs-sur-Boulogne	ADMR
2 micro-crèches « Les Berceaux de la Vie »	20 places en accueil régulier ou occasionnel	Septembre 2016	Le-Poiré-sur-Vie	Mme Delaunay
« Les P'tits Cœurs du Bocage »	10 places en accueil régulier ou occasionnel	Janvier 2021	Palluau	Odyssée Familiale

⁸ **CMG Structure** : le Complément de libre choix du Mode de Garde est une des aides Prestations d'Accueil des Jeunes Enfants de la CAF. Cette aide vise à prendre en charge jusqu'à 85% des frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans dès lors que l'accueil est de minimum 16 heures par mois.

Alors que le nombre de structures PSU n'a pas évolué ces dernières années, des micro-crèches privées naissent régulièrement : 50 places supplémentaires ont été créées depuis 2016. 2 projets sont à l'étude sur les Lucs-sur-Boulogne et la Genétouze.

Cette offre est moins accessible financièrement pour les familles malgré l'aide de la CAF versée directement à la famille et pas à la structure. Le reste à charge pour les familles sur un temps d'accueil complet (45h/semaine) ou partiel (30h/semaine) est plus élevé pour les places des structures fonctionnant en PAJE qu'en PSU. Par ailleurs, le CMG n'est pas versé pour tout accueil en-deçà de 16h/semaine alors que la tarification PSU intègre l'aide de la CAF dès la 1^{ère} heure.

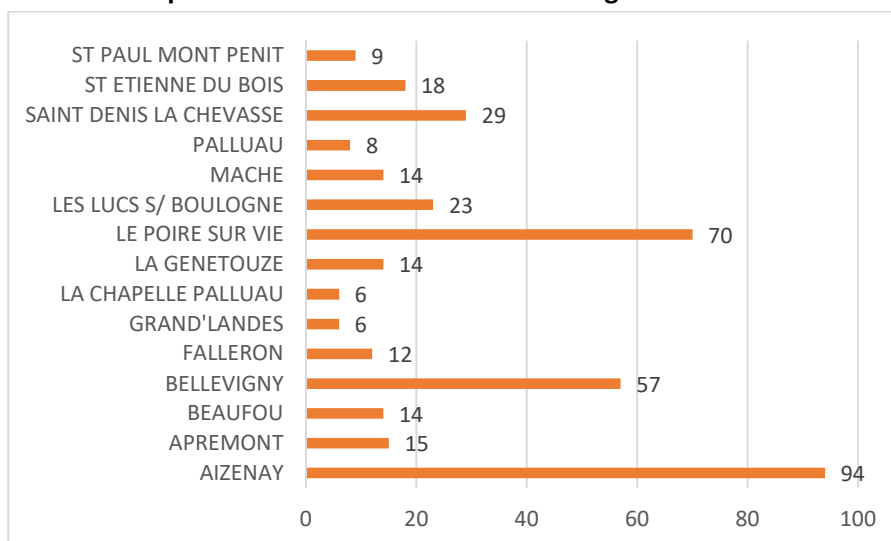
Pour autant, afin de favoriser l'accessibilité tarifaire des structures PAJE pour les familles, la CAF de la Vendée a mis en place une grille tarifaire spécifique pour tout projet subventionné par la CAF. Les plafonds appliqués tiennent compte du temps d'utilisation et sont modulés en fonction du revenu des familles. Depuis 2015, les structures PAJE du Poiré-sur-Vie « Les Berceaux de la Vie » et de Palluau « Les P'tits Cœurs du Bocage » ont été soutenues en termes d'investissement à hauteur de 329 000€.

- **L'accueil individuel : une offre prédominante mais en diminution**

- ✓ **Les assistants maternels**

L'accueil individuel est prépondérant. Les 389 assistants maternels agréés proposent près de 1 066 places disponibles en 2018 soit 84 % de l'ensemble des places existantes (79 % au niveau départemental), ce qui représente 902 enfants accueillis (Données CAF).

Répartition des Assistants Maternels agréés en 2020

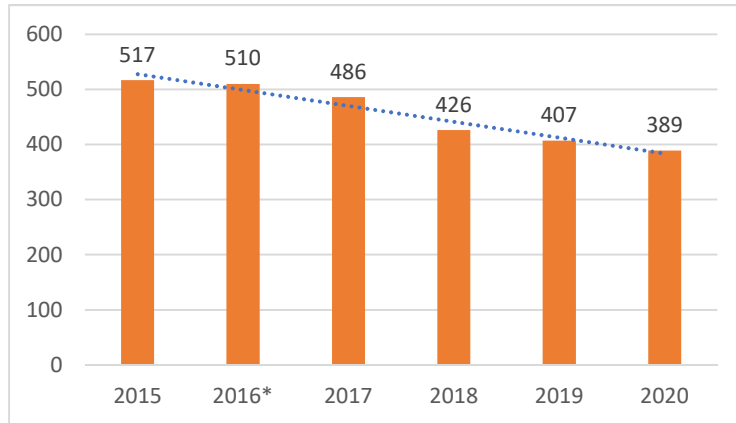


Observatoire RAM Vie et Boulogne – Données GRAM juin 2020

Le territoire fait face à une baisse conséquente de l'offre d'accueil individuel dû au départ à la retraite, à la reconversion professionnelle, à l'arrêt d'activité temporaire d'assistants maternels et au faible renouvellement.

En effet, entre 2017 et 2019, 79 assistants maternels en moins ont été comptabilisés représentant 220 agréments. En moyenne, 8 nouveaux assistants maternels par an sont comptabilisés sur les 3 dernières années pour environ 35 arrêts définitifs d'activité.

Evolution du nombre d'Assistants Maternels agréés sur Vie et Boulogne

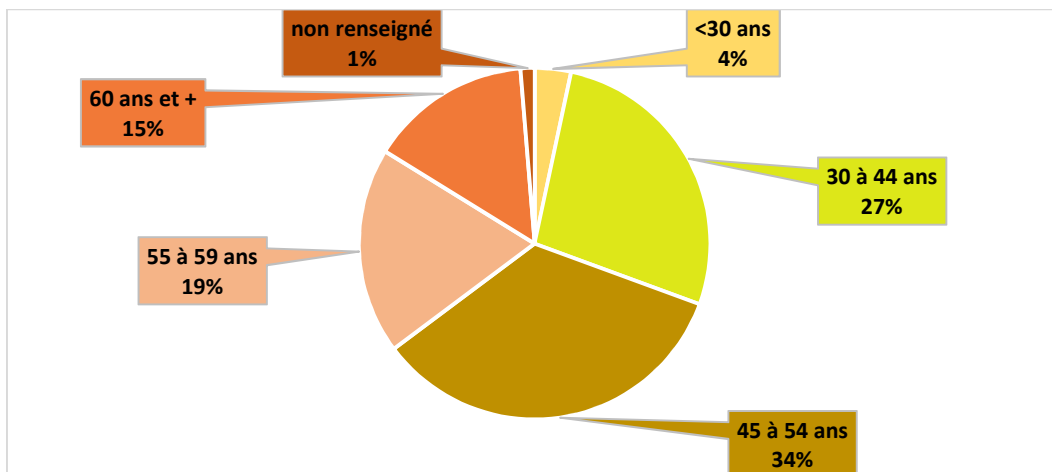


Observatoire RAM Vie et Boulogne – 2020

En 2020, 132 assistants maternels du territoire ont 55 ans et plus, soit 34%, potentiellement en fin d'activité d'ici les 7 ans à venir.

Ces assistants maternels âgés de plus de 55 ans représentent 450 agréments soit 34% de l'offre d'accueil. Les 58 assistants maternels âgés de plus de 60 ans représentent 184 agréments sur l'ensemble du territoire (soit 15%).

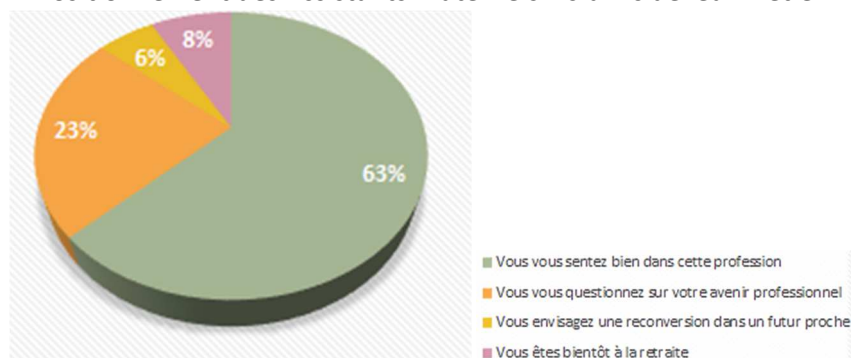
Répartition des Assistants Maternels agréés du territoire par tranches d'âge



Observatoire RAM Vie et Boulogne – Données 2020

En 2020, une enquête du Relais d'Assistant Maternel révèle que la majorité se sent bien dans cette profession. Cependant, sur 107 répondants, presque un quart se questionne sur leur avenir professionnel ou envisage une reconversion.

Positionnement des Assistants Maternels vis-à-vis de leur métier



Enquête RAM Vie et Boulogne 2020

✓ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Vie et Boulogne est parmi les Communautés de communes de Vendée la plus dotée en MAM. 14 MAM sont situées sur 5 communes du territoire, essentiellement à l'Est.

Les MAM restent des regroupements dont la pérennité est fluctuante. Ainsi la CCVB a observé, en 4 ans, 5 ouvertures et 6 fermetures de MAM.

Le RAM est sollicité régulièrement par des porteurs de projet.

✓ La garde à domicile

Parmi les 1 279 places existantes, 1% des places relèvent de la garde à domicile.

Il existe aujourd'hui un manque de visibilité sur l'activité des gardes à domicile proposés par des professionnels indépendants ou des salariés d'entreprise (ex : ADMR, Junior Senior...).

• Les enfants scolarisés

En 2018, 88 enfants de deux ans sont préscolarisés dans une école maternelle, soit 5% de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans du territoire (Données CAF 2018).

L'admission en école maternelle dès 2 ans peut se faire dans la limite des places disponibles et sous certaines conditions (modalités d'accueil spécifiques, locaux et équipements adaptés, horaires assouplis...).

• Vie et Boulogne, un territoire prioritaire en matière d'accueil du jeune enfant

Au regard des caractéristiques présentées ci-dessus, l'ensemble du territoire Vie et Boulogne est identifié comme un territoire prioritaire en matière d'accueil du jeune enfant depuis mars 2019 dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2021. Auparavant, seul l'ex Pays de Palluau était prioritaire.

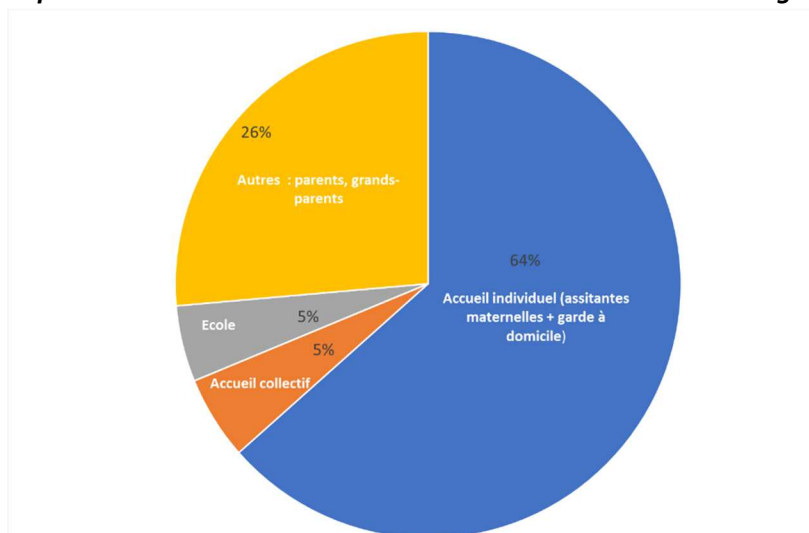
Le caractère prioritaire a été défini compte tenu des caractéristiques territoriales suivantes sur l'année 2018 :

- Une capacité théorique d'accueil (80,8) inférieure à la moyenne départementale (85,0).

- Des besoins croissants au regard du dynamisme démographique.
- Une fragilité de l'offre d'accueil individuel : le taux de couverture en accueil individuel pour 100 enfants (64%) était inférieur au taux départemental (66%) en 2018.
- Un taux de couverture en accueil collectif⁹ (5%) inférieur à la moyenne départementale (9%).

Extrait du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2021

Répartition des modalités d'accueil sur le territoire Vie et Boulogne



CAF 2018 - Données 2016

Dans l'ensemble, l'offre est aujourd'hui plutôt satisfaisante en nombre, mais elle ne permet pas toujours aux parents de choisir ou de trouver un accueil qui correspond pleinement à leurs souhaits. Certaines zones de tension apparaissent. Elles fluctuent année après année selon l'évolution de la demande et de l'offre. Les besoins et l'offre d'accueil sont hétérogènes sur le territoire.

Il est également plus difficile de trouver en cas de besoins spécifiques (horaires atypiques, contrat à faible ou forte amplitude horaire, enfant en situation de handicap...) ou de besoins rapides. Certaines difficultés pour trouver un mode d'accueil entraînent des scolarisations précoces dès 2 ans, des inscriptions précoces en structures périscolaires et en accueil de loisirs ou l'obligation de cumuler différents modes d'accueil.

Si la situation actuelle est plutôt satisfaisante, les indicateurs sont plutôt alertant pour les années à venir : la demande d'accueil risque de baisser modérément, mais l'offre de diminuer de manière conséquente.

⁹ Ce taux de couverture d'accueil collectif est calculé en prenant en compte tous les modes d'accueil, y compris les modes d'accueil non formels (garde par les parents, grands-parents...).

2.2 Les constats identifiés par les acteurs locaux¹⁰

- **Les constats partagés par les parents et les professionnels**

Un besoin de confiance mutuelle pro/parents, d'une saine communication, de relations apaisées pour se centrer sur l'éducatif plutôt que sur l'administratif ou le relationnel. Si le contrat est bien posé, il est porteur de davantage de fluidité.

La nécessité d'avoir un recensement de l'offre d'accueil exhaustif, à jour et facilement accessible pour tous.



Des relations parfois déséquilibrées entre les parents employeurs et les assistants maternels, entre les parents et les structures collectives qui imposent leur fonctionnement, du fait d'une forte demande d'accueil. Cela peut générer des conflits et éventuellement des ruptures de contrat.

- **Les constats concernant les Assistants Maternels**

- ✓ **De manière générale, un métier jugé peu attractif au vu de problématiques multiples**

Une nécessité de s'adapter face aux exigences réglementaires plus importantes et à une professionnalisation renforcée.



Un manque de valorisation et de reconnaissance de la profession.

Une absence de prise en compte du temps de travail hors accueil (réunion, formation, temps administratif et de préparation).

¹⁰ **Expressions** des participants recueillies lors du groupe de travail petite enfance et à travers les enquêtes RAM 2020.

✓ **Un projet d'accueil non systématique**

Lorsqu'il existe, il n'est pas toujours utilisé comme un outil éducatif ou de dialogue entre la famille et le professionnel.



Des attentes de parents diverses, des pratiques très différentes d'un professionnel à l'autre même si la PMI réglemente le métier.

Une qualité hétérogène des projets d'accueil.

✓ **Des modalités de travail hétérogènes**

Des problématiques d'isolement lié au travail à domicile ainsi que des difficultés à cloisonner vie professionnelle et vie personnelle.



A domicile

Un sentiment d'isolement moindre, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.



La possibilité d'accueillir un nombre d'enfants plus important qu'à domicile.

Un dispositif récent tant pour les AM que pour les familles.

En MAM

Une pérennité fluctuante : un cadre juridique entraînant parfois des difficultés d'équipe.

✓ **Des assistants maternels affiliés en associations**

7 associations sur le territoire : 134 AM affiliés soit 35% en 2019 (Données Observatoire RAM).



Des champs d'intervention variés : soutien mutuel entre professionnels, regroupements réguliers et temps forts en présence d'enfants, organisation de formations...

- **Les constats concernant les professionnels des structures collectives**

L'existence d'une équipe pluridisciplinaire appréciée.



Un manque de visibilité sur les places occasionnelles ou d'urgence, existantes sur le territoire.

Un projet pédagogique formalisé par chaque structure et validé par la PMI : un socle commun et des spécificités.

- **Les constats pour tous les professionnels de la petite enfance**

Une formation continue difficile à mettre en œuvre : connaissance de l'offre, des droits, des démarches à effectuer, solution d'accueil temporaire à trouver pour les enfants ou mise en place de la formation sur temps personnel non pris en compte. Cependant, la formation aux évolutions des pratiques professionnelles est appréciée des parents.

Des professionnels de la petite enfance de plus en plus demandeurs d'interconnaissance, de mutualisation des compétences, de partage d'expériences. Un réseau inexistant à l'heure actuelle.

3. Les services ressources institutionnels de proximité

3.1 Le Relais Assistants Maternels (RAM)

Orientations de la Branche Famille

La Branche Famille contribue au soutien de l'accueil individuel en favorisant la structuration et le développement des Relais d'Assistants Maternels. Depuis 2011, la Cnaf a souhaité s'appuyer sur les Ram pour améliorer l'information et l'accompagnement des familles dans l'obtention d'un mode d'accueil. Elle mobilise également les Ram pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants, renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et participer à la professionnalisation du secteur de la garde d'enfants à domicile en les invitant à ouvrir l'ensemble de leurs services à ces professionnels.

Les CAF sont responsables de la validation du projet de fonctionnement et indique les règles de financement pour l'investissement et le fonctionnement des RAM.

Le Relais Assistants Maternels Vie et Boulogne existe depuis 2009 :



- 2009 - Ouverture du RAM Vie et Boulogne
- 2016 - Ouverture du RAM Pays de Palluau
- 2017 - Fusion des RAM et organisation du nouveau service via le Projet de fonctionnement 2017-2020 signé par la Communauté de communes
- 2018 - Adoption de la mission supplémentaire CAF « Guichet unique – observatoire »

En 2020, l'équipe RAM est constituée de 3,3 ETP animatrices accompagnées par une responsable et une assistante.

Conformément au référentiel national, le RAM répond à 3 missions :

- Mission d'information (guichet unique) : informer les familles et professionnels sur les différents modes d'accueil, les accompagner dans leurs démarches administratives et dans leurs relations salariés-employeurs (2 361 contacts en 2019 dont 924 contacts téléphoniques et 232 RDV).

- Mission d'animation et de professionnalisation : organiser et animer des rencontres et échanges de pratiques professionnelles pour monter en qualité l'accueil individuel et favoriser la socialisation des enfants (environ 270 matinées éveil itinérantes par an sur les 15 communes à laquelle 40% des assistants maternels agréés participent et 46% des actives ; une quinzaine de soirées par an sous forme de conférences, d'ateliers...).

- Mission d'observatoire (mission nouvelle depuis 2019) : observer les conditions d'accueil de jeunes enfants et de manière générale la petite-enfance.

Le service travaille en réseau avec les partenaires éducatifs et administratifs (CAF, MSA, PMI, DIRECCTE, PAJEMPLOI, communes, médiathèques, accueils de loisirs et périscolaires, centres sociaux, EHPAD...).

En 2019, la Communauté de Communes a mobilisé un budget de fonctionnement d'environ 192 000 € subventionné par la CAF de Vendée à hauteur de 134 922,14 € au travers de la prestation de service RAM, de l'aide forfaitaire allouée au titre du guichet unique et de la prestation de service Contrat Enfance Jeunesse et par la MSA à hauteur d'environ 7 000 €.

Pour l'élaboration de son nouveau projet de fonctionnement 2021-2024, le service a élaboré un diagnostic et une évaluation du service à travers 5 enquêtes : parents, assistants maternels, associations d'assistants maternels, élus et interne à l'équipe. Il ressort les principaux points suivants :

- **Les futurs parents et les parents**

Le "Relais d'Assistant Maternel": une dénomination qui ne parle pas d'emblée. Une nouvelle appellation en projet : "Relais Petite Enfance".



90% des parents favorables à la participation de leur enfant aux matinées éveil (Enquête RAM 2020).

Les principales sollicitations du service : information juridique et administrative, recherche de mode d'accueil. « Portes d'entrée du service » même si les contacts permettent une approche plus globale (administratif, éducatif, social).

- **Les assistants maternels**

Les principales sollicitations: participation aux animations, mise à jour des disponibilités d'accueil, information juridique et administrative.



60% des AM considérant que le RAM a modifié leurs pratiques professionnelles (Enquête RAM 2020).

Les avantages du RAM : prioritairement des espaces pour permettre aux enfants de découvrir la vie en collectivité, des espaces d'échanges et d'accompagnement avec une animatrice du RAM, des ressources pour continuer à faire évoluer leurs pratiques avec les enfants.

- **Les élus**

Les points forts du service : la diversité des actions et la proximité, l'accès à l'information et la mise en réseau pour les assistants maternels.



Les axes d'amélioration : la communication auprès des futurs parents, l'augmentation du nombre de matinées d'éveil et d'actions partenariales (micro-crèches, EHPAD, médiathèques).

Les priorités à se donner : faciliter la recherche de mode d'accueil pour les parents et futurs parents, accroître la promotion et la formation du métier d'assistant maternel, informer les élus de l'évolution de l'offre et de la demande sur les communes.

Cette évaluation a permis de vérifier que le service donnait globalement satisfaction aux élus et aux usagers. Le nouveau projet 2021-2024 validé par le conseil communautaire de janvier 2021 s'inscrit dans la continuité du précédent tout en renforçant les actions, les moyens humains (recrutement d'un animateur supplémentaire) et financiers du service pour répondre aux enjeux du territoire :

- Faciliter la connaissance et l'accès au service (public captif sur un temps limité).
- Promouvoir et développer le rôle de guichet unique du RAM et faciliter la recherche de modes d'accueil.
- Faciliter les relations employeur/salarié.
- Monter en qualité l'accueil individuel.
- Renforcer l'offre de professionnalisation et l'accompagnement des assistants maternels.
- Promouvoir le métier d'assistant maternel.
- Accompagner la mutation de l'offre d'accueil et limiter les tensions qui pourraient pénaliser l'attractivité et le développement économique du territoire.

3.2 Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)



Dans le prolongement de « Pomme Verte » créé en 2006 par la mairie au Poiré-sur-Vie, le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La P'tite Escale » est ouvert depuis octobre 2019, passant en itinérance sur 5 lieux de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et de 1 à 4 créneaux par semaine.

Espace de rencontres, d'échanges et de jeux, le LAEP est ouvert aux enfants de la naissance à 4 ans (jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap), accompagnés d'un adulte proche, et aux futurs parents.

Les objectifs poursuivis, les missions et caractéristiques sont déclinés dans le volet « Parentalité ».

3.3 La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vendée



- **L'accompagnement social des familles**

Le travailleur social de la CAF accompagne les allocataires avec enfant(s) lorsqu'un événement ou une situation vient modifier l'organisation familiale, voire fragiliser son équilibre, notamment dans le cadre d'une naissance, le choix d'un mode d'accueil ou la reprise d'un emploi.

En complémentarité du versement des prestations et en fonction des besoins exprimés par la famille, cet accompagnement permet :

- D'être informé sur les nouveaux droits et de faciliter leurs ouvertures via le rendez-vous des droits.
- D'être soutenu dans les différentes démarches face à ces changements (relations familiales, organisation future, conséquences budgétaires...).
- De mieux concilier vie familiale et vie professionnelle (mode de garde, horaires atypiques, congé parental...).
- D'être orienté si besoin vers des services ou dispositifs gérés par les partenaires.

Le travailleur social de la CAF reçoit les familles sur rendez-vous en fonction des disponibilités de chacun :

- A l'Espace France Services à Palluau
- Au Pôle social du Poiré-sur-Vie
- Au Centre social Mozaique à Aizenay
- A la CAF à La Roche-sur-Yon

- **Un service d'information et d'accompagnement en ligne : monenfant.fr**

Le portail monenfant.fr est un site d'information et de services visant à accompagner les familles ayant de jeunes enfants tout au long de leurs parcours de parents et/ou dans les situations spécifiques. Il permet notamment d'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil. Monenfant.fr référence les structures d'accueil destinées aux petits (crèche, centre de loisirs, etc.), les services existants pour informer et accompagner les parents (lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, service de médiation familiale...) mais également les assistants maternels en activité.

Des outils de simulation sont également disponibles afin d'estimer le montant restant à charge des familles pour l'accueil en crèche ou le montant de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) pour l'accueil chez un assistant maternel ou dans une micro-crèche privée.

Monenfant.fr est également un site d'information, tant pour les parents que pour les professionnels de l'enfance et de la parentalité, sous forme d'actualités, d'articles et de dossiers thématiques.

Un espace pour les professionnels (gestionnaires de structures, assistants maternels) leur permet de renseigner des informations sur leurs structures et/ ou projet d'accueil (horaires d'ouverture, modalités d'accueil, projet pédagogique).

3.4 La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- **L'accompagnement des familles**

Au sein des Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF) situées à Palluau et au Poiré-sur-Vie, les professionnels de la PMI prennent en charge la protection et la promotion de la santé maternelle et infantile (enfants de moins de 6 ans) sur les volets suivants :

- L'accompagnement des futures mères pendant leur grossesse et la préparation à la naissance par une sage-femme.
- L'accompagnement des parents suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant.
- Un RDV avec un médecin ou une puéricultrice dans le cadre des consultations de PMI.

- **L'accompagnement des professionnels**

La PMI mène l'instruction des demandes d'agrément des assistants maternels. Elle prend en charge également les actions de formation ainsi que le suivi et le contrôle des assistants maternels.

Elle émet également un avis technique pour les accueils collectifs et assure le suivi des projets des MAM.

- **Un site de mise en relation entre professionnels et familles : vendee-enfance.fr**

Le site internet Vendée Enfance vise à faciliter la mise en relation des parents et des professionnels de la petite enfance en proposant une recherche géo localisée des modes d'accueil en fonction du lieu de domicile ou de l'axe trajet domicile-travail.

Le site met également à disposition des ressources à destination des assistants maternels (réglementations, procédure d'agrément, documents utiles, etc).

Synthèse du diagnostic Petite Enfance 0-3 ans

DES BESOINS TOUJOURS RENOUVELÉS



UNE POPULATION FAMILIALE



- **Maintien** de la natalité : environ **500** naissances / an
- Répartition géographique des naissances qui **évolue**
- **Enfants de moins de 3 ans**
 - Nombre qui **tend à baisser** : -14,8 % entre 2015 et 2019 (Vendée -12,6%)
 - **4%** de la population de Vie et Boulogne, **13%** des moins de 25 ans en 2017
 - **1 383** enfants CAF en 2019

L'ACTIVITÉ DES FAMILLES EN HAUSSE



- **72,9%** des familles allocataires dont les 2 parents travaillent en 2019 (Vendée 69,1%)
- Soit **1 000 enfants CAF** de moins de 3 ans

DES SOUHAITS EXPRIMÉS PAR LES PARENTS



- **Avoir le choix d'un mode d'accueil** de qualité, adapté à leur approche éducative, à leurs besoins et ceux de leurs enfants
- **Entretenir une relation de confiance mutuelle** entre parents et professionnels en charge de leurs enfants
- **Recevoir de l'information**, être accompagnés et soutenus dans leur parentalité et le parcours de leurs enfants

UNE OFFRE D'ACCUEIL EN MUTATION



UNE COUVERTURE GLOBALE PLUTÔT SATISFAISANTE AUJOURD'HUI

- **1 279** places existantes en 2018

UNE FAIBLE PART EN ACCUEIL COLLECTIF



- **8%** en 2018 (Vendée 12%)
- **127** places en structures collectives, réparties sur 5 communes en 2020

UNE AUGMENTATION CONSÉQUENTE DE MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

- **50** places supplémentaires créées depuis 2016

UN ACCUEIL INDIVIDUEL PRÉDOMINANT MAIS EN NETTE DIMINUTION



- **84%** de l'ensemble des places (Vendée 79%)
- 1 066 places proposées par **389** assistants maternels agréés en 2018
- **220 agréments en moins** soit **79 professionnels** entre 2017 et 2019

UN NOMBRE CONSÉQUENT DE MAM

- **14** Maisons des Assistants Maternels (MAM) en 2020, mais une pérennité fluctuante

UNE OFFRE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE À DÉVELOPPER



- Horaires atypiques, accueil d'urgence, occasionnel, handicap...
- Des besoins à **accompagner** et une offre à **développer**

DES BESOINS PARTAGÉS PAR LES PROFESSIONNELS

- Mise en réseau, partage de pratiques, départ en formation

DES SERVICES RESSOURCES INSTITUTIONNELS DE PROXIMITÉ



LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

- Service **reconnu** et **apprécié** des parents et des professionnels à **renforcer**
- Mission d'**information** et **animations itinérantes** sur les 15 communes
- **2 361** contacts en 2019



LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

- Espace de **rencontres** et d'**échanges** et de **jeux**
- **Itinérant** sur 5 communes
- **4 créneaux par semaine**



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

- **Accompagnement social des familles** sur **3 lieux**
- **monenfant.fr**

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

- Au service des familles et des professionnels
- **vendee-enfance.fr**



Convention Territoriale Globale 2021-2024

Enfance (3 -11 ans)

Communauté de Communes Vie et Boulogne



Rencontre Inter CME-CMJ aux Lucs sur Boulogne - 2014

Dossier suivi par

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits : CCVB, Adobe Stock, Freepik, Canva

Diagnostic

Orientations de la Branche Famille CAF

Dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances constitue de longue date un domaine d'intervention de la branche Famille. L'enjeu est de soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école. L'enjeu est également de contribuer à permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés, notamment en matière de départ en vacances. Ces ambitions contribuent à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires, en lien avec les acteurs concernés.

Parmi les mesures importantes de la COG 2018-2022, la branche Famille s'engage à :

- Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement par :
 - une généralisation des modalités de financement renouvelées et simplifiées des ALSH
 - un soutien aux ALSH, notamment sur les temps du mercredi, et favoriser leur accessibilité (handicap)
 - un accès facilité aux loisirs des enfants, notamment des plus défavorisés
- Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale par :
 - une dynamisation des départs en vacances des enfants

1. Des besoins importants sur le territoire

2. Une offre riche et variée sur les différents temps de l'enfant avec des organisations multiples

3. L'articulation des différents temps de l'enfant et la coopération entre les acteurs

1. Des besoins importants sur le territoire

1.1 Une part significative d'enfants de 3 à 11 ans sur Vie et Boulogne

En 2017, les enfants âgés de 3 à 11 ans représentent 14% de la population de Vie et Boulogne (*Vendée 11%*), soit 6 083 enfants (INSEE). Ils représentent 43% de la population âgée de moins de 25 ans (*Vendée 42%*).

La part des 3-5 ans et 6-11 ans s'élève respectivement à 4% et 10% de la population de Vie et Boulogne, soit 1 870 et 4 213 enfants (INSEE 2017).

La répartition de l'âge des enfants de 3 à 11 ans au sein des 7 365 familles est sensiblement la même qu'à l'échelle départementale. Les enfants de 3 à 11 ans représentent 52 % des enfants de 0 à 18 ans (*Vendée 51 %*).

Répartition des enfants de 3 à 12 ans

Enfants	Vie et Boulogne		Vendée	
	Nombre d'enfants	Part des enfants	Nombre d'enfants	Part des enfants
De 3 à moins de 6 ans	1 870	16%	23 178	16%
De 6 à moins de 12 ans	4 213	36%	51 461	35%

INSEE – RP 2017

Au 31 décembre 2019, les 5177 enfants de 3 à 11 ans des familles allocataires CAF représentent 49% de l'ensemble des enfants des allocataires (*Vendée 48 %*).

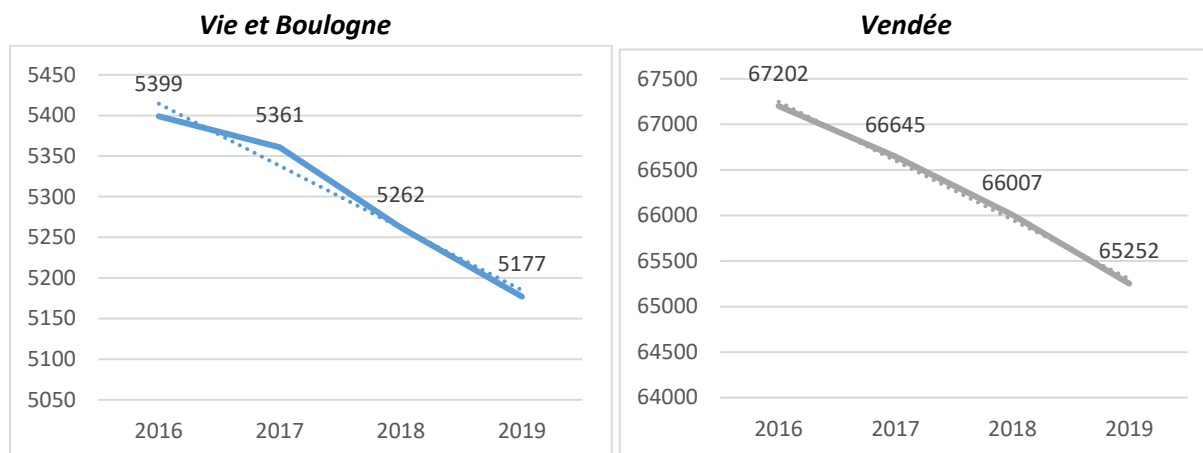
Répartition des enfants de 3 à 11 ans des allocataires CAF

2019	Nombre d'enfants allocataires de 3 à 11 ans	Part des enfants allocataires CCVB	Total 0-24 ans allocataires	Part des enfants allocataires 3-11 ans parmi les 0-24 ans
Vendée	65 252	/	134 945	48%
CCVB	5 177	100%	10 549	49%
Aizenay	1126	21,75%	2312	49%
Apremont	209	4,04%	415	50%
Beaufou	239	4,62%	406	59%
Bellevigny	654	12,63%	1428	46%
La Chapelle Palluau	104	2,01%	245	42%
Falleron	182	3,52%	365	50%
La Genétouze	229	4,42%	437	52%
Grand'Landes	87	1,68%	173	50%
Les Lucs-sur-Boulogne	359	6,93%	783	46%
Maché	208	4,02%	415	50%
Palluau	141	2,72%	292	48%
Le Poiré-sur-Vie	1006	19,43%	2020	50%
Saint Denis-la-Chevasse	270	5,22%	537	50%
Saint Etienne-du-Bois	264	5,10%	521	51%
Saint Paul-Mont-Penit	99	1,91%	200	50%

CAF 2020 sur données au 31 décembre 2019

Le nombre d'enfants de 3 à 11 ans allocataires CAF/MSA est en baisse entre 2016 et 2019 : - 4.1% (Vendée -2.9%)

Evolution des enfants entre 3 et 11 ans des allocataires CAF/MSA entre 2016 et 2019



CCVB 2021 sur données CAF au 31 décembre 2019

La part de familles monoparentales allocataires CAF a connu également une augmentation ; elles représentent 10,7% des familles allocataires CAF avec enfants de 3 à 10 ans.

Au sein des 413 familles CAF recomposées de Vie et Boulogne, on compte 275 enfants de 3 à 12 ans soit 35% des enfants des familles recomposées contre 33% à l'échelle départementale (Données CAF 2021).

Le nombre de familles allocataires CAF avec enfants de 3 à 11 ans dont le quotient familial est inférieur à 900 euros a diminué de 15.6% entre 2015 et 2019 (Vendée - 4.6%). Les enfants entre 3 et 11 ans des familles allocataires CAF à bas revenus représentent 11.9% de l'ensemble de cette classe d'âge (Vendée 15%).

1.2 De l'âge de la conscience du moi à l'âge moral

Deux périodes de croissance distinctes apparaissent au cours des 3-11 ans¹ :

- La petite enfance (de 0 à 6 ans) : l'âge de la conscience du moi « je »
- L'enfance (de 6 à 12 ans) : l'âge moral, du « je » au « nous »

La petite enfance (avec l'adolescence) est considérée comme l'une des deux périodes les plus importantes en termes de transformations physiques et psychologiques : l'enfant y multiplie les conquêtes.

Entre 3 et 5 ans, il construit sa personnalité en fonction de ce que lui offre (ou lui refuse) son environnement : développement du langage, découverte de son environnement, cheminement vers l'indépendance, exercice plus en plus développé de la volonté et de l'autonomie, prise de conscience de son individualité, exploration sensorielle et observation passionnée...

« Aide-moi à faire moi-même » résume les besoins de l'enfant entre 3 et 5 ans :

- Bénéficiaire de protections, repères stables, limites claires

¹ Apprends-moi à faire seul, la **pédagogie Montessori expliquée aux parents** de Charlotte Poussin aux Editions Eyrolles

- Evoluer dans un environnement affectif bienveillant, adapté, stimulant et sécurisant.

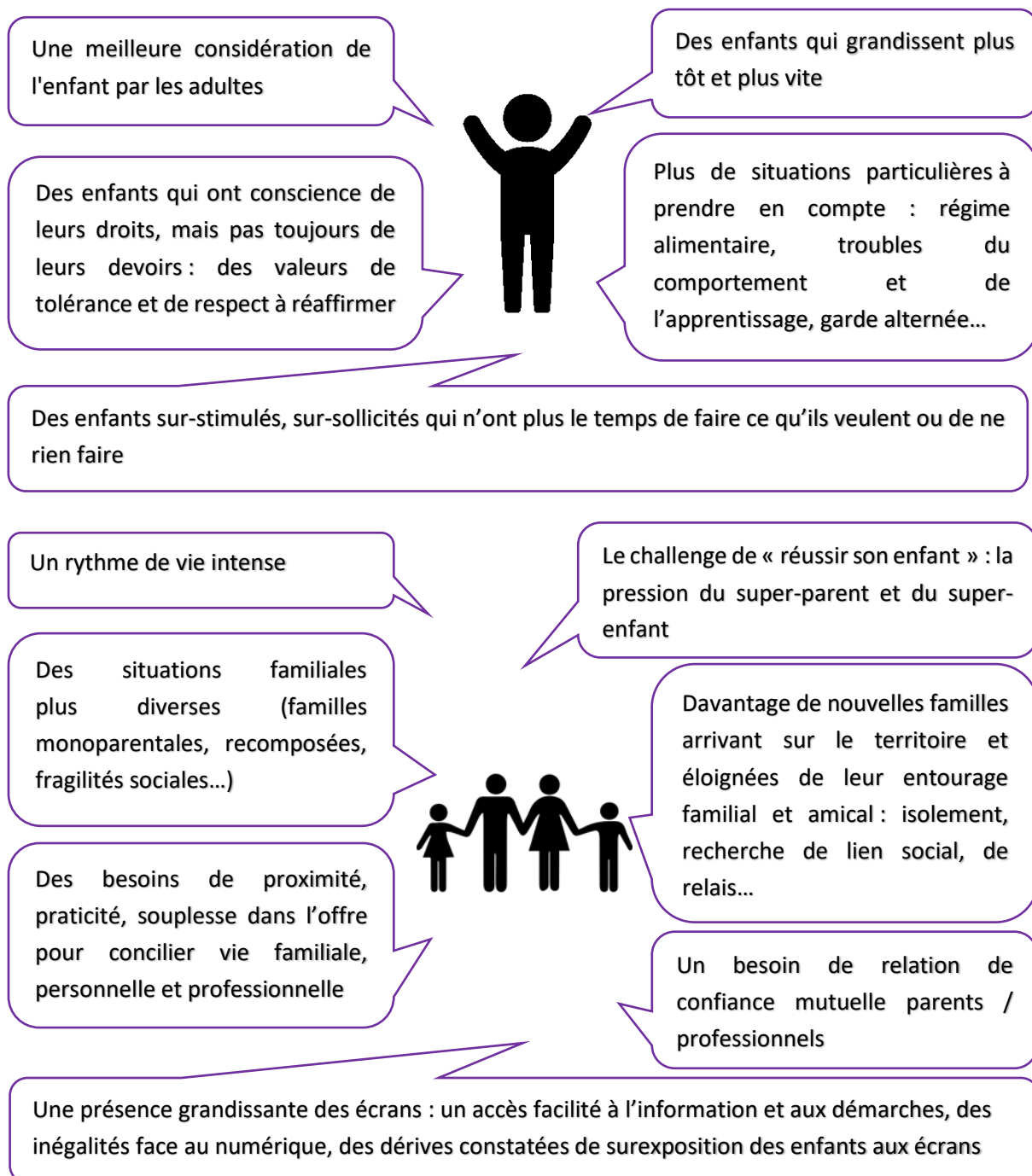
Entre 6 et 12 ans, l'enfant consolide ses apprentissages antérieurs, passant de l'esprit absorbant à l'esprit comprenant, du « je » au « nous ». Il a besoin de :

- Raisonner, se questionner et se socialiser

- Explorer et bénéficier de stimulations intellectuelles, développer sa créativité et sa culture

L'enfant traverse ces étapes en interaction avec sa famille, son entourage amical et les différentes structures dans lequel il évolue (école, accueil de loisirs, association...).

1.3 Les constats sur les enfants et leurs familles aujourd'hui²



² Expressions de participants recueillies lors d'une rencontre en visio-conférence en mai 2021 : élus, professionnels et bénévoles

2. Une offre riche et variée sur les différents temps de l'enfant avec des organisations multiples

La loi pour une Ecole de la Confiance, promulguée en 2019, a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire pour tous les enfants à 3 ans afin de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge. Le rythme des enfants de 3 à 11 ans est donc organisé autour de ce temps scolaire. Chaque structure ou organisme, contribue à créer les conditions d'une éducation partagée de l'enfant : la famille est la première éducatrice, l'école participe par l'enseignement et la socialisation, les secteurs péri et extrascolaire collaborent également à l'épanouissement et au développement de l'enfant par des activités d'ouverture aux autres et au monde.

L'offre est organisée différemment d'une commune à l'autre en fonction de sa taille, de son histoire, des acteurs et équipements présents, des choix politiques...

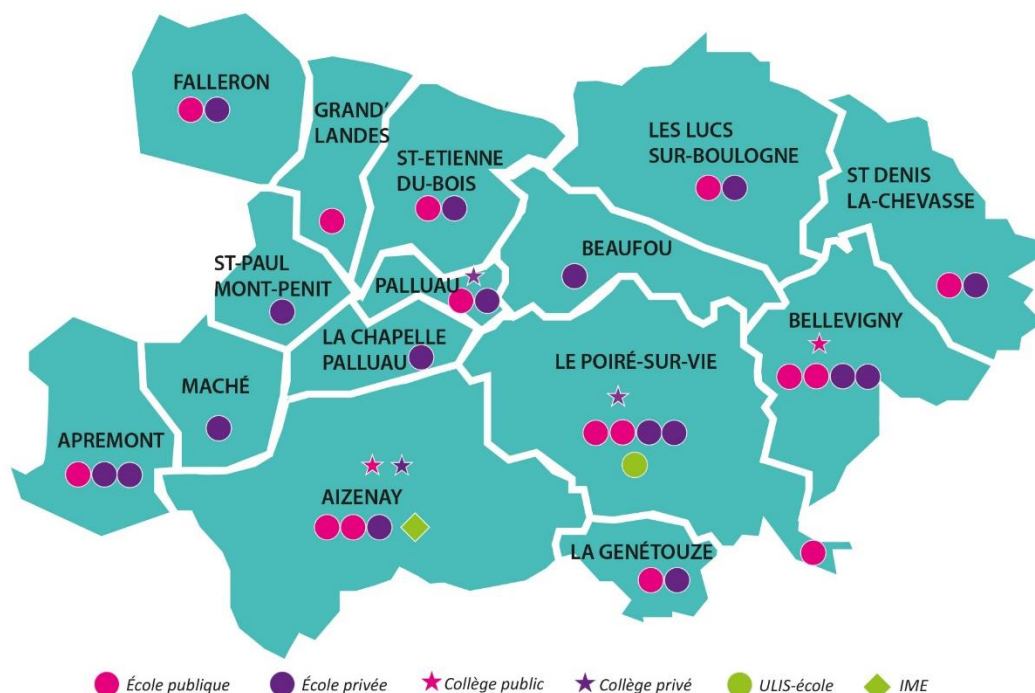
2.1 Le temps scolaire

- **Les établissements scolaires**

Sur la communauté de commune Vie et Boulogne, 78% des enfants entre 2 et 5 ans (*Vendée 78.8%*) et 98.3% des enfants entre 6 et 10 ans (*Vendée 98.2%*) sont scolarisés (INSEE2017).

En 2017, 33 établissements (32 écoles et 1 Institut Médico-Educatif IME) accueillent 5 268 élèves :

- 15 écoles publiques dont 1 école intercommunale pour 3 communes (Palluau / La Chapelle Palluau / Saint-Paul Mont Penit)
- 17 écoles privées dont 1 Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI entre 2 écoles (Palluau / La Chapelle Palluau) et 2 écoles alternatives (Apremont / Le Poiré).



CCVB 2021

Sur chaque commune, la présence d'au moins une école facilite l'accessibilité pour les enfants du territoire. Le RPI et l'école intercommunale permettent de maintenir l'ouverture d'établissement scolaire de proximité malgré des effectifs bas sur certaines classes d'âge, de mutualiser des moyens pédagogiques et sont un gage d'attractivité pour les familles et les communes.

- **L'accueil d'enfants en situation de handicap sur temps scolaire**

Depuis la loi Handicap de février 2005, prolongée et enrichie par la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole Inclusive, la scolarisation pour tous progresse et notamment la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap.

De 2006 à 2015, la scolarisation des enfants en situation de handicap a augmenté de 80%. En France, cela concerne 350 300 enfants ou adolescents en 2015, 361 000 en 2019 (Repères et Références statistiques, Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) :

- 80 % en milieu ordinaire (école, collège, lycée, Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire ULIS) dont 30% en ULIS. Sur Vie et Boulogne, 1 ULIS-école située au sein d'une école au Poiré-sur-Vie, accueille des élèves qui ont besoin d'un enseignement adapté dans le cadre de regroupements spécifiques en complément de l'accueil ordinaire.

- 20% en milieu spécialisé (Institut Médico-Educatif IME, Institut d'Education Motrice IEM...). Sur Vie et Boulogne, 1 IME géré par l'Association AREAMS et situé à Aizenay, accueille des enfants de 6 à 18 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (troubles envahissants du développement...).

En fonction de leurs besoins et des places disponibles, les enfants de Vie et Boulogne en situation de handicap peuvent être accueillis sur le territoire ou sur des structures hors territoire.

- **Les actions de la Communauté de Communes en direction des scolaires**

La Communauté de communes Vie et Boulogne participe également au développement et à l'éducation de tous les enfants du territoire :

- Education routière auprès des élèves du CP au CM2
- Ateliers musicaux pour les classes de CP-CE1-CE2 en partenariat avec les 3 écoles de musique du territoire
- Partenariats locaux entre les établissements et les 17 médiathèques
- Natation scolaire en priorité pour les CP-CE1-CE2 au sein des 3 piscines du territoire
- Opération cinéma pour les IME

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant le temps scolaire³

Des atouts	Des points de vigilance
Une diversité d'établissements : 15 écoles publiques, 17 écoles privées, 2 écoles alternatives	Pas toujours le choix de l'école publique/privée en proximité

³ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

Des lieux d'enseignement des savoirs et de socialisation pour tous les enfants	Une veille sur l'évolution démographique : un impact sur les effectifs des classes et des écoles
Des partenariats entre établissements scolaires et mairie : réunions, conseils d'école, assemblée générale, subventions, mise à disposition de locaux, moyens humains et matériels...	Un transport scolaire absent ou inaccessible sur certaines communes (ex : école intercommunale de Palluau)
Des relations renforcées entre les parents et les enseignants	

2.2 L'accueil sur temps méridien

Sur chaque commune, le temps méridien s'articule autour d'un temps de restauration et d'un temps de pause avant ou après le repas.

Les modalités de gestion et de fonctionnement de la restauration scolaire collective sur le territoire sont diverses : gestion associative ou municipale, cuisine sur place, centrale ou par un prestataire privé, liaison froide ou chaude... La loi issue des États généraux de l'alimentation dite loi ÉGAlim de 2018 vient impacter progressivement tous les services de restauration collective pour limiter au maximum les effets néfastes d'une mauvaise alimentation, diminuer l'empreinte écologique et réduire le gaspillage alimentaire : un menu végétarien au moins une fois par semaine, réduction du plastique, 50% de produits durables et de qualité comprenant au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique à partir du 1er janvier 2022... Dans cette dynamique, une concertation organisée à Aizenay par le Syndicat Yon et Vie a permis de rassembler des responsables de restauration afin de développer l'approvisionnement en produit locaux dont bio, échanger sur des pratiques...

Quel que soit le mode de gestion, l'organisation des services de restauration s'avère complexe : suivant les horaires des écoles, le temps de trajet, le(s) temps de service, la qualité et l'équilibre des repas, la prise en compte des besoins particuliers des enfants, la gestion du personnel...

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'accueil sur temps méridien⁴

Des atouts	Des points de vigilance
Une amélioration qualitative des repas (loi Egalim) : produits locaux, variés, sains	La nécessité d'une présence en personnel importante sur un temps limité : précarité des postes, recrutement difficile de personnel qualifié
La présence de professionnels et/ou bénévoles dédiés : des interlocuteurs référents pour l'équipe éducative et les familles	Des comportements d'élèves plus difficiles, des « débordements » : une gestion plus difficile pour le personnel
La polyvalence de certains agents sur plusieurs services enfance favorisant la continuité éducative	Le temps méridien non déclaré au SDJES : absence de subvention, taux d'encadrement

⁴ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

	non réglementé, inclusion des enfants en situation de handicap défavorisée
	Des nuisances sonores, un local pas toujours modulable ou adapté
	Un taux d'encadrement parfois large (ex : 1 adulte pour 40 enfants)

Des pistes pour demain

Accompagner la professionnalisation du personnel : recrutement, formations mutualisées, mise en réseau, échanges de pratiques...

2.3 L'accueil de loisirs

Orientations de la Branche Famille CAF

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre la Branche Famille soutient une offre d'accueil en dehors du temps de l'école par un accompagnement au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS). Ces accueils sont éligibles à la Prestation de service versée par les CAF.

L'amélioration de l'accès aux structures enfance jeunesse est une priorité du Conseil d'Administration de la CAF de Vendée. Ainsi, en complément du versement de la prestation de service, une aide à l'accessibilité financière des familles aux ALSH (sauf périscolaire) peut être versée. L'objectif est de permettre aux familles une meilleure accessibilité financière des accueils de loisirs grâce à une tarification modulée selon les quotients familiaux.

- **L'accueil avant et après l'école**

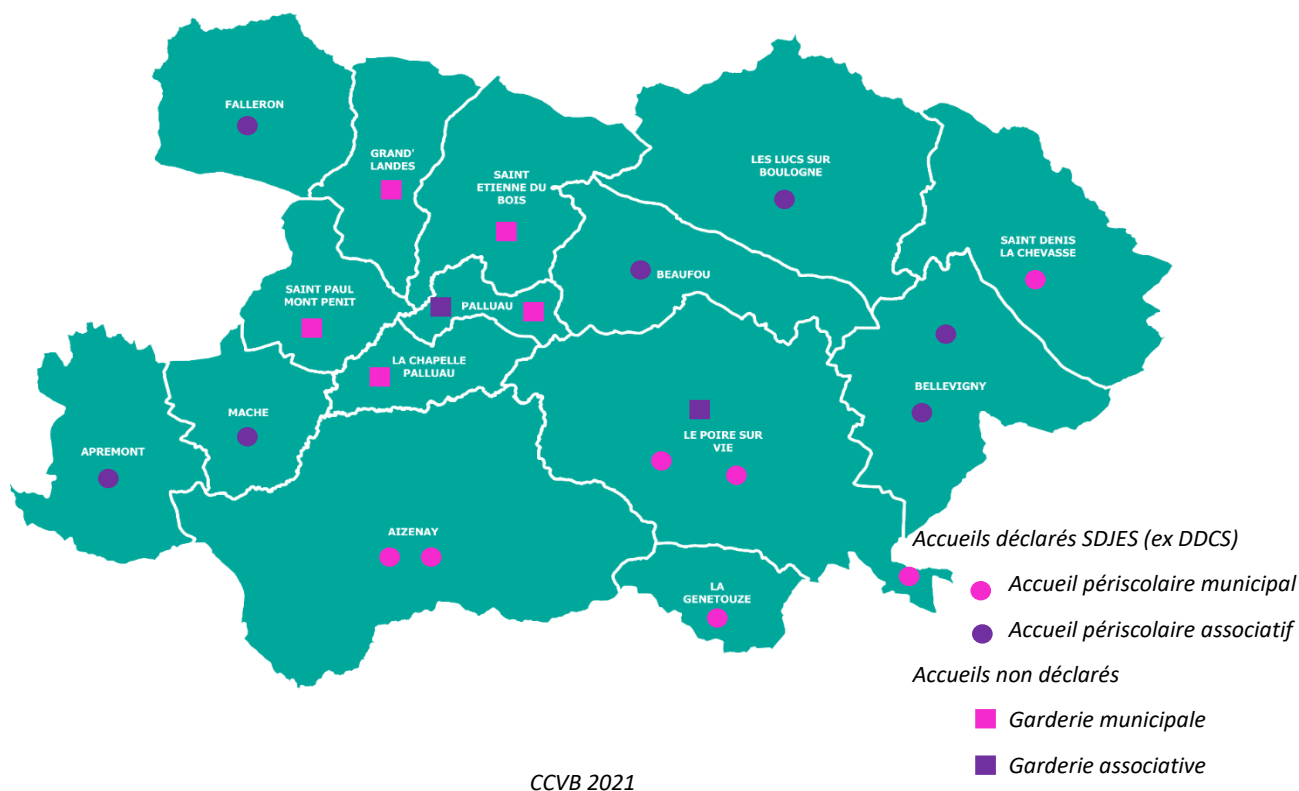
Chaque commune du territoire propose un accueil (garderie ou accueil périscolaire déclaré) avant et après l'école permettant ainsi aux familles de concilier leur vie familiale, professionnelle et personnelle.

Les accueils sur le territoire se distinguent à plusieurs niveaux :

- Le mode de gestion municipal ou associatif
- L'échelle du service : communale, école
- Le lieu d'accueil au sein de chaque école ou dans un local extérieur qui est parfois mutualisé pour plusieurs écoles
- La déclaration en accueil de mineurs auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES (ex DDCS) garantissant un taux d'encadrement réglementé, un projet d'animation et des subventions (fonctionnement, handicap) ou la non déclaration

- Les modalités de fonctionnement : tarifs, diversité d'horaires d'ouverture ou de fermeture, proposition d'un petit-déjeuner et/ou goûter ou fourni par l'élève...

Tous les accueils périscolaires déclarés ont maintenant modulé leurs tarifs à minima selon 2 tranches de QF. Le coût de revient des familles est inférieur au coût réel supporté par le gestionnaire.



CCVB 2021

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'accueil avant/après l'école ⁵

Des atouts	Des points de vigilance
Un lien social en dehors du temps scolaire	Un temps important en accueil collectif pour certains enfants générant de la fatigue
Un service de proximité garanti	L'inscription des familles obligatoire au préalable (assurance) même si le service est peu ou pas utilisé (urgence ou occasionnel)
Une souplesse de fonctionnement pour les familles : horaires, inscription...	Un coût pour les familles : des difficultés financières pour certaines, un frein à la fréquentation pour d'autres, une augmentation d'impayés sur certaines structures
L'accueil périscolaire déclaré : une équipe d'animation permanente et qualifiée, un taux d'encadrement réglementé, un projet	Une certaine précarité de l'emploi liée au nombre irrégulier d'enfants inscrits et à des

⁵ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

d'animation et des subventions (fonctionnement, handicap)	horaires de travail limités : des difficultés de recrutement, peu de temps complet
Une professionnalisation du métier d'animateur	L'inclusion des enfants en situation de handicap freinée en cas d'accueil non déclaré pour le financement d'un AESH
	Une baisse de fréquentation notamment depuis la crise sanitaire : de nouvelles habitudes familiales (garde de l'enfant en autonomie, télétravail, temps de travail encore partiel...)

Les pistes pour demain

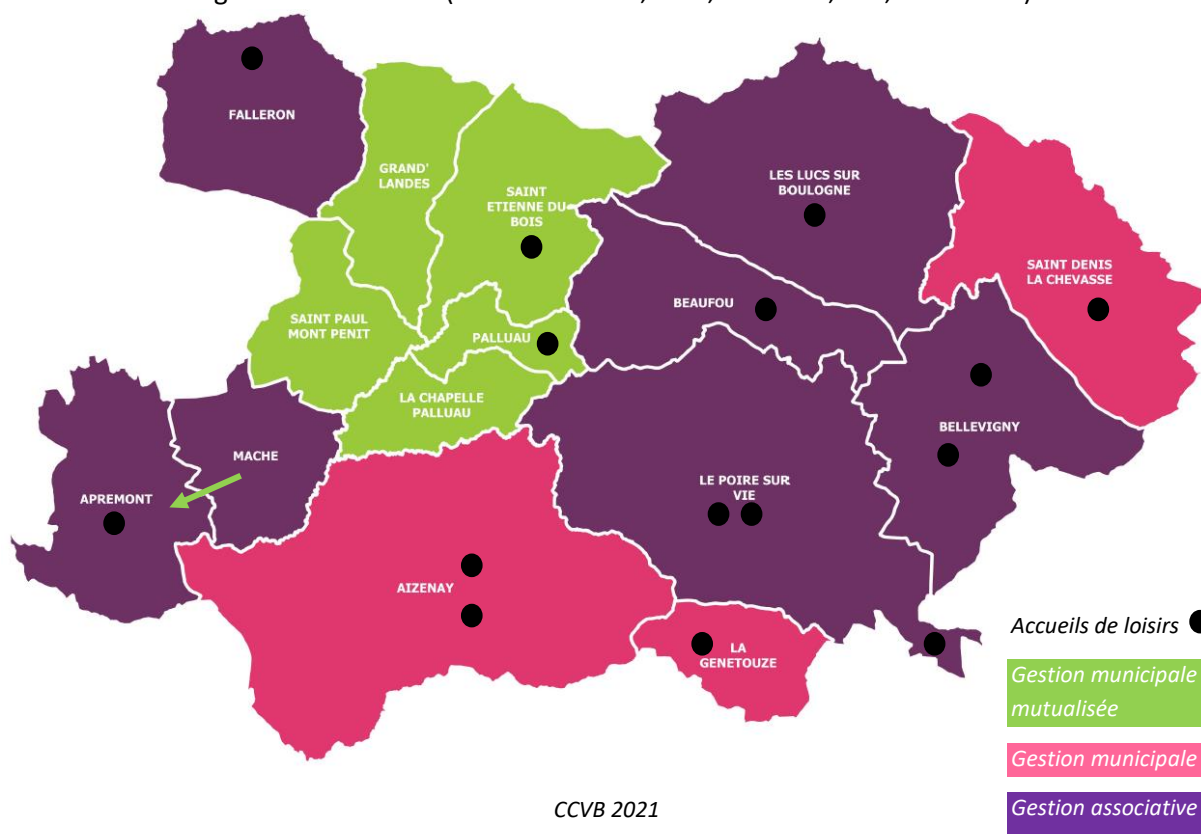
Accompagner la professionnalisation du personnel : recrutement, formations mutualisées...

Poursuivre la réflexion engagée sur la tarification pour une meilleure accessibilité des familles et une recherche d'équité entre les territoires

- **L'accueil du mercredi et pendant les vacances**

Chaque commune propose un accueil de loisirs déclaré à la SDJES le mercredi et pendant les vacances scolaires, soit 15 Accueils de Loisirs Sans Hébergement ALSH sur l'ensemble du territoire :

- 5 communes en gestion municipale mutualisée, portée par la mairie de Saint-Etienne du Bois : un accueil pour les 3-5 ans sur Saint-Etienne, un pour les 6-12 ans sur Palluau
- 3 communes en gestion municipale
- 7 communes en gestion associative (Familles rurales, IFAC, Solidavie, AJB, La Marelle)



CCVB 2021

La déclaration au SDJES de tous les accueils de loisirs favorise une équipe d'animation permanente et qualifiée et garantit un taux d'encadrement réglementé⁶, un projet d'animation et des subventions (fonctionnement, handicap). Cependant, chaque structure se caractérise par un projet pédagogique et un fonctionnement propre (modalités d'inscription, horaires, périodes d'ouverture, tarifs...).

En 2019, plus de 2 200 enfants différents soit 1 sur 2 ont fréquenté ponctuellement ou régulièrement fréquenté l'accueil de loisirs le mercredi et/ou durant les vacances scolaires.

Conformément à la réglementation de la CAF, la tarification des activités extrascolaires est modulée selon les quotients familiaux des familles. Cependant, chaque structure possède sa propre structuration des tarifs avec des tranches de quotients familiaux différents. Certains gestionnaires appliquent les tarifs plafonds préconisés par la CAF dans le cadre de l'accessibilité aux familles.

Il existe donc de grandes disparités de tarifs entre les structures extrascolaires et certaines appliquent des tarifs particuliers pour les hors-communes.

Tarifs à la journée	Minimum	Maximum
QF de 0 à 500	4.48 €	10.88 €
QF de 501 à 700	7.52 €	12.00 €
QF de 701 à 900	10.96 €	13.60 €
QF plus de 901	14.00 €	19.68 €

Source : bilan d'activités des structures, CAF, 2019

Le coût de revient aux familles est bien inférieur au coût réel du service compte tenu de l'aide de la CAF, mais également de la prise en charge par la commune (en direct ou via une subvention au gestionnaire).

Les structures organisent des séjours durant l'été favorisant ainsi pour les enfants le développement de leur autonomie, une ouverture aux autres et sur le monde hors du cercle familial. En 2019, plus de 250 enfants entre 3 et 11 ans sont partis sur une quinzaine de séjours variés en fonction des thématiques (camp sport, roulotte...), des tranches d'âge (3-5 ans, 4-6 ans ...), avec une ou plusieurs nuitées.

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'accueil le mercredi et pendant les vacances⁷

Des atouts	Des points de vigilance
Un lien social en dehors de l'école et une ouverture aux autres et au monde	Le mode de garde parfois prédominant sur le projet éducatif et pédagogique
Des coopérations entre structures et entre communes (ex : service mutualisé ; financement des enfants hors communes)	Des difficultés de recrutement d'animateurs diplômés BAFA sur certaines périodes de vacances scolaires

⁶ 1 animateur pour 10 pour les enfants de de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 pour les enfants à partir de 6 ans dans les accueils périscolaires hors PEDT

⁷ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

Une flexibilité de fonctionnement appréciée : inscription sur une ½ journée, à la journée, avec ou sans repas ; amplitude horaire...	Un coût pour les familles les plus modestes / l'accessibilité financière pour les familles questionnée : parfois un frein, parfois générateur de difficultés financières et/ou impayés
Une organisation des ouvertures en fonction des besoins des familles, du calendrier scolaire, des ouvertures des autres structures	La demande de certaines familles pour une ouverture plus large des accueils de loisirs (à Noël, durant l'été) : possible parfois sur une autre commune, mais pas toujours en proximité
Des locaux mutualisés entre les accueils périscolaires et extra-scolaires : moyens optimisés, interconnaissance et échanges entre partenaires facilités	L'accueil de loisirs mutualisé entre plusieurs communes : une mobilité nécessaire des familles, une navette qui prend du temps
Le Plan Mercredi mis en œuvre sur Aizenay, Falleron, Les Lucs depuis 2019 dans le cadre du Projet Educatif de Territoire PEDT : les temps de l'enfant articulés dans leur globalité (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire), un soutien technique et financier Etat/CAF	Une fréquentation moindre pour les 9-11 ans qui ne se retrouvent plus forcément avec l'offre proposée
Des liens créés avec les familles : communication sous différents formats, spectacle proposé aux familles durant l'été, café parents, expo photos des activités...	Une inclusion pas toujours satisfaisante : une anticipation pour les familles (jours de présence de l'enfant et inscription en amont du programme d'animation sans en connaître le contenu), des équipes pas forcément formées aux handicaps spécifiques
Une démarche administrative simple auprès de la CAF pour la prise en charge d'un Accompagnant AESH pour un enfant en situation de handicap	Une prise en charge financière de l'accompagnant AESH de 7h incohérente avec une sortie ou la journée en accueil de loisirs de 9h

Des pistes pour demain

Maintenir une gestion locale de proximité

Poursuivre la réflexion engagée sur la tarification pour une meilleure accessibilité des familles et une recherche d'équité entre les territoires

Développer une coordination intercommunale complémentaire : interconnaissance entre responsables enfance, échanges sur les problématiques rencontrées et sur les projets mis en œuvre, réflexion pour l'accessibilité des accueils et des séjours, mutualisation de formations, de recrutement, soutien à la formation des futurs animateurs BAFA, organisation de séjours communs...

En 2019, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ont été financés par la CAF à hauteur de 607 644,72 € dont :

- 428 158,2 € de prestation de service ordinaire
- 133 850,26 € de prestation du contrat enfance jeunesse

- 28 259,00 € d'aide à l'accessibilité financière des familles (aide à la tarification)
- 21184,52 € d'aide à l'accueil d'enfant en situation de handicap pour 6 enfants
- 5558,00 € d'aide au transport pour deux structures

En complément, la CAF a accompagné les accueils de loisirs par des aides à l'investissement. Le montant des aides accordées en 2019 s'élève à 77 894€.

L'offre en accueil de loisirs est utilisée occasionnellement ou régulièrement par les familles. Certaines n'y recourent pas par absence de besoin de moyen de garde ou parce qu'elles privilégient d'autres modes qui correspondent davantage à leurs attentes ou contraintes : ex = entourage familial ou amical, service de garde à domicile...

2.4 Le sport, la culture et la citoyenneté

- **L'offre sportive et culturelle**

237 équipements sportifs sont répartis sur l'ensemble du territoire Vie et Boulogne dont certains sont en libre accès : parc de jeux, skate-park, city stade (INSEE 2017)... Chaque commune dispose d'associations sportives permettant la pratique de nombreuses activités collectives ou individuelles : football, basket-ball, handball, danse, judo, tennis... Des collaborations locales sont en place pour permettre aux enfants accueillis à l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances de bénéficier de leur entraînement sur ces créneaux. Un animateur sportif mutualisé sur 6 communes permet d'élargir l'offre de loisirs en proposant des activités tout public : une convention est pilotée par Saint Paul-Mont-Penit et signée avec Grand'Landes, Maché, La Chapelle-Palluau, Palluau et Saint-Etienne-du-Bois.

17 médiathèques au sein des 15 communes, 1 ludothèque à Aizenay, 3 écoles de musique (au Poiré-sur-Vie, aux Lucs-sur-Boulogne et à Aizenay), plus d'une quinzaine de troupes de théâtre et autres associations permettent aux enfants de disposer d'une offre culturelle variée. Cependant, l'offre de loisirs tournée vers les arts (musique, arts plastiques...) apparait disparate sur le territoire.

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'offre sportive et culturelle⁸

Des atouts	Des points de vigilance
Un tissu associatif riche, des ententes entre clubs sportifs et communes voisines (ex : foot, basket), avec les accueils de loisirs (ex : jardins familiaux, médiathèques...)	Peu d'activités sportives de proximité pour les moins de 6 ans
L'offre portée par la communauté de communes : les piscines, les médiathèques (gratuité), l'offre touristique	La distance et les horaires des séances parfois inadaptés aux horaires professionnels des parents, nécessitant un réseau, un partenariat entre l'accueil de loisirs et le club sur le temps extrascolaire

⁸ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche enfance – avril/mai 2021

	L'accessibilité financière des activités de loisirs questionnée par certains parents et professionnels
	Des bénévoles animateurs en club pas toujours formés à la gestion d'un groupe d'enfants

Des pistes pour demain

Développer ou renforcer des liens, des échanges concrets entre associations et écoles, entre associations et accueils de loisirs

Favoriser la connaissance de l'offre culturelle et touristique de la communauté de communes en direction des accueils de loisirs

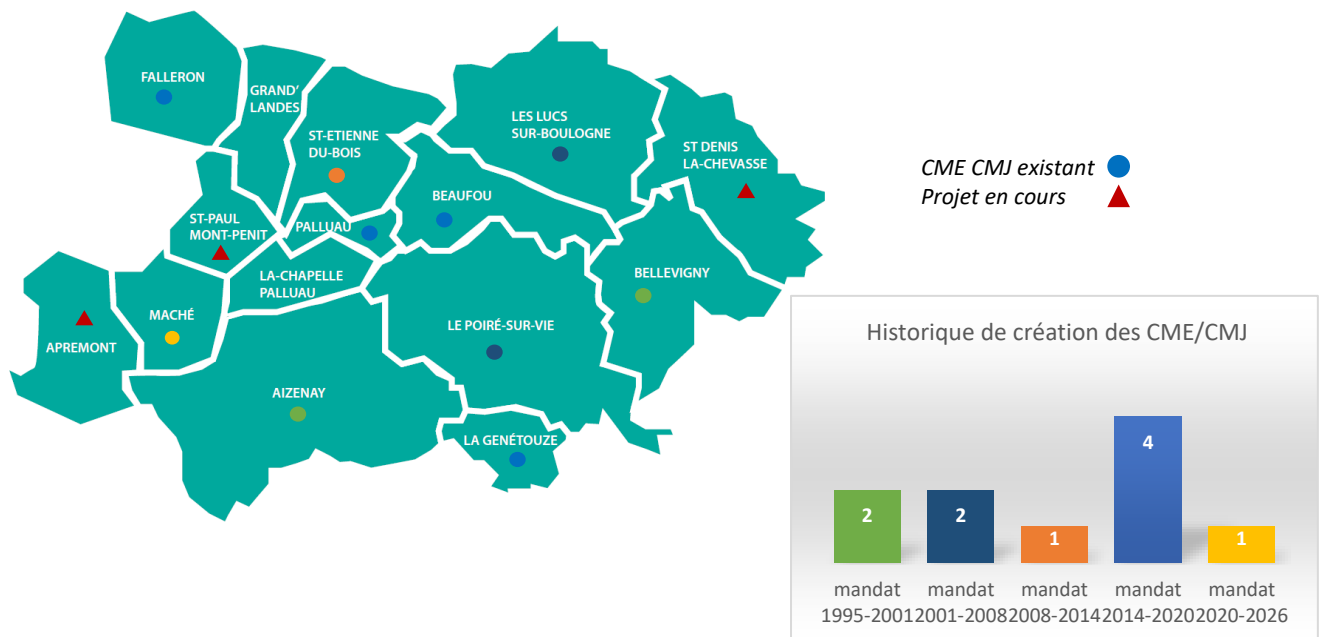
- **Les Conseils Municipaux des Enfants CME, des Jeunes CMJ, les Conseils de Jeunes**

Depuis la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en 1989, les conseils et démarches participatives d'enfants et de jeunes sont en développement. En 2014, on en dénombre environ 2 500 sur le plan national (Données Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes ANCEJ). Créées par délibération à la libre initiative des collectivités et destinées aux enfants et aux jeunes de 7 à 25 ans, ces instances rayonnent principalement à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle départementale (Conseil Départemental des Jeunes CDJ) et régionale.

L'absence de cadre législatif permet une souplesse dans la dénomination, le format, le fonctionnement... en fonction des réalités et des choix locaux.

Sur Vie et Boulogne, 10 communes sont dotées d'un Conseil Municipal des Enfants CME ou Conseil Municipal de Jeunes CMJ ou Conseil des Jeunes. 3 projets sont en cours sur le mandat 2020-2026.

Répartition et historique de création des CME CMJ Conseils des Jeunes



CCVB-2021

A travers la mise en place de cette instance, les élus affirment les objectifs politiques suivants :

Contribuer à la formation d'un citoyen actif, au présent comme au futur.

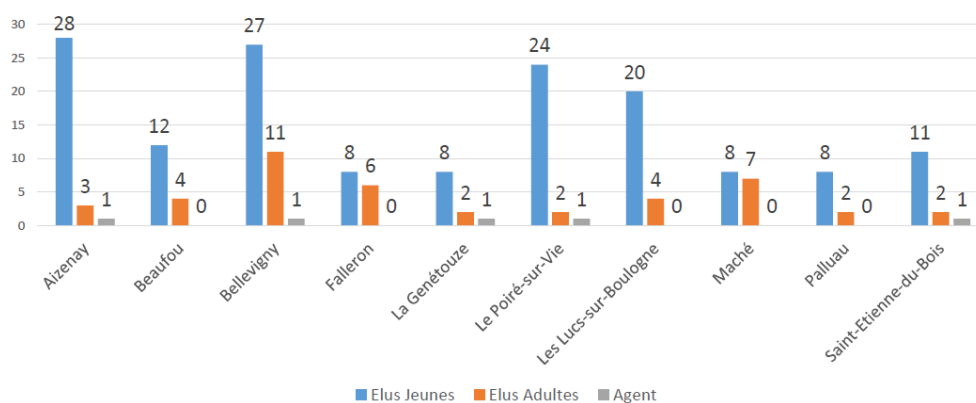


Favoriser le dialogue entre les élus adultes et les jeunes conseillers pour améliorer la qualité de la décision et mieux connaître les besoins des jeunes.

Permettre aux jeunes de s'exprimer et de comprendre le rôle et le fonctionnement d'une Mairie et faire connaître auprès des jeunes les institutions, les acteurs, les champs d'actions et les partenaires de la démocratie locale.

En 2020, 154 enfants/jeunes, 41 élus et 5 agents sont mobilisés autour de cette instance citoyenne.

Mobilisation des jeunes, élus et agents sur les CME CMJ en 2020



CCVB-2021

Une réflexion à échelle intercommunale souhaitée par les élus a été organisée début 2021 afin de partager un diagnostic sur le territoire, échanger sur les pratiques, les réflexions, re-créeer du lien entre élus référents. Suite à des entretiens réalisés auprès de chaque commune dotée d'une instance, une fiche signalétique par commune et un recueil de ressources ont été élaborés et mutualisés.

Suite à ce partage, les élus se sont montrés tous favorables à une réunion entre référents une fois par an pour échanger sur les réussites et les problématiques, s'enrichir mutuellement des fonctionnements divers.

• Le Passeport du Civisme



220 communes en France, dont Saint-Etienne du Bois, sont engagées sur le Passeport du Civisme, porté par l'Association des Maires du Civisme avec plusieurs objectifs :

- Pour la commune : impliquer un grand nombre d'habitants de la commune (enfants, parents d'élèves, acteurs associatifs) autour de thématiques citoyennes comme « aimer sa commune, devoir de mémoire, prendre soin de ses aînés, préserver son environnement, découvrir son patrimoine, se protéger et porter secours ».

- Pour les jeunes de la commune : réaliser des actions de partage, de solidarité.

Depuis 2020, la commune de Saint Etienne du Bois met en place le passeport pour tous les enfants de CM2. 11 actions collectives et/ou individuelles sont proposées et réalisées sur temps scolaire ou en dehors. A la fin de l'année, une médaille est remise aux jeunes selon le nombre de missions réalisées. La Genétouze va également s'engager sur ce projet.

2.5 L'aide aux vacances de la CAF

Orientations de la Branche Famille CAF

La branche Famille propose des aides aux vacances familiales dans l'objectif d'offrir un moment privilégié de resserrement des liens familiaux. Comme pour le soutien au départ effectif en vacances collectives des enfants et des jeunes, la CAF s'appuie sur ses dispositifs déjà existants (VACAF, chèque ANCV).

De plus, l'implication des CAF dans les actions partenariales locales avec les associations et les autres acteurs œuvrant dans ce domaine sera primordiale afin de permettre une meilleure lisibilité des différentes aides.

En 2016, la Caf a fait évoluer sa politique d'aide aux vacances avec un élargissement sur l'aide aux loisirs pour les familles les plus modestes avec ou sans accompagnement social. Cela se concrétise par le remplacement du « coup de pouce vacances » par des chèques vacances (Aide de 40 € à 100 € suivant le QF) envoyés aux familles dont le QF < 700 €.

Depuis 2019, l'aide « Vacances Familles » (AVF) (Aide de 300 € à 600 € selon la composition familiale) est cumulable avec les chèques vacances pour les familles les plus fragilisées, QF < 700 €, n'ayant pas bénéficié de ce type d'aide dans les 3 dernières années. Cette aide est complétée par un accompagnement social assuré par les travailleurs sociaux de la Caf. Le montant des Aides « Vacances Familles » représente 10 578 euros en 2019 sur le territoire de Vie et Boulogne.

3. L'articulation des différents temps de l'enfant et la coopération entre les acteurs

L'offre existante est riche et présente en proximité sur l'ensemble du territoire. Elle répond globalement aux besoins locaux et permet de prendre en compte les différents temps de l'enfant. La diversité de l'offre proposée (accueil avant / après l'école, sur le temps méridien, en dehors de la journée d'école...) permet aux familles de mieux concilier leur vie personnelle, familiale et professionnelle. Et le développement de l'enfant s'enrichit au sein des différents environnements côtoyés (famille, école, loisirs...). Les services sont évalués régulièrement par les familles et les gestionnaires (comptes rendus d'activité, enquêtes auprès des familles...) pour une amélioration continue.

Sur chaque commune, des réseaux réunissent la municipalité et les structures afin de favoriser la continuité éducative autour des différents temps de l'enfant : école, restauration collective, accueil péri et extrascolaire. Plusieurs d'entre elles se sont engagées à travers la contractualisation d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)⁹ : Aizenay, Bellevigny Le Poiré-sur-Vie, La Génétouze, Falleron et Les Lucs-sur-Boulogne. Cela permet de formaliser un projet partagé, de favoriser et de légitimer le lien entre les différents acteurs tout en respectant les projets pédagogiques et les fonctionnements de chacun. Nécessitant un investissement important en temps et en moyens, certaines communes privilégient un autre cadre partenarial plus souple et s'adaptant davantage aux réalités locales ou des relations plus informelles (réunions, conseils d'école, assemblée générale...). C'est le choix que fait la mairie de Bellevigny, après concertation avec les acteurs locaux.

Les acteurs coopèrent également à différents niveaux :

- entre structures (ex : réunions d'équipes commune accueil périscolaire et extrascolaire, point périscolaire à l'ordre du jour des conseils d'école, invitation d'un référent périscolaire ou extrascolaire aux équipes éducatives pour des situations d'enfants complexes),
- entre acteurs d'une même thématique (ex : réseau des élus référents CME/CMJ, entre animateurs enfance, mise en réseau des gestionnaires de restauration collective, Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales)
- au sein d'une fédération (ex : Familles Rurales, Ligue de l'Enseignement) pour un soutien sur les plans administratif, juridique, pédagogique...

L'appartenance des acteurs à différents réseaux complémentaires leur permet de s'enrichir mutuellement d'autres fonctionnements, d'autres approches et de partager des réussites et des problématiques de chacun... Ils sont globalement favorables à un renforcement de la mise en réseau à l'échelle locale et intercommunale.

⁹ **Le Projet Educatif Territorial (PEDT)** est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global. Il traduit l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Il prend la forme d'un engagement contractuel, renouvelable tous les 3 ans, entre le maire, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, le directeur de la CAF et les associations partenaires. Sa mise en place n'est pas obligatoire mais l'est cependant pour la mise en place du plan mercredi et pour bénéficier d'assouplissements relatifs aux normes d'encadrement dans les accueils de loisirs péri et/ou extrascolaires inclus dans ce cadre (par exemple : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants à partir de 6 ans dans les accueils périscolaires contre un animateur pour 10 et un animateur pour 14 dans les accueils périscolaires hors PEDT).

Des initiatives locales se mettent en place pour favoriser une continuité à des étapes clés du développement de l'enfant (passages petite enfance/enfance/jeunesse) :

- des temps passerelles pour accueillir des enfants des crèches, Maisons d'Assistant Maternel ou des Assistants Maternels sur des temps d'accueil extrascolaires (ex : la Genétouze, le Poiré sur Vie...)
- des activités communes pour les 9-11 ans entre secteur enfance et jeunesse durant les vacances, sur des soirées spécifiques (ex : Les Lucs sur Boulogne, Saint Etienne du Bois...)

Les relations entre les professionnels et les familles ont évolué. La famille, 1^{er} éducateur de l'enfant co-éduque avec les professionnels en charge aux enfants. Les attentes sont différentes selon les familles : certaines sont en demande de garde prioritairement, d'autres sont attentives aux projets mis en place. Certains sont davantage centrés sur leur enfant, plus exigeants vis-à-vis d'un service payant, d'autres font confiance ou se délestent sur les professionnels. Les structures familiales ont évolué (augmentation de familles monoparentales, arrivées de nouvelles familles sur le territoire) impactant des demandes nouvelles de mode de garde...

Le contexte sanitaire a modifié également les habitudes au sein des familles : baisse de fréquentation sur les accueils notamment le matin et le soir (davantage de télétravail, temps de travail encore partiel pour certains...), perte de proximité relationnelle au sein des structures (contraintes sanitaires), implication nouvelle des parents et meilleure compréhension du travail de l'enseignant avec l'école à la maison, nouvelles relations créées au sein de la cellule familiale avec les confinements (jeux en famille...).

La relation aux familles est un enjeu important pour favoriser la cohérence éducative. Grace à la concertation de l'ensemble des acteurs et une relation en proximité, la légitimité de chacun est davantage prise en compte : respect des rythmes de l'enfant et de ses besoins spécifiques, respect du cadre des services et du professionnalisme du personnel accompagnant l'enfant sur ses différents temps, respect des besoins évolutifs des familles et des contraintes des structures.

De plus en plus d'acteurs impliquent les parents dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets : accueil de loisirs d'Apremont-Maché, mairie de Saint Denis la Chevasse...

Synthèse du diagnostic

Enfance 3 - 11 ans

1/2

1 DES BESOINS IMPORTANTS SUR LE TERRITOIRE

UNE PART SIGNIFICATIVE D'ENFANTS DE 3 À 11 ANS

- 6 083 enfants en 2017
- 14% de la population de Vie et Boulogne (Vendée 11%)
- -4,1% enfants de 3 à 11 ans allocataires CAF/MSA entre 2016 et 2019 (Vendée -2,9%)

DES CONSTATS SUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES AUJOURD'HUI

- Développement, socialisation et ouverture au monde de l'enfant au sein de la famille, l'école, les loisirs...
- Des enfants conscients de leurs **droits**, mais pas toujours de leurs **devoirs**, qui grandissent plus vite et plus tôt, **sur-sollicités**
- Davantage de **situations familiales diverses** (monoparentales, recomposées, fragilités sociales...) et d'**arrivées de nouvelles familles**
- Des besoins de **proximité, praticité, souplesse** pour concilier vie familiale, personnelle et professionnelle
- Le challenge de "réussir son enfant" : **pression du super-parent**
- Une présence grandissante du numérique : accès facilité à l'information, inégalités, surexposition aux écrans

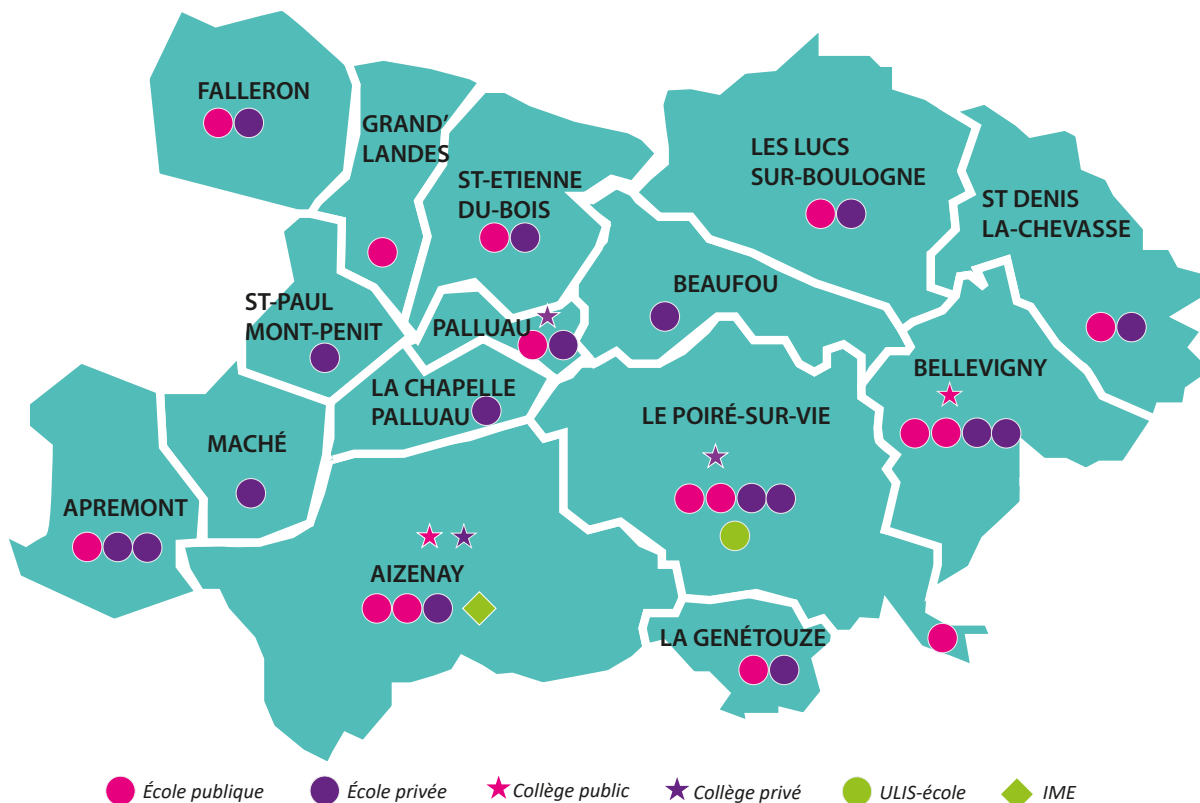


2 UNE OFFRE RICHE ET VARIÉE SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

LE TEMPS SCOLAIRE

Les établissements scolaires

- 33 établissements (publics, privés, alternatifs, IME)
- Une école par commune
- 78% des enfants de 2 à 5 ans (Vendée 79%) et 98% des enfants de 6 à 10 ans (Vendée 98%) scolarisés
- 5 268 élèves en 2017
- **Scolarisation** en milieu ordinaire des **enfants en situation de handicap en progression**



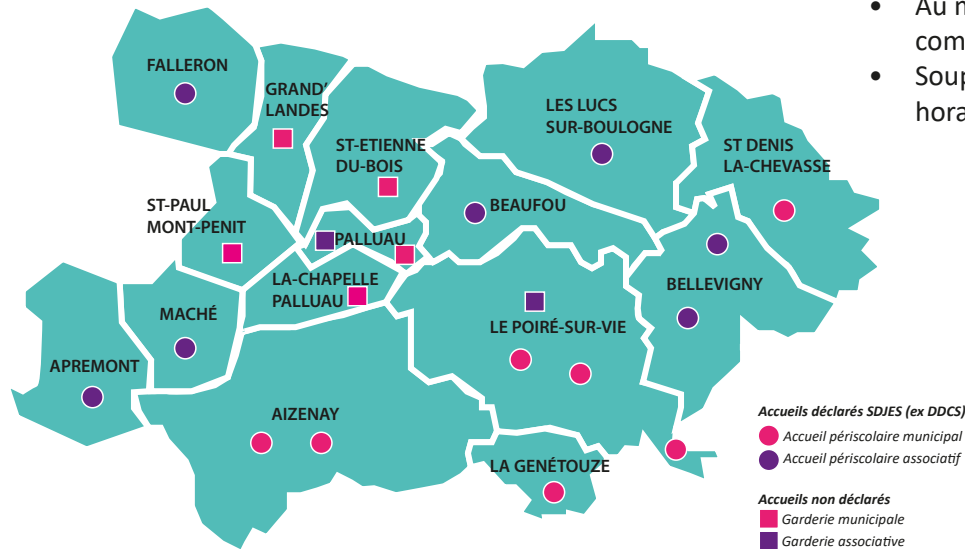
L'organisation du temps méridien

- Modalités de gestion de restauration collective diverses
- Organisation des services complexe : gestion du temps, personnel, comportement d'élèves

Synthèse du diagnostic Enfance 3 - 11 ans

2/2

L'ACCUEIL DE LOISIRS AVANT / APRÈS L'ÉCOLE



- Au moins 1 accueil avant et après l'école par commune
- Souplesse de fonctionnement et amplitude horaire importante

L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES



- **15 accueils tous déclarés** : équipe d'animation qualifiée, taux d'encadrement réglementé, projet d'animation, subventions (fonctionnement, handicap)
- **Flexibilité** de fonctionnement
- Propositions d'**activités variées**
- **Fréquentation** occasionnelle ou régulière d'environ **1 enfant sur 2** en 2019
- **Difficultés de recrutement** d'animateurs diplômés BAFA
- Inclusion limitée pour les **enfants en situation de handicap**

LE SPORT, LA CULTURE, LA CITOYENNETÉ

- **237** équipements sportifs, nombreuses associations
- **17** médiathèques, **1** ludothèque, **3** écoles de musique, des troupes de théâtre
- **10** communes dotées d'un CME-CMJ en 2020

3

L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

- Une **offre de service de proximité, diversifiée** et en **amélioration** continue
- Une **diversité de fonctionnement** des services : mode de gestion, localisation, déclaration ou non, projet pédagogique, taux d'encadrement, horaires, tarification, subvention
- Un **coût pour les familles** : difficultés financières pour certaines, frein à la fréquentation pour d'autres
- **Des partenariats locaux** (ex : Projet Éducatif de Territoire, convention mairie / accueil de loisirs, accueil de loisirs / club sportif...) et des réseaux thématiques existants (ex : entre animateurs enfance)
- La relation aux familles, un enjeu pour favoriser la **cohérence éducative**
- La **professionnalisation du personnel** à poursuivre



Convention Territoriale Globale 2021-2024

Jeunesse (12 -17 ans)

Communauté de Communes Vie et Boulogne



Sensibilisation à la pratique cyclomoteur en 4^{ème} par le service éducation routière CCVB et la Police Municipale du Poiré - 2018

Dossier suivi par

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits : CCVB, Adobe Stock, Freepik, Canva

Diagnostic

Orientations de la Branche Famille CAF

Les jeunes âgés de 12 à 25 ans sont très présents dans le champ des actions conduites par la Branche Famille, tant en prestations légales qu'en action sociale. Ainsi, plus d'un jeune sur deux âgé de 16 à 24 ans est couvert par au moins une prestation versée par les Caf, soit comme enfant à charge d'une famille allocataire, soit comme allocataire ou conjoint. La période de la Cog 2013-2017 a été marquée par l'élaboration d'orientations stratégiques visant à structurer et renforcer le sens de l'action de la branche Famille en direction du public « Jeunes », en privilégiant leur accompagnement éducatif et en valorisant les liens des jeunes entre eux. L'objectif est de favoriser leur engagement citoyen et d'être présent à leurs côtés, avec leurs parents et avec les partenaires pour contribuer à créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de son projet de vie sociale et professionnelle.

En mobilisant à la fois les prestations légales et son action sociale, l'intervention de la branche Famille en faveur de l'autonomie des jeunes se décline pour la Cog 2018-2022 en objectifs adaptés aux différents moments de leur vie :

- Encourager les initiatives des adolescents et renforcer leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques.
- Soutenir les processus de décohabitation et d'insertion sociale des jeunes.

Le présent diagnostic s'attache à la tranche d'âges 12-17 ans.

1. Des besoins importants sur le territoire

2. Une offre riche et variée en direction de la jeunesse

3. L'adaptation de l'offre et la coopération entre les acteurs

1. Des besoins importants sur le territoire

1.1 Une part significative de jeunes de 12 à 17 ans

En 2017, les jeunes de 12 à 17 ans représentent 8.7% de la population de Vie et Boulogne (Vendée 7.6%) soit 3 795 jeunes. Ils représentent près de 27 % de la population âgée de moins de 25 ans (Vendée 29%).

La part des 12-15 ans s'élève à 6% de la population de Vie et Boulogne soit 2 642 jeunes ; celle des 16-17 ans à 2.6% de la population Vie et Boulogne soit 1 153 jeunes (INSEE 2017).

La répartition des jeunes de 12 à 17 ans est sensiblement la même qu'à l'échelle départementale ; les 12-17 ans représentant plus d'un tiers des enfants de 0 à 17 ans (INSEE 2017). Les jeunes de 12 à 17 ans représentent 33 % des enfants de 0 à 18 ans de Vie et Boulogne (Vendée 35 %).

Répartition des jeunes de 12 à 17 ans

Jeunes	Vie et Boulogne		Vendée	
	Nombre de jeunes	Part des jeunes	Nombre de jeunes	Part des jeunes
De 12 à moins de 16 ans	2 642	23%	34 607	24%
De 16 à moins de 18 ans	1 153	10%	16 694	11%

Source : INSEE – RP 2017

18 % des familles avec enfant de 11 à 25 ans sont des familles monoparentales (19,4% à l'échelle de la Vendée). Au sein des 413 familles CAF recomposées de Vie et Boulogne, on compte 325 jeunes de 12 à 17 ans soit 48% des enfants des familles recomposées contre 49% à l'échelle départementale (Données CAF 2021).

Au 31 décembre 2019, les 3 370 jeunes de 12 à 17 ans représentent 32 % de l'ensemble des 0-24 des allocataires CAF, dans des proportions identiques à l'échelle départementale.

Répartition des jeunes allocataires CAF de 12 à 17 ans

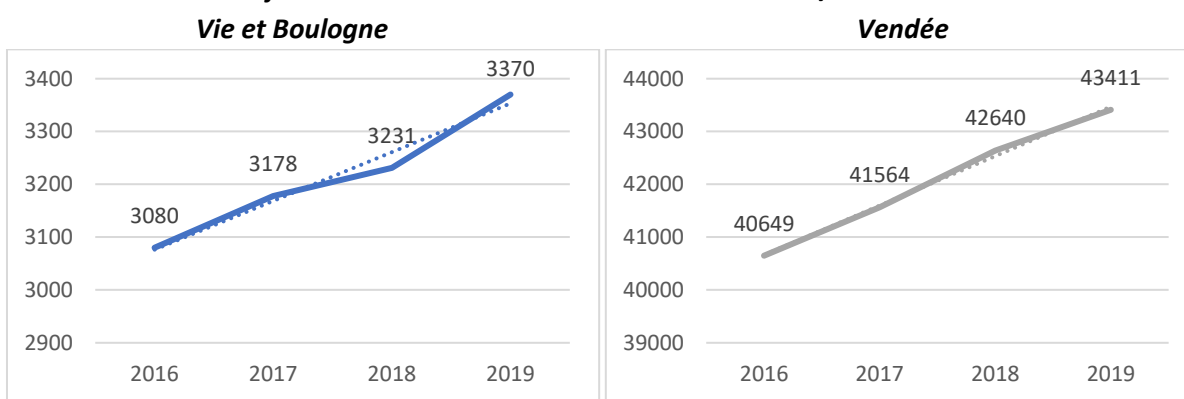
2019	Nombre des jeunes allocataires de 12 à 17 ans	Part des jeunes CCVB	Total 0-24 ans allocataires	Part des jeunes allocataires 12-17 ans parmi les 0-24 ans allocataires
Vendée	43 411	/	134 945	32%
CCVB	3 370	100%	10 549	32%
Aizenay	741	22%	2312	32%
Apremont	128	4%	415	31%
Beaufou	91	3%	406	22%
Bellevigny	476	14%	1 428	33%
La Chapelle Palluau	89	3%	245	36%
Falleron	110	3%	365	30%

La Genétouze	126	4%	437	29%
Grand'Landes	56	2%	173	32%
Les Lucs-sur-Boulogne	264	8%	783	34%
Maché	130	4%	415	31%
Palluau	99	3%	292	34%
Le Poiré-sur-Vie	671	20%	2 020	33%
Saint Denis-la-Chevasse	156	5%	537	29%
Saint Etienne-du-Bois	173	5%	521	33%
Saint Paul-Mont-Penit	60	2%	200	30%

CAF 2020 sur données au 31 décembre 2019

Le nombre de jeunes de 12 à 17 ans allocataires CAF/MSA est en hausse de 9.42% entre 2016 et 2019 (Vendée +6.8%).

Evolution des jeunes entre 12 et 17 ans des allocataires CAF/MSA entre 2016 et 2019



CCVB 2021 sur données CAF au 31 décembre 2019

La part des jeunes entre 12 et 17 ans au sein des familles allocataires CAF dont le quotient familial est inférieur à 900€ est moins importante qu'à l'échelle départementale.

Répartition des jeunes entre 12 et 17 ans dans les foyers allocataires CAF à bas revenus (QF<900€)

2019	Jeunes entre 12 et 15 ans dans les foyers à bas revenus	% des 12-15 ans	Jeunes entre 16 et 17 ans dans les foyers à bas revenus	% des 16-17 ans
Vendée	5 608	18,3	2 987	23,4
CCVB	349	14,4	184	19,5

CAF 2020 sur données au 31 décembre 2019

1.2 De l'« ado-naissance » à l'adolescence

L'adolescence est une période de grandes transformations physiques, physiologiques et psychiques. Les adolescents sont en recherche d'une nouvelle identité : après avoir adopté les valeurs de leur milieu, ils les reconsidèrent et les remettent en question. L'adolescence se traduit par une grande sensibilité aux autres, au regard des autres et aux grandes causes.

C'est souvent un temps de revendications, qui peuvent amener à des conflits. Cependant, il s'agit d'une période de crise au sens étymologique du terme, qui vient du grec krisis signifiant séparer, distinguer,

autrement dit "faire des choix". Il ne s'agit pas nécessairement d'une crise au sens commun de tensions et difficultés"¹.

De 11 à 13 ans, la période dite de l' «ado-naissance » se traduit par :

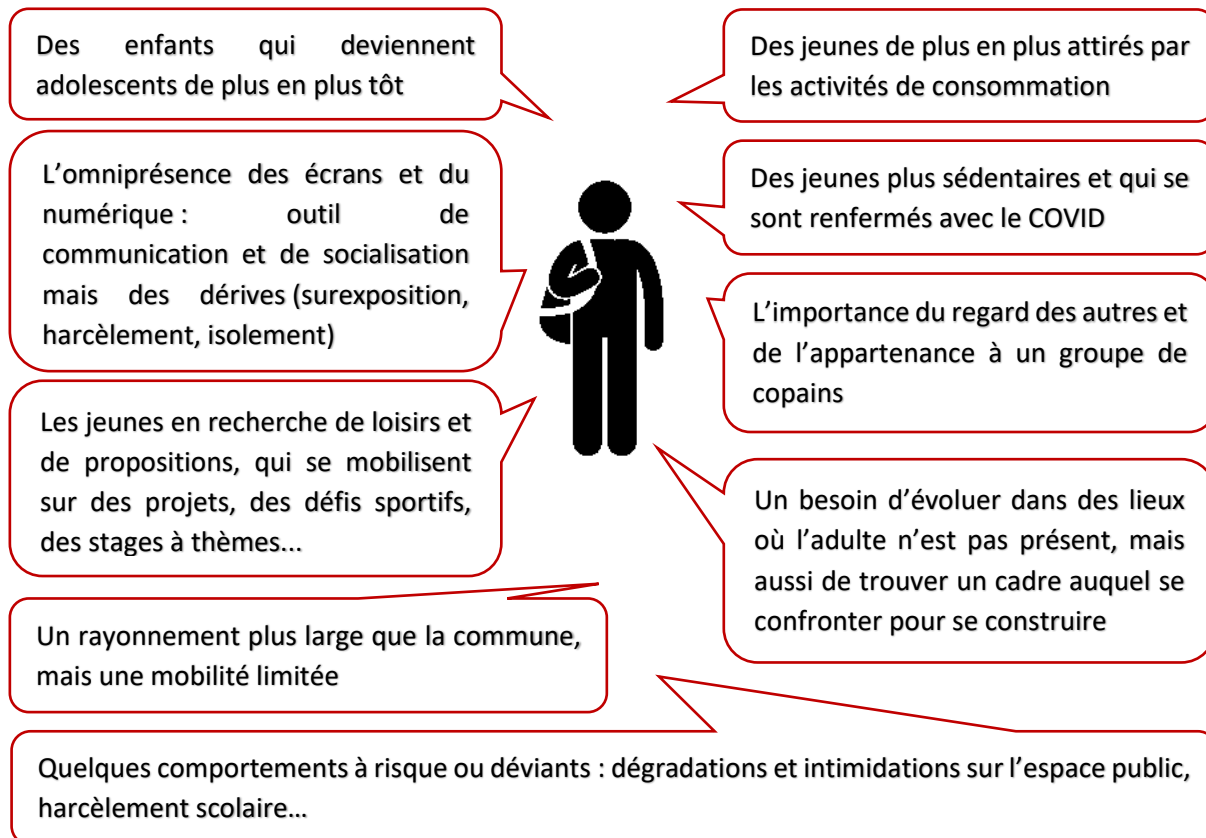
- le début de la puberté : un corps et des émotions à découvrir et maîtriser,
- la recherche de sa personnalité,
- un changement de rythme et de relations aux professeurs avec l'entrée au collège, les copains, les premières sorties sans parent,
- une mise en discussion voire contestation du système de référence (parental et enseignant)
- des peurs, des envies, des interrogations : vers quoi suis-je porté ?

De 15 à 17 ans, l'adolescence voit apparaître le lycée, la fin de la puberté, les premières relations amoureuses, une attirance pour le thème de la sexualité, l'importance de la « bande » supplantant parfois les relations familiales.

Les jeunes de 12 à 17 ans ont besoin de :

- trouver leur place et se sentir considéré,
- se sentir autonome et capable de produire,
- liberté, indépendance, mais également cadre.

1.3 Des constats sur les jeunes et leurs familles aujourd'hui²



¹ Apprends-moi à faire seul, la **pédagogie Montessori expliquée aux parents** de Charlotte Poussin aux Editions Eyrolles

² **Expressions** des participants à la démarche jeunesse en mai 2021 : élus, professionnels et bénévoles

Un rythme de vie intense

Des parents qui recherchent l'épanouissement, le développement de l'autonomie, des animations encadrées pour leur jeune



Des situations familiales plus diverses (familles monoparentales, recomposées, fragilités sociales...)

Davantage de jeunes et de nouvelles familles arrivant sur le territoire en quête de lien social

Une présence grandissante des outils numériques : un accès facilité à l'information et aux démarches, des inégalités face au numérique, des dérives constatées de surexposition aux écrans, des parents qui se sentent mal à l'aise ou inexpérimentés vis-à-vis des réseaux sociaux...

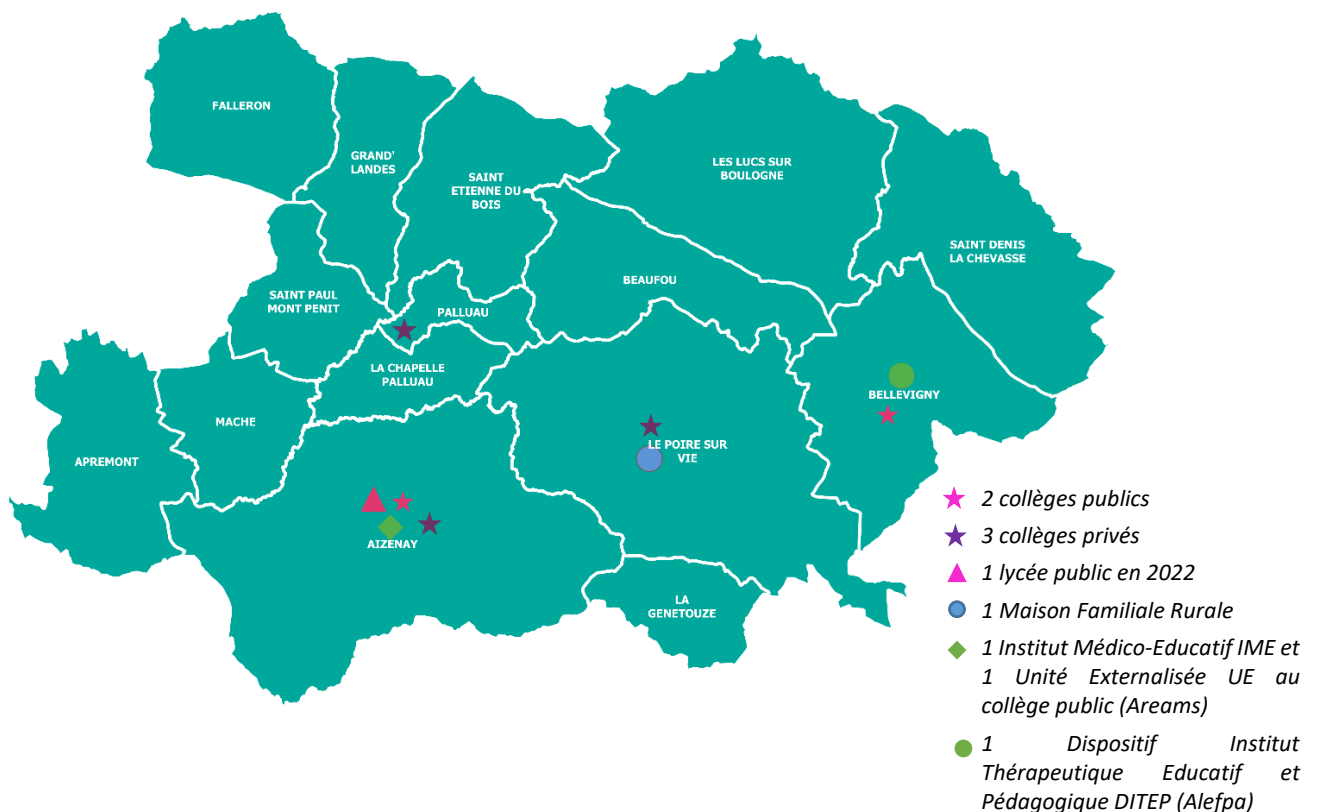
2. Une offre riche et variée en direction de la jeunesse

2.1 La scolarisation, la formation et l'orientation

- Les établissements scolaires

99% des enfants entre 11 et 14 ans (*Vendée 98.6%*) et 96.8% des enfants entre 15 et 17 ans (*Vendée 96.8%*) sont scolarisés soit 4405 élèves (INSEE2017).

Le territoire offre une diversité d'offre scolaire : une variété privée/publique avec 5 collèges, 1 Maison Familiale Rurale et des structures handicap. Un lycée prévu en 2022 à Aizenay permettra d'élargir l'offre actuelle en proximité.



CCVB 2021

Les établissements rayonnent largement : sur plusieurs communes pour certains, sur plusieurs intercommunalités pour d'autres. Les interlocuteurs sont nombreux et impliquent des liens partenariaux divers et étendus : acteurs du domaine social, services jeunesse des communes ...

Sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle, la Mission Locale, lieu d'accueil et d'information à destination des 16-25 ans sortis du système scolaire, propose des accompagnements individualisés. Une augmentation du nombre de mineurs décrocheurs (16-17 ans) est constatée sur le territoire : certains victimes de phobie scolaire, de harcèlement scolaire sur les années collège et exprimant le fait de ne pas s'être sentis soutenus.

- **L'accueil d'enfants en situation de handicap sur temps scolaire**

De 2006 à 2015, la scolarisation des enfants en situation de handicap a augmenté de 80%. En France, cela concerne 350 300 enfants ou adolescents en 2015, 361 000 en 2019 (Repères et Références statistiques, Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) : 80 % en milieu ordinaire (école, collège, lycée, Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire ULIS) dont 30% en ULIS école / ULIS collège et 20% en milieu spécialisé : IME, IEM...

Sur Vie et Boulogne, 1 Institut Médico- Educatif à Aizenay et géré par l'Association AREAMS accueille des enfants de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés dont les troubles envahissants du développement. Un partenariat avec le collège public d'Aizenay est en place à travers une unité externalisée. Une autre est en projet sur le futur lycée. 1 Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique ITEP, géré par l'Association ALEFPA, accueille des jeunes de 14 à 20 ans présentant des troubles du comportement en accueil de jour et/ou en hébergement complet.

En fonction de leurs besoins et des places disponibles, les jeunes de Vie et Boulogne en situation de handicap peuvent être accueillis sur le territoire ou sur des structures hors territoire.

- **L'accueil de stagiaires**

Certaines structures accueillent en leur sein des stagiaires ou sont facilitatrices pour mettre en réseau des jeunes et des professionnels à l'exemple de la commune de la Genétouze.

- **Les actions de la Communauté de Communes en direction des jeunes**

La Communauté de communes Vie et Boulogne participe également au développement et à l'éducation des jeunes du territoire :

- Education routière auprès des élèves de 4^{ème}.
- Opération cinéma pour les IME, collèges, MFR pour un niveau par établissement concerné.

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant la scolarisation³

Des atouts	Des points de vigilance
Une diversité d'offre scolaire : collèges publics, privés, MFR, équipements spécialisés	Peu de transport collectif et une mobilité nécessaire sur le territoire rural : une amplitude horaire importante pour certains jeunes collégiens, lycéens ou le choix de l'internat
Une organisation régionale des transports scolaires (Aleop)	Peu de solutions à l'échelle locale pour la formation, l'insertion professionnelle
La scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap en progression (ex : Accompagnants d'Elève en Situation de Handicap AESH en collège et prise en compte des élèves à besoins particuliers, une UE de	Des situations d'élèves complexes à prendre en compte: besoins d'élèves particuliers (dys...), des débordements, incivilités...

³ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche jeunesse – avril/mai 2021

l'IME au collège public d'Aizenay, le projet d'une UE lycée)	
Des partenariats collège/clubs sportifs pour proposer des sections sportives sur temps scolaire	Des liens parfois distants avec les acteurs du social

Des pistes pour demain

Renforcer l'offre mobilité

Favoriser des liens entre professionnels (équipes éducatives, jeunesse, associatives, acteurs du social...) : interconnaissance, mutualisation de ressources, échanges sur les réalités rencontrées, les projets...

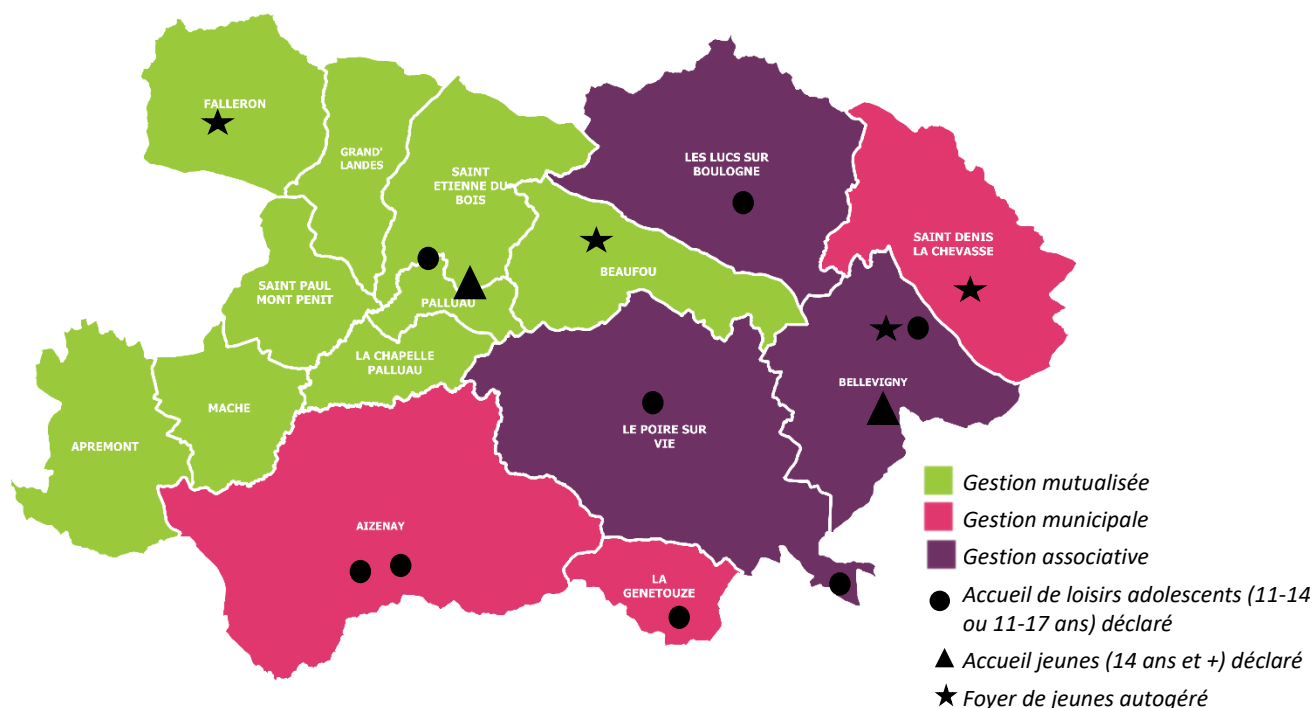
2.2 L'offre d'animation jeunesse en constante évolution

Orientations de la Branche Famille CAF

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des jeunes, la Branche Famille soutient le développement et le fonctionnement des accueils jeunes et des accueils de loisirs dont le projet adolescent est proposé et déclaré auprès des services départementaux de la jeunesse. Ces accueils sont éligibles à la prestation de service ALSH « Accueil Adolescents ».

L'aide à l'accessibilité financière des familles proposée par la CAF de Vendée aux ALSH est également éligible pour les accueils jeunes.

Les structures jeunesse maillent le territoire avec 8 accueils de loisirs adolescents et 2 accueils jeunes déclarés au SDJES ainsi que 4 foyers de jeunes autogérés. Le territoire se caractérise par une diversité de modes de gestion : 9 communes ont mutualisé leur offre jeunesse avec un pilotage par la mairie de Saint-Etienne du Bois suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Palluau et Vie et Boulogne (choix de l'intercommunalité de restituer la compétence jeunesse aux communes de l'ex-Pays de Palluau), 3 communes sont en gestion municipale et 3 en gestion associative (Familles Rurales pour les Lucs-sur-Boulogne, centre social Solidavie au Poiré sur Vie et l'AJB et la Marelle sur Bellevigny).



CCVB 2021

Ces structures jeunesse favorisent un lien social, une ouverture au monde, le développement personnel et l'autonomie dans un cadre souple. Elles permettent au jeune de s'engager dans des réalisations de projets mobilisant leurs énergies et leurs potentialités, en étant accompagné et soutenu par des animateurs professionnels dans leurs démarches.

Le public des 12 à 17 ans est plus difficile à capter (ils sont suffisamment autonomes et n'ont pas besoin de moyen de garde contrairement à l'enfance). L'offre proposée doit leur sembler attractive, correspondre à une ambiance recherchée, à leurs attentes et/ou à celle de leur groupe d'amis. Les jeunes (ainsi que les parents) ont besoin de se sentir en confiance avec les animateurs pour adhérer aux animations... Les services jeunesse s'adaptent en continu aux besoins et attentes des jeunes et proposent une offre d'animation riche et variée (en journée, en soirée, séjours) qui s'adapte continuellement tant sur le contenu des activités proposées (ex : web radio, chaîne youtube aux Lucs) que sur le format (au sein d'un équipement, mais aussi hors les murs à Saint Etienne du Bois, en itinérance sur le territoire) pour élargir ses publics. Cependant, il n'y a pas d'accueil jeunes sur certaines communes et l'offre des accueils de loisirs s'arrête à 17 ans.

Les jeunes de 12 à 17 ans ont des comportements, des besoins et des attentes différents selon les tranches d'âge (12-13 ans / 14-17 ans). Les lycéens n'ont pas forcément envie d'être mélangés avec des collégiens. La tranche d'âge charnière 10-12 ans (CM2/6^{ème}) constitue un enjeu nouveau pour les structures enfance et jeunesse. Sur la fin de l'enfance et le début de l'adolescence, l'accueil de loisirs est moins attractif pour les 9-11 ans et créer du lien entre accueil de loisirs enfant et adolescent devient nécessaire. Le métier d'animateur jeunesse mute et prend en compte des tranches d'âges différentes, larges (pré-adolescents, adolescents, grands adolescents) : limitation des espaces, des âges pour réguler les relations inter-groupe. Les services jeunesse proposent des soirées 11-13 ans et 14-17 distinctes, des séjours distincts l'été...

En 2019, les accueils de loisirs « Adolescents » et les accueils jeunes ont été financés par la CAF à hauteur de 34 745,21 € dont :

- 27 609,49 € de prestation de service ordinaire
- 1 996, 72 € de prestation du contrat enfance jeunesse
- 5 139,00 € d'aide à l'accessibilité financière des familles (aide à la tarification)

En complément, la CAF a accompagné les accueils de loisirs par des aides à l'investissement. Le montant des aides accordées en 2019 s'élève à 123 800€.

En 2019, plus de 600 jeunes différents soit 1 sur 5 ont fréquenté ponctuellement ou régulièrement les structures jeunesse.

Les structures organisent des séjours durant l'été favorisant ainsi pour les enfants le développement de leur autonomie, une ouverture aux autres et sur le monde hors du cercle familial. En 2019, plus de 220 jeunes de 12 à 17 ans sont partis sur une dizaine de séjours (rencontre ado inter jeunes, bivouac vélo, camp en Vendée ou hors département...), des tranches d'âge variées (13-17ans, 11-13 ans et 14-16 ans ...), avec une ou plusieurs nuitées.

- **La PS Jeunes de la CAF**

Une nouvelle prestation de service « Prestation de service Jeunes » a été créée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales en janvier 2020. Ce nouveau financement doit offrir une approche renouvelée des réponses proposées aux adolescents, qui se doivent d'être plus inventives, plus participatives et résolument innovantes, en mobilisant notamment les nouvelles opportunités offertes par le numérique. L'enjeu de cette prestation de service est de faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents de 12 à 25 ans en mettant en œuvre des projets à « haute qualité éducative ». A ce jour, la structure jeunesse mutualisée entre 9 communes et pilotée

par Saint-Etienne du Bois et celle des Lucs sur Boulogne gérée par Familles rurales sont en projet par rapport à l'intégration de dispositifs d'animations hors les murs à la Prestation de Service Jeunes.

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'offre d'animation⁴

Des atouts	Des points de vigilance
Des services jeunesse proposant une offre riche, variée, évolutive en fonction des attentes des jeunes dont un service mutualisé sur 9 communes pour garantir une offre pour la jeunesse avec des animations hors les murs en proximité (itinérance) avec une navette facilitant l'accessibilité aux animations, aux sorties proposées	La fréquentation des accueils libres : très fluctuante d'une période à l'autre, dépendante de dynamiques de groupes, un essoufflement constaté sur des structures, un taux d'encadrement parfois très large (ex : 1 adulte pour 40 jeunes)
L'implication des jeunes et des parents : ex : bureau des jeunes aux Lucs et au Poiré-sur-Vie pour la programmation des animations, comité jeunesse incluant parents et élus aux Lucs, enquête en direction des jeunes et des parents de jeunes pour connaître les besoins et les attentes à St Denis, bureau du foyer constitué des jeunes et aidés par des parents ou de jeunes adultes à Beaufou	L'accessibilité financière des activités de loisirs questionnée par certains jeunes (freins repérés par la Mission Locale), parents et professionnels
Des autofinancements mis en place pour baisser le coût des animations et des sorties : vente de pizzas, de graines pour le potager, baby-sitting...	La localisation de l'espace jeunes au plus près des lieux de fréquentation (terrain de sports, parc de jeux...)
Des passerelles enfance/jeunesse : ex : ouverture des antennes jeunesse dès 11 ans, soirées d'intégration 11-13 ans préparée par les ados, portes ouvertes organisées, présentation de l'accueil de loisirs jeunes dans les classes de CM2, lieu spécifique dédié aux 10-14 ans au sein de l'accueil	Des jeunes d'une même commune dispersés sur plusieurs établissements, un cercle amical dépassant celui de la commune : un rayonnement des structures jeunesse différent de celui du jeune et de celui des établissements scolaires : impact sur la communication, la tarification, l'envie du jeune de fréquenter ou non la structure
Les Promeneurs du Net : une communication facilitée et plus visible renforçant la fréquentation des jeunes aux structures et animations,	Une gestion fluctuante pour les foyers de jeunes autogérés ; parfois, interruptions pour des difficultés de gestion de comportement ou des départs non remplacés des jeunes porteurs du projet.

⁴ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche jeunesse – avril/mai 2021

L'existence d'un réseau entre les animateurs jeunesse du territoire : rencontres entre animateurs, partage de matériel, organisation d'une rencontre annuelle inter-jeunes...	Un métier d'animateur jeunesse en mutation : la nécessité d'adapter la posture, le fonctionnement, l'offre d'animation
---	--

Des pistes pour demain

Prendre en compte l'évolution des besoins des jeunes pour mieux répondre à leurs attentes en adaptant l'offre

Mutualiser la réflexion sur l'offre, la qualité et les modalités de l'animation jeunesse à l'échelle intercommunale

2.3 L'offre sportive et culturelle

237 équipements sportifs sont répartis sur l'ensemble du territoire Vie et Boulogne (INSEE 2017). Chaque commune dispose d'associations sportives permettant la pratique de nombreuses activités collectives ou individuelles : football, basket-ball, handball, danse, judo, tennis... Un animateur sportif mutualisé sur 6 communes permet d'élargir l'offre de loisirs en proposant des activités tout public : une convention est pilotée par Saint Paul-Mont-Penit et signée avec Grand'Landes, Maché, La Chapelle-Palluau, Palluau et Saint-Etienne-du-Bois.

17 médiathèques au sein des 15 communes, 1 ludothèque à Aizenay, 3 écoles de musique (au Poiré-sur-Vie, aux Lucs-sur-Boulogne et à Aizenay), plus d'une quinzaine de troupes de théâtre et autres associations permettent aux jeunes de disposer d'une offre culturelle variée. Cependant, l'offre de loisirs tournée vers les arts (musique, arts plastiques...) apparaît disparate sur le territoire.

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant l'offre sportive et culturelle⁵

Des atouts	Des points de vigilance
Un tissu associatif riche, des ententes entre clubs sportifs et communes voisines (ex : foot, basket)	L'accessibilité financière des activités de loisirs questionnée par certains jeunes (freins repérés par la Mission Locale), parents et professionnels
Des équipements nombreux, certains en libre accès : city stade, skate-park, parc de jeux	Les difficultés de mobilité pour accéder à l'offre
Le développement de pistes cyclables pour accéder aux infrastructures de façon autonome et sécurisée	Des bénévoles animateurs en club pas toujours formés à la gestion d'un groupe de jeunes
Des propositions dédiées aux jeunes (ex : stage photo 11-15 ans proposé durant l'expo photo à Beaufou ...)	Peu d'offre sportive pendant les vacances

⁵ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche jeunesse – avril/mai 2021

L'offre portée par la communauté de communes : les piscines, les médiathèques (gratuité), l'offre touristique

Pas de partenariat existant avec les jeunes du territoire suivis par la Mission Locale dans le domaine sportif, culturel

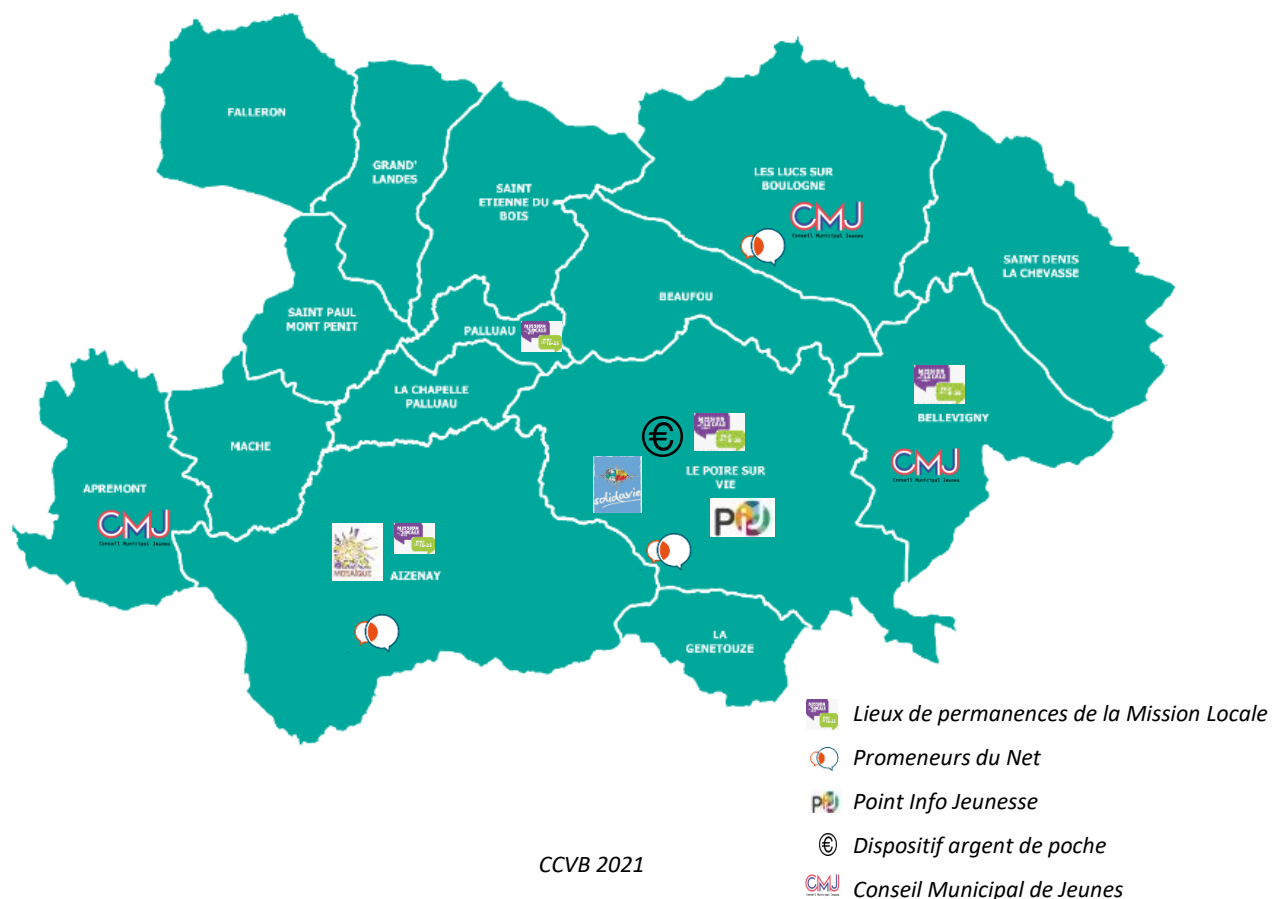
Des pistes pour demain

Favoriser ou renforcer des liens, des échanges concrets autour de projets fédérateurs incluant la jeunesse entre associations et établissements, entre associations et structures jeunesse (ex : fête de la musique à Beaufou, Terres de Jeux 2024 sur Palluau ...)

Favoriser la connaissance de l'offre culturelle et touristique de la communauté de communes en direction des jeunes

2.4 La prévention, l'accompagnement à l'autonomie et le soutien à l'engagement

Plusieurs communes et associations développent des actions de prévention ponctuelles ou inscrites dans des dispositifs : ex Promeneur du Net, Dispositif argent de poche, Conseil Municipal des Jeunes... La Mission locale est un acteur privilégié pour la jeunesse sur le champ de l'accompagnement socio-professionnel. En complémentarité, les deux centres sociaux du territoire (Aizenay et Poiré-sur-Vie) sont également reconnus comme des acteurs dans la mise en œuvre de projet Jeunesse notamment en termes de soutien à l'implication des jeunes.



- **La Mission Locale**

La mission locale accompagne les 16-25 ans qui ne sont plus scolarisés dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et la formation mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (mobilité, logement, droits civiques...). Chaque année, entre 150 et 160 jeunes de Vie et Boulogne, âgés de 16 à 25 ans, sont suivis par ce service sur une durée allant de 6 mois à plusieurs années.

4 lieux de permanences sont déployés sur le territoire : au centre social à Aizenay, à Tremplin-Acemus au Poiré sur Vie, à la mairie de Bellevigny, à l'Espace France services à Palluau. Des partenariats sont en place (ex : avec l'antenne jeunesse de Solidavie au Poiré-sur-Vie) et des déplacements en mairie sont possibles selon des besoins repérés. La Mission Locale intervient également à la MFR au Poiré-sur-Vie. Ces liens partenariaux sont à renforcer et d'autres peuvent encore être développés afin de mailler l'ensemble du territoire à travers des relais de proximité (animateurs jeunesse, élus?) et par le renforcement de l'accessibilité des jeunes à ce service (élargir le déplacement solidaire aux jeunes décrocheurs ?).

- **Les Points Infos Jeunesse**

Le Point Information Jeunesse est un espace d'accueil et d'information ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Le label IJ est une marque de qualité accordée par l'État à une structure d'information des jeunes. Le PIJ a pour mission d'aider les jeunes à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent : scolarité, formation, emploi, logement, loisirs. L'accueil est gratuit et anonyme. En janvier 2021, un Point Infos Jeunesse a été créé par le centre social au Poiré-sur-Vie. Un autre est à l'étude par la Mairie d'Aizenay. Les jeunes seront accueillis sur permanences par un animateur formé. Ce dernier pourra également intervenir en dehors de la structure accueillant le PIJ sur projets.

- **Le dispositif Argent de poche**

Le dispositif crée la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes (16-21 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires (congés d'été et petites vacances). Ils reçoivent en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour). Le dispositif présente un double avantage avec une plus-value en termes de civisme. Pour les jeunes, il offre une première expérience professionnelle tout en les sensibilisant au respect de l'espace publique. Pour les communes, il permet d'associer les jeunes à la vie de la commune en les responsabilisant, de lutter contre les incivilités et les dégradations. Le dispositif s'adresse en priorité aux 16-17 ans, à des jeunes isolés ou restés en dehors du champ des dispositifs de droit commun ou des jeunes en souffrance. Une mixité sociale et une équité garçon/fille sont recherchées.

Une circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité encadre l'organisation de ces chantiers au titre du dispositif Ville Vie Vacances. En 2021, le dispositif est actif au Poiré-sur-Vie ; Aizenay, Les Lucs-sur-Boulogne, Palluau, Saint-Denis la Chevasse, Saint-Paul Mont Penit étudient la mise en place du projet.

- **Les Conseils Municipaux des Jeunes**

Depuis la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants (CIDE) en 1989, les conseils et démarches participatives d'enfants et de jeunes sont en développement. En 2014, on en dénombre environ 2 500 sur le plan national (Données Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes ANCEJ). Créées par délibération à la libre initiative des collectivités et destinées aux enfants et aux

jeunes de 7 à 25 ans, ces instances rayonnent principalement à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle départementale (Conseil Départemental des Jeunes CDJ) et régionale.

L'absence de cadre législatif permet une souplesse dans la dénomination, le format, le fonctionnement... en fonction des réalités et des choix locaux.

Sur Vie et Boulogne, 10 communes sont dotées de cette instance dont 2 Conseils Municipaux de Jeunes à Bellevigny et aux Lucs sur Boulogne (une vingtaine de jeunes de CM2 et 6^{ème}) et 1 Conseil des Jeunes en projet à Apremont (8 membres âgés de 9 à 17 ans).

En complémentarité de ces dispositifs, les municipalités peuvent être facilitatrices pour l'obtention de stage découverte, en alternance ou de professionnalisation. Elles soutiennent également des projets à destination des jeunes (ex : La journée de la Jeunesse à la Genétouze reconduite chaque année depuis 4 ans ouverte à tous les jeunes et familles et hors commune : des animations et ateliers en lien avec les envies et besoins repérés en amont, un axe prévention ado-parents) ou incluant les jeunes dans des projets fédérateurs sur la commune (ex : stage photo pour les jeunes durant l'expo photo à Beaufou).

Afin d'encourager les initiatives des jeunes et leur accès aux droits, la Branche Famille de la CAF accompagne, soutien et valorise les projets portés par les jeunes par divers dispositifs :

- **Les promeneurs du Net**

La Caf de Vendée, avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 85, s'est positionnée en 2016 pour déployer la démarche des promeneurs du net sur le département. L'objectif est de développer une présence éducative sur le Net et les réseaux sociaux pour favoriser l'autonomie des jeunes, l'apprentissage de l'esprit critique, la construction collective de projets ou encore la citoyenneté. Le promeneur du Net est un professionnel qui exerce une mission auprès des jeunes dans un espace jeunesse, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, etc.

A la fin de l'année 2020, ce sont 33 Promeneurs du Net qui sont actifs sur les réseaux sociaux dont 3 animateurs sur la Communauté de communes Vie et Boulogne (Les Lucs sur Boulogne, Aizenay, Le Poiré sur Vie). Dans une société où les modes de communication des jeunes évoluent très vite (ex : Facebook, Snapchat, Tiktok...) et posent des problématiques de communication, de maintien du lien, les Promeneurs du Net s'adaptent aux modes de communication évolutifs des jeunes. Ils développent une présence éducative sur internet et les réseaux sociaux pour écouter, informer, accompagner les jeunes et/ou les parents dans la recherche de réponses à leurs interrogations. L'appartenance des animateurs Vie et Boulogne au réseau départemental leur permet également un soutien de la Maison Des Adolescents. Ce groupe privé permet de partager des publications, de créer des liens avec d'autres promeneurs du Net aux compétences diverses (éducateurs, juristes, sexologue, Mission Locale...)

- **La Boussole des jeunes**

Ce dispositif constitue une plateforme d'information collaborative destinée au 16-30 ans pour trouver, connaître et activer ses droits. L'enjeu est de faire connaître par une information simple et claire l'offre de service des professionnels. En se positionnant comme une plateforme de rencontre entre jeunes et professionnels, la Boussole à vocation à faire travailler sur un même territoire les administrations, les collectivités, les têtes de réseau associatives, les organismes opérateurs des politiques jeunesse et les jeunes eux-mêmes. Elle tend ainsi à s'affirmer comme un outil de dynamisation et de synchronisation de la vie publique et citoyenne. Au cours de l'année 2020, le projet Boussole des jeunes a été expérimenté à La Roche-sur-Yon Agglomération avec la volonté de déployer l'action au département.

Les thématiques développées sont le logement (thématique ouverte) et la santé (thématique accessible au public jeune en novembre 2020).

- **Initiative Jeunes Vendée**

La CAF de Vendée peut accompagner financièrement les projets collectifs des jeunes par le dispositif Initiative Jeunes Vendée (IVJ). En effet, les jeunes de 11 à 25 ans domiciliés en Vendée peuvent porter un projet collectif s'ils sont accompagnés par une structure (type centre social, service municipal jeunesse) ou regroupés en association ou Junior Association. Les projets peuvent s'inscrire dans les domaines des créations et animations culturelles, de l'environnement et du développement durable ou de la solidarité locale ou internationale. En 2019 et 2020, 3 projets ont été accompagnés sur le territoire pour un montant d'aides de 4 210 euros.

- **L'aide à la formation BAFA**

La CAF peut financer une partie des frais de formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs). Le BAFA n'est pas un diplôme professionnel, mais il permet d'encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les centres de vacances et accueils de loisirs. Sur Vie et Boulogne, 1 500 € d'aides BAFA ont été versées en 2019. Des actions existent sur le territoire pour faciliter le recrutement d'animateurs diplômés BAFA et soutenir l'engagement des jeunes : accompagnement de jeunes sur l'année à la formation BAFA signataires d'une convention d'engagement, cotisation à un site favorisant le recrutement (jobanim) sur Aizenay.

Les constats partagés par les acteurs locaux concernant la prévention, l'accompagnement à l'autonomie et le soutien à l'engagement ⁶

Des atouts	Des points de vigilance
<p>Des actions d'informations, de prévention vers les jeunes et les familles : ex=</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pôle prévention installé au sein de l'accueil jeunes aux Lucs sur Boulogne sur la santé et le sport via l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé IREPS et sur les addictions via l' Association Addictions France ANPAA - Le projet de création d'un groupe parents référents « prévention délinquance » à Palluau - un ciné-débat sur les réseaux sociaux organisé à Aizenay en 2020 	<p>La fracture numérique qui touche également les jeunes : des moyens de communication en constante évolution, des démarches en ligne nécessaires pour les jeunes (portail collège numérique, inscription aux animations...)</p>
<p>L'éducateur de prévention du Département : un accompagnement individuel des familles, des partenariats</p>	<p>Des comportements à risques ou dangereux (addictions, dégradations, incivilités) repérés sur certaines communes : des questionnements vis-à-vis de la prévention</p>

⁶ **Analyse** réalisée à partir des contributions des participants (élus et professionnels) à la démarche jeunesse – avril/mai 2021

L'accompagnement des projets des jeunes : Europ'raid à la Genétouze, projet de constitution d'une association de jeunes Francas sur le quartier du Beignon au Poiré-sur-Vie	La nécessité de développer des actions de prévention en direction des parents et un format attractif à trouver pour mobiliser les jeunes sur ce champ
La sensibilisation au scooter par l'animateur éducation routière de la communauté de communes au sein des établissements	La nécessité de rejoindre les jeunes en proximité
	Peu de transport collectif, une mobilité nécessaire sur le territoire rural pouvant constituer un frein

Des atouts

Renforcer le partage à l'échelle intercommunale les dispositifs et les actions en place ou en projet au niveau des élus, des professionnels

Développer des permanences de proximité ou accompagner l'accessibilité pour les jeunes à des dispositifs hors commune (PIJ, Mission Locale, permanence MDA à Aizenay...)

Renforcer le soutien à l'engagement citoyen des jeunes

3. L'adaptation de l'offre et la coopération entre les acteurs

L'offre existante est riche et présente sur l'ensemble du territoire. La problématique de capter les jeunes, de les rejoindre dans ce qu'ils aiment n'est pas nouvelle mais remet continuellement en question les pratiques des professionnels. Les enfants entrent dans l'adolescence de plus en plus tôt, générant des tranches d'âges plus large à prendre en compte avec des comportements et des attentes différentes entre les 9-11 ans, les 12-14 ans et les 14-17 ans.

Les différents acteurs s'adaptent aux comportements, aux besoins et attentes des jeunes qui évoluent très vite : enquêtes en direction des jeunes et de leurs parents à Saint-Denis la Chevasse, bureau de jeunes qui participe à l'élaboration du programme des activités et animations au Poiré-sur-Vie, prise en compte des besoins des tranches d'âges dans la programmation des animations et au sein de la structure avec des espaces spécifiques...

Les jeunes grandissent avec les technologies de l'information et de la communication, le numérique et leur socialisation se réalise notamment via l'usage des smartphones. Les acteurs adaptent leurs propositions aux technologies numériques (ex : chaîne Youtube à l'accueil jeunes des Lucs) et accompagnent les jeunes pour lutter contre les comportements à risque et la fracture numérique qui les touche également (ex : atelier smartphone au centre social à Aizenay).

Les acteurs jeunesse agissent à des échelles différentes (ex = supra-communale pour les collèges et certaines structures jeunesse, communale ou infra-communale pour d'autres) ce qui complexifie la coopération.

Les jeunes rayonnent quant à eux au-delà de leur commune, leur cercle amical s'étend avec la scolarisation au 2nd degré. Certains fonctionnements de structures jeunesse et/ou de loisirs restreints au niveau communal peuvent freiner la fréquentation. Sur un territoire rural à péri-urbain, la mobilité est questionnée. Les lignes de transport collectif (train et bus) sont peu présentes et ne permettent pas à l'ensemble des jeunes d'accéder facilement à l'offre qui leur est destinée. Des dispositifs permettent de rejoindre les jeunes avec davantage de souplesse (Promeneurs du Net, dispositifs hors les murs), d'autres de faciliter leur mobilité (déplacement solidaire ouvert aux 16-18 ans non scolarisés au Poiré-sur-Vie).

Les acteurs coopèrent sous différents formats :

- localement entre acteurs municipaux, éducatifs, associatifs, sportifs, culturels (ex : présence d'élus municipaux lors de réunions collèges, intervention des animateurs jeunesse dans les collèges d'Aizenay sur la prévention (cigarette, alcool, réseaux sociaux), travail avec les Polices Municipales et les collèges, passerelles entre structures enfance et jeunesse pour les préadolescents, participation des jeunes aux projets fédérateurs sur la commune comme la fête de la musique à Beaufou),
- entre acteurs d'une même thématique (ex : réseaux animateurs jeunesse du territoire, réseau départemental des Promeneurs du Net animé par la Maison des Adolescents)
- au sein d'une fédération (ex : Familles Rurales, Ligue de l'Enseignement) pour un soutien sur les plans administratif, juridique, pédagogique...

L'appartenance des acteurs à différents réseaux complémentaires leur permet de s'enrichir mutuellement d'autres fonctionnements, d'autres approches et de partager des réussites et des problématiques de chacun... La coordination entre les acteurs est une plus-value pour favoriser une cohérence de l'offre proposée mais elle impose des contraintes de temps, d'organisation... Ils sont globalement favorables à un développement de passerelles entre différents services à l'échelle locale et à un renforcement des coopérations à échelle intercommunale (ex : localement entre le DITEP et l'accueil de loisirs sur Bellevigny, entre animateurs jeunesse...).

1

DES BESOINS IMPORTANTS SUR LE TERRITOIRE

UNE PART SIGNIFICATIVE DE JEUNES DE 12 À 17 ANS

- 3 795 jeunes
- 8,7% de la population de Vie et Boulogne (Vendée 7,6%)
- +9,4% de jeunes de 12 à 17 ans allocataires CAF/MSA en hausse entre 2016 et 2019 (Vendée +6,8%)



DES CONSTATS SUR LES JEUNES ET LEURS FAMILLES AUJOURD'HUI

- Les jeunes en recherche de **loisirs** et de propositions, qui se mobilisent sur des projets, des défis sportifs, des stages à thèmes...
- L'importance du **regard des autres** et de l'appartenance à un **groupe** de copains
- Un besoin d'évoluer dans des lieux où l'adulte n'est pas présent, mais aussi de trouver un **cadre** auquel se confronter pur se construire
- Des jeunes plus **connectés** (réseaux sociaux...)
- Quelques **comportements déviants ou à risque** constatés : addictions, dégradations et intimidations sur l'espace public, harcèlement scolaire, surexposition aux écrans...
- Des situations familiales plus **diverses** (familles monoparentales, recomposées, fragilités sociales...) et davantage de **nouvelles familles**
- Des parents qui recherchent l'**épanouissement**, le développement de l'**autonomie**, des **animations encadrées** pour leur jeune

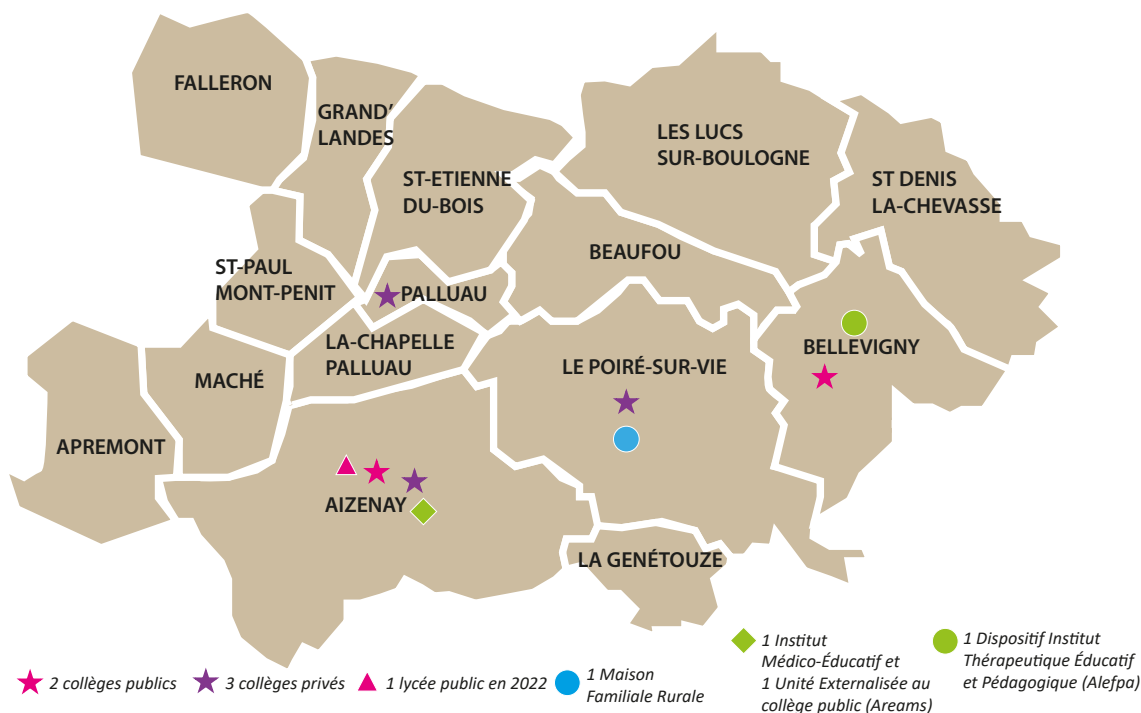


2

UNE OFFRE RICHE ET VARIÉE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

LA SCOLARISATION, LA FORMATION ET L'ORIENTATION

- 99% des enfants entre 11 et 14 ans (Vendée 98,6%) et 97% des enfants entre 15 et 17 ans (Vendée 96,8%) scolarisés
- 4 405 élèves en 2017
- 5 collèges, 1 Maison Familiale Rurale et des structures handicap, un lycée prévu en 2022, à Aizenay
- La scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap en progression
- Une organisation régionale des transports scolaires (Aleop)



L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

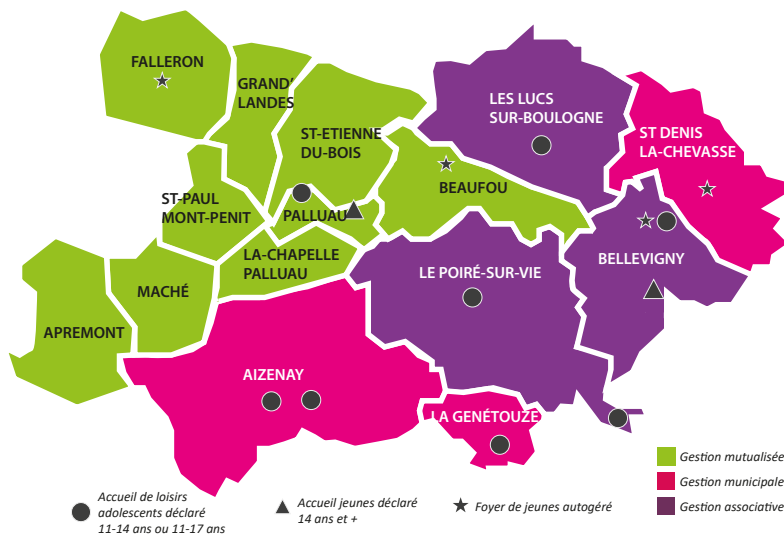
- 237 équipements sportifs dont certains en libre accès, de nombreuses associations
- 17 médiathèques, 1 ludothèque, 3 écoles de musique, plusieurs troupes de théâtre...

Synthèse du diagnostic Jeunesse 12 - 17 ans

2/2

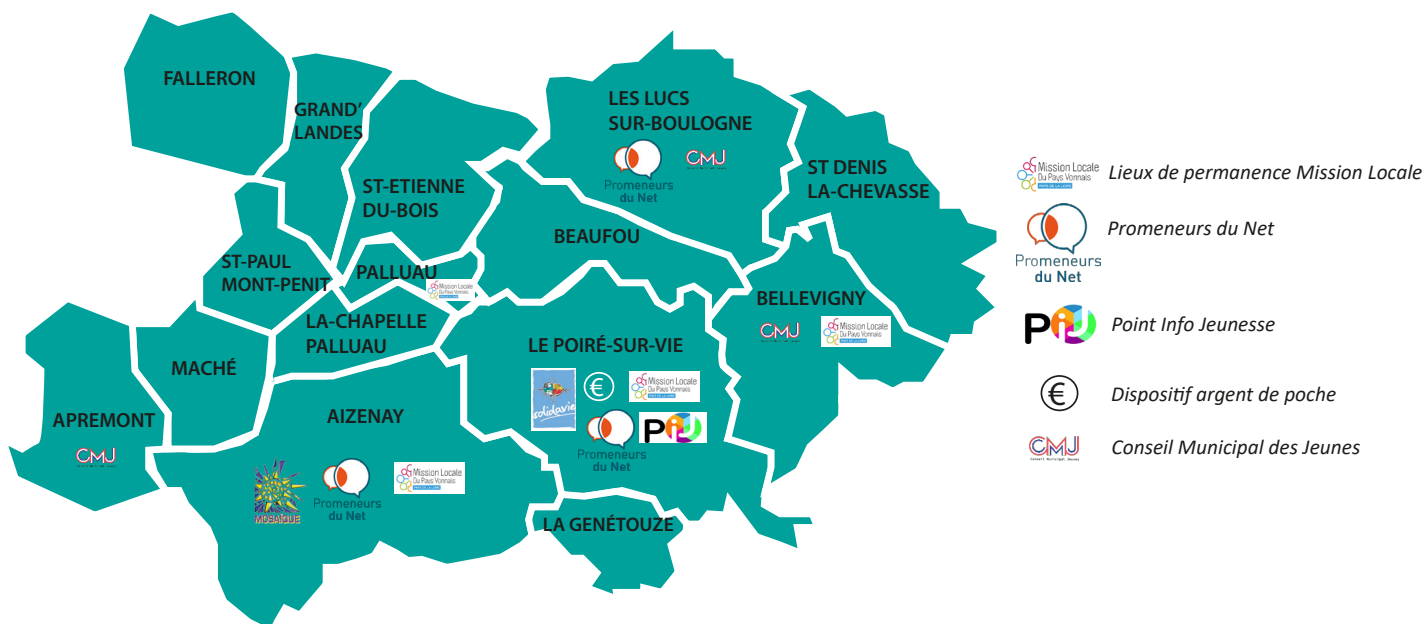
L'OFFRE D'ANIMATION JEUNESSE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

- Un lien social, une ouverture au monde, un accompagnement au **développement personnel** et à l'**autonomie** dans un cadre souple
- Une offre d'animation riche et variée (journée/soirée/séjours, animation hors les murs...) qui **s'adapte** en continu aux besoins et attentes des différentes tranches d'âge
- Un public **difficile à capter**, une fréquentation fluctuante : fréquentation occasionnelle ou régulière d'un jeune sur 5 en 2019



LA PRÉVENTION, L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE ET LE SOUTIEN À L'ENGAGEMENT

- **2 centres sociaux** : mise en oeuvre de projets Jeunesse
- **La Mission locale** : accompagnement des 16-25 ans non scolarisés sur l'orientation, l'emploi, la formation et les freins sociaux - env. **150 jeunes** en 2019
- **1 Point Information Jeunesse** créé en 2021, 1 en projet: espace ouvert aux 16-25 ans (scolarité, formation, emploi, logement, loisirs) - permanences, interventions sur projets
- 3 communes dotées d'un **CMJ**
- **Le Dispositif argent de poche** : pour les 16-17 ans; plus-value pour les jeunes (chantier de proximité, indemnisation, sensibilisation au respect de l'espace public), et les communes (association des jeunes à la vie de la commune, lutte contre les incivilités et les dégradations)
- **3 Promeneurs du Net** : communication facilitée et plus visible envers les jeunes via Internet et les réseaux sociaux, rôle de veille et de prévention en direction des jeunes et des parents



3 L'ADAPTATION DE L'OFFRE ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

- Une **offre de service** qui s'adapte aux comportements et aux attentes des jeunes en évolution constante
- Un **rayonnement** des jeunes plus large que la commune (cercle amical, scolaire)
- L'**accessibilité financière** aux loisirs questionnée par certains jeunes et parents et professionnels
- **Des partenariats locaux** (ex : travail avec les Polices Municipales et les collèges) et des réseaux thématiques existants (ex : entre animateurs jeunesse, Promeneurs du Net)
- Des enjeux sur le **numérique**, la **mobilité** pour favoriser l'accompagnement des jeunes et leur accessibilité à l'offre existante



Parentalité

Communauté de Communes Vie et Boulogne



Lieu Accueil Enfants Parents - Maché - octobre 2019

Dossier suivi par

Mme Gaëlle CHAMPION, Vice-présidente « petite enfance et parentalité »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits : CCVB, Adobe Stock, Freepik, Canva

Diagnostic

Orientations de la Branche Famille

La politique de soutien à la parentalité répond aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale. Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle.

L'action des Caisses d'Allocations Familiales (CAF), au cœur des solidarités familiales et sociales, y contribue de manière décisive en aidant les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, en facilitant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant par les équipements et services qu'elle finance et en accompagnant les parents dans leurs responsabilités éducatives.

Ce renforcement de l'implication de la branche Famille doit conduire à mieux prioriser, mieux évaluer les actions et mieux définir le rôle des CAF au niveau local au regard de leurs principaux partenariats.

Pour cela, deux objectifs ont été identifiés et déclinés en actions dans la Convention d'Objectif et Financement (COG) 2018-2022 :

- Favoriser la qualité des liens parents/enfants aux moments clés de la vie familiale par :
 - Un accompagnement des parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation.
 - Un soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents.
 - Un accompagnement et une prévention des ruptures familiales.
- Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs par :
 - Une gestion facilitée en CAF des appels à projets.
 - Une mise à disposition pour l'ensemble des familles et des partenaires de l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer la promotion.
 - Les travailleurs sociaux de la CAF au travers des offres de service individuelles ou collectives accompagnent les familles dans leur rôle de parents.

1. Un territoire familial en mutation

2. Des besoins avérés sur le champ de la parentalité

3. Une diversité de services et d'actions

1. Un territoire familial en mutation

1.1 Une proportion importante de ménages avec enfants

En 2017, 43% des ménages de Vie et Boulogne sont composés de familles avec enfants de moins de 25 ans (couples avec enfants et familles monoparentales), soit 7 365 familles (Données INSEE). Cette part, plus importante que la moyenne départementale qui se situe à 33.3%, est liée aux 500 naissances par an en moyenne, mais aussi à l'arrivée de nouvelles familles avec enfants.

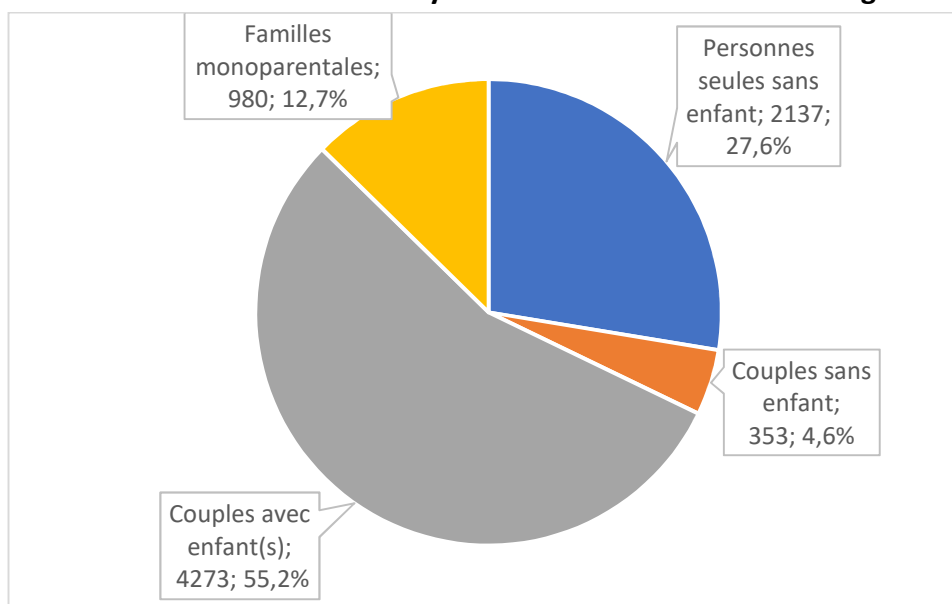
Ménages selon leur composition

	CC Vie et Boulogne			Vendée		
	Nombre	%	Evolution 2007-2017	Nombre	%	Evolution 2007-2017
Ménages d'une personne: homme ou femme seul(e)	4 267	24.9%	+ 41.7%	96 457	32.9%	+ 30.4%
Couples sans enfant	5 506	32.1%	+ 24.7%	99 451	33.9%	+ 14.3%
Couples avec enfant(s)	6 170	36%	+ 12.1%	78 681	26.8%	+ 1.9%
Familles monoparentales	1 195	7%	+ 65.7%	19 033	6.5%	+ 38.2%
ENSEMBLE	15 943	100%		274 589	100%	

Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2017

En 2019, 67.9 % des foyers allocataires CAF sont des familles avec enfants à charge (*Vendée : 56%*) soit 5 253 familles. Entre 2015 et 2019, le nombre de familles CAF a davantage augmenté que la moyenne départementale, respectivement +2.46% et +1.54% (Données CAF).

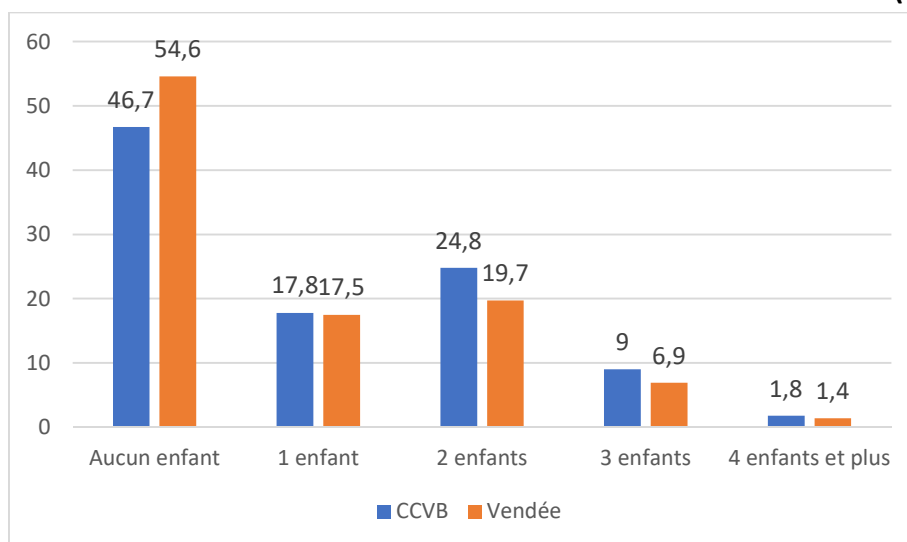
Structures familiales des foyers allocataires sur Vie et Boulogne



Données CAF 2018

En 2017, les familles avec plusieurs enfants sont davantage représentées (35.6%) que la moyenne départementale (28%) (Données INSEE).

Répartition des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans (en %)



Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2017

Au regard des structures familiales, les familles allocataires CAF sont majoritairement composées de couples avec deux enfants (33 % pour le territoire contre 25 % pour la Vendée). Les couples avec 3 enfants ou plus représentent 13 % des familles allocataires, contre 10% en Vendée.

Répartition des allocataires CAF dans la structure familiale

Structure familiale	Vie et Boulogne			Vendée	
	Nombre d'allocataires	Part des couples allocataires	Part des allocataires isolés	Part des couples allocataires	Part des allocataires isolés
SANS ENFANT	2 241	5%	27%	5%	39%
1 ENFANT	1 271	10%	6 %	8 %	6%
2 ENFANTS	2 869	33%	5 %	25%	4%
3 ENFANTS ou plus	1 098	13%	2%	10 %	2%

CAF 2020 sur données au 31 décembre 2019

La répartition par tranches d'âge des enfants de parents allocataires sur Vie et Boulogne est sensiblement la même qu'à l'échelle départementale.

Répartition par âge des enfants des allocataires CAF

Enfants	Vie et Boulogne		Vendée	
	Nombre d'enfants	Part des enfants	Nombre d'enfants	Part des enfants
< 3 ans	1 383	13%	17 003	13%
De 3 à moins de 6 ans	1 541	15%	19 044	14%
De 6 à moins de 12 ans	3 652	35%	46 206	34%
De 12 à moins de 16 ans	2 457	23%	30 722	23%
De 16 à moins de 18 ans	944	9%	12 725	9%
18 ans et +	616	6%	8 708	6%
TOTAL	10 593		134 408	

CAF 2020 sur données au 31 décembre 2019

1.2 L'évolution des profils de familles : la part des familles monoparentales et recomposées en augmentation

Parmi les 7 365 familles avec enfants de Vie et Boulogne, 7% sont des familles monoparentales soit 1 195 familles. Ce taux est semblable à celui de la Vendée : 6.5%. Cependant, la part de familles monoparentales a augmenté de 65.7% entre 2007 et 2017, et de manière plus importante qu'à l'échelle départementale (38.2%) (Données INSEE 2017).

Le nombre de familles monoparentales allocataires CAF a augmenté de 8% entre 2016 et 2018 (même tendance au niveau départemental) : en 2019, elles représentent 12,7 % des foyers allocataires soit 980 familles contre 12.5 % en Vendée.

A l'échelle nationale, la part des familles recomposées a augmenté depuis les années 80 selon la même tendance que la part des familles monoparentales. En 2017, ces dernières représentent plus d'une famille avec enfants sur cinq (INSEE 2017).

L'absence de données locales concernant les familles recomposées ne permet pas d'en préciser l'évolution sur Vie et Boulogne.

1.3 Un niveau de vie moyen pour une part importante de familles allocataires CAF

Au 31 décembre 2019, les allocataires avec enfant(s) dont le quotient familial¹ est inférieur à 900 € représentent près de 34% de l'ensemble des allocataires avec enfant(s) contre 38 % pour la Vendée.

Les allocataires avec enfant(s) dont le quotient familial est compris entre 900 euros et 1500 euros représentent la part la plus importante sur le territoire de Vie et Boulogne (50%). Cette part est supérieure à la moyenne départementale (45%).

La part des allocataires avec enfant(s) dont le quotient familial est supérieur à 2 000 euros représente 5% de l'ensemble des allocataires avec enfant(s) ; pourcentage identique à l'échelle de la Vendée.

Répartition des familles allocataires CAF selon le quotient familial

Quotients familiaux (euros)	Vie et Boulogne		Vendée
0-399	194	4 %	5 %
400-699	726	14 %	17 %
700-899	821	16 %	16 %
900 - 1199	1343	26 %	24 %
1200 - 1499	1230	24 %	21 %
1500 - 1999	648	12%	11 %
2000 à >= 2400	237	5 %	5 %
QF indéterminé	54		
Total	5 253	100%	100 %

Données CAF au 31/12/2019

¹ **Quotient familial** : Système qui divise le revenu imposable en un certain nombre de parts, fixé suivant la situation de la famille du contribuable et le nombre de personnes à sa charge.

2. Des besoins avérés sur le champ de la parentalité

2.1 Une évolution sociétale

Les familles françaises ont beaucoup évolué durant ces 70 dernières années. La redéfinition de la place des femmes, la volonté croissante d'une égalité de positions à l'intérieur de la famille, la diminution du nombre d'enfants par famille ont engagé une évolution des structures familiales. Si le modèle dit « traditionnel » est celui qui vient le plus à l'esprit, de « nouvelles » familles se composent : familles monoparentales (qui existaient déjà avant avec le veuvage et les mères célibataires), recomposées, homoparentales, coparentalité (un homme et une femme qui ne sont pas en couple décident d'avoir un enfant ensemble) avec différentes unions (mariage – PACS – union libre) et différentes filiations (biologique, adoption...). Les postures parentales s'en trouvent modifiées, redistribuent les rôles des parents ou en créent de nouveaux (statut de beau-parent par exemple).

La reconnaissance du statut, la place et les droits des enfants se sont concrétisés à travers la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1989 et ses déclinaisons légales et locales.

Les apports des découvertes de médecins, scientifiques et de pédagogues ont renforcé les connaissances sur le développement de l'enfant et modifié le rapport à l'enfant, l'affirmant en tant que sujet à part entière.

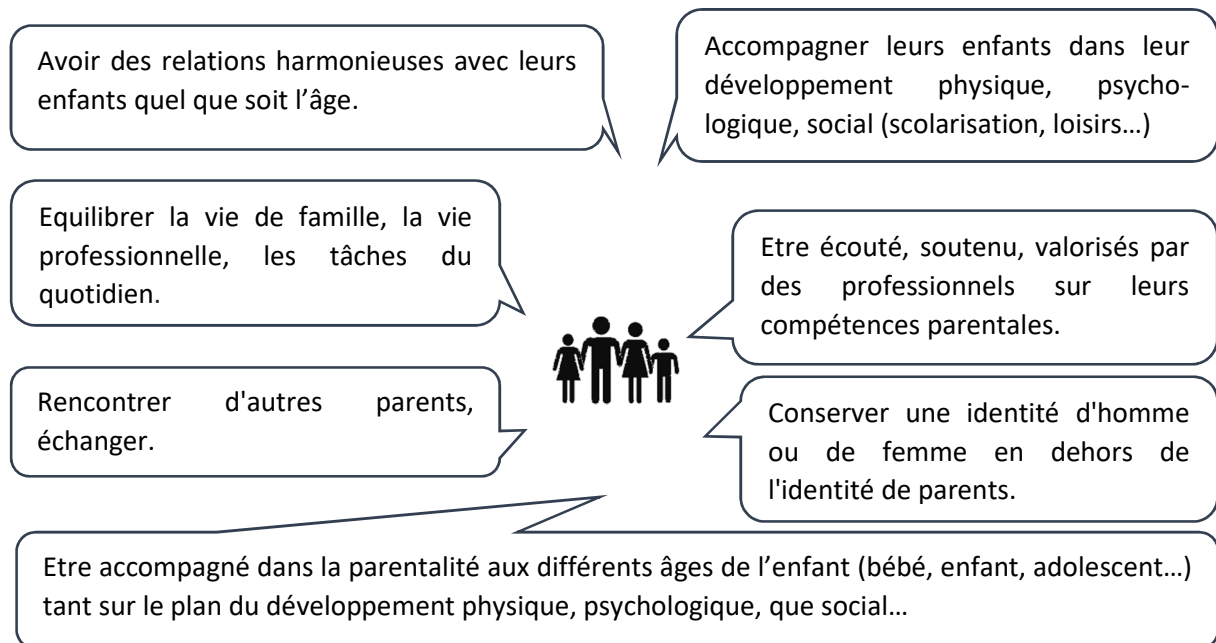
Les ressources sur la parentalité se sont développées et de multiples courants de pensée, avis, conseils et méthodes sont proposées aux parents.

Face au déploiement des écrans, des outils numériques et des réseaux sociaux au sein des familles, les parents doivent trouver de nouveaux codes pour protéger leur(s) enfant(s), les guider et les aider à bien grandir dans la société numérique.

La pression de la société envers les parents à être de « bons parents » et à avoir des « enfants parfaits » semble plus forte aujourd'hui que par le passé.

Ces mutations sociétales impactent la place et la posture des parents, les grands-parents, les liens avec l'entourage et avec les acteurs éducatifs.

2.2 Les besoins et les attentes exprimés par les parents aujourd'hui



Expressions des participants recueillies lors du groupe de travail petite enfance composé d'élus, professionnels de la petite enfance, parents - octobre 2020 - et à travers l'enquête parents REAAP Vie et Boulogne - avril 2019

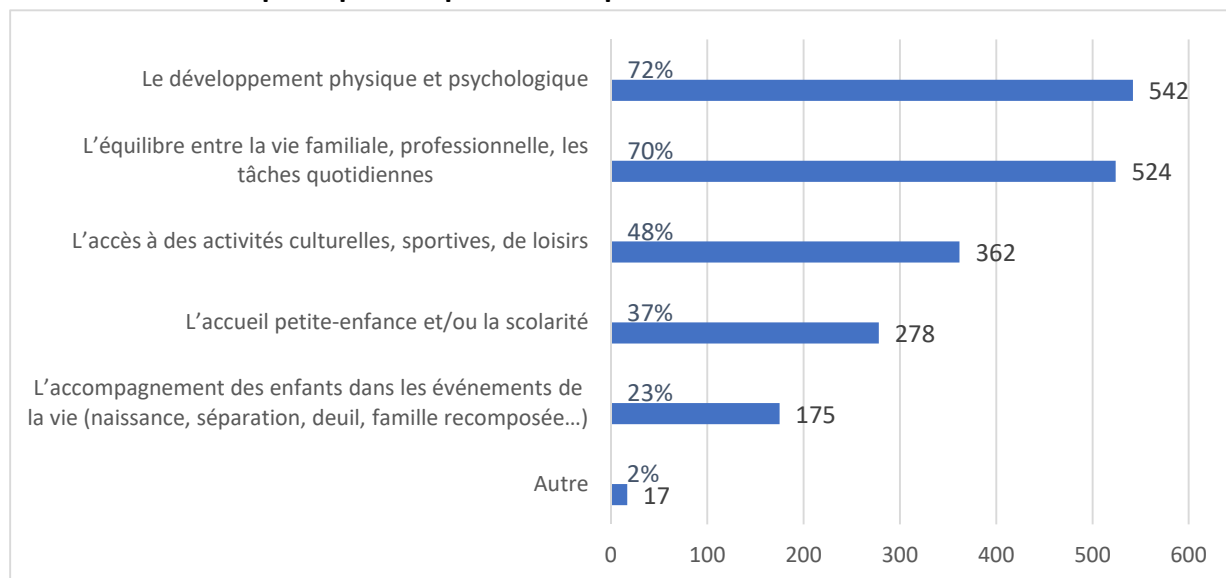
- **L'enquête du REAAP²**

Une enquête à destination des parents du territoire a été réalisée en avril 2019. Une diffusion large (Communauté de Communes, CAF, écoles, centres sociaux, parents d'élèves, accueils de loisirs, RAM...) a permis de collecter 756 réponses sur une cible d'environ 5 500 familles. Un taux de participation de 14% a permis de recueillir les besoins locaux et les attentes des parents dans le domaine de la parentalité.

Plus de 70% des participants mettent en avant 2 des préoccupations principales : la recherche d'un équilibre entre la vie familiale, professionnelle, les tâches quotidiennes et le développement physique et psychologique de leurs enfants.

² **REAAP** Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents : objectifs et fonctionnement déclinés p.19.

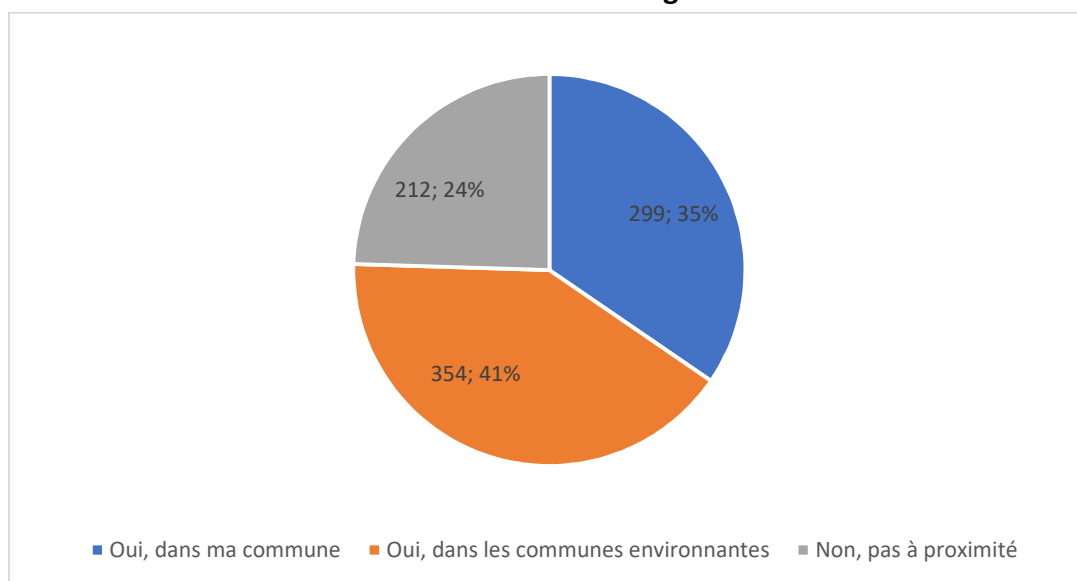
Principales préoccupations des parents concernant leurs enfants



Enquête parents – REAAP Vie et Boulogne – avril 2019

Près d'un quart des répondants a nommé ne pas avoir de soutien dans leur entourage amical ou familial à proximité. Cette donnée peut venir orienter des types d'actions favorisant les rencontres entre parents.

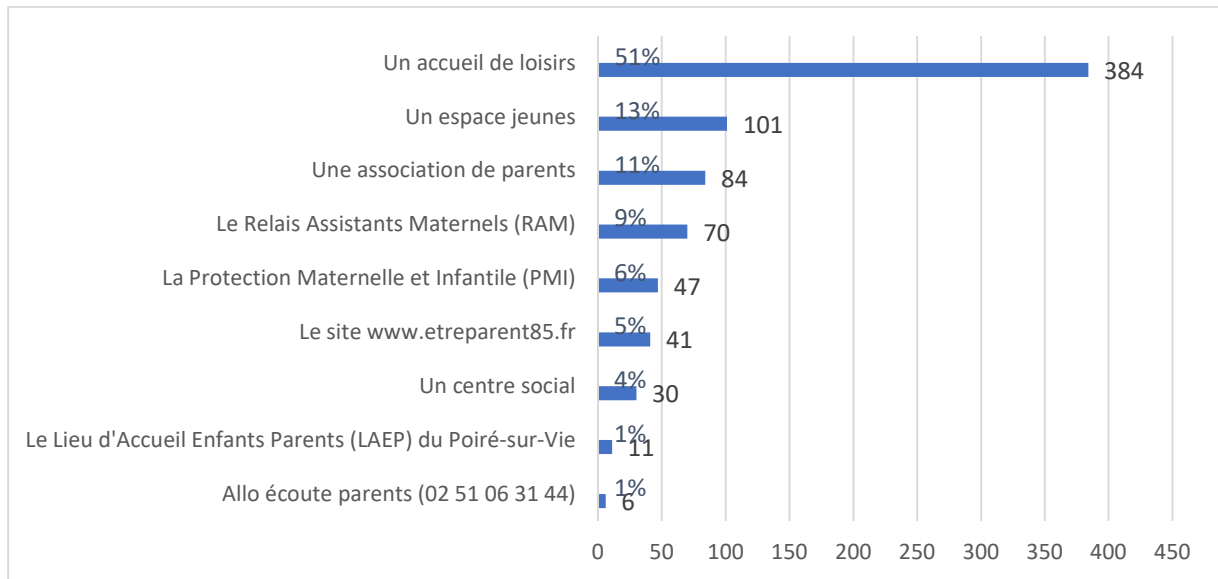
Existence d'un soutien dans l'entourage amical ou familial



Enquête parents – REAAP Vie et Boulogne – avril 2019

La moitié des répondants fréquente un accueil de loisirs. La fréquentation de lieux relais, de services, d'associations et la rencontre avec les acteurs (autres parents, professionnels) contribuent à accéder à des ressources et à créer un réseau de soutien et d'accompagnement.

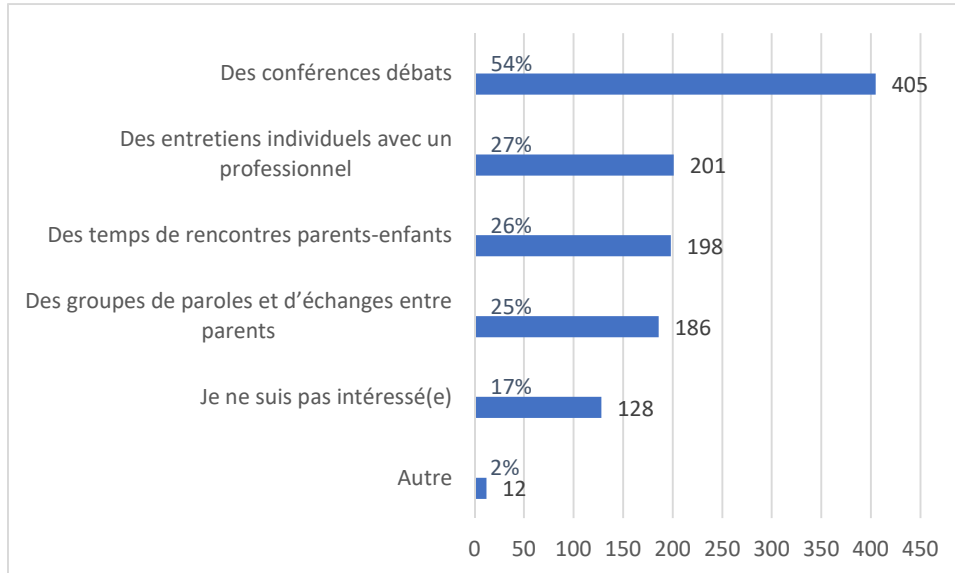
Services, sites, associations fréquentés ou utilisés par les parents



Enquête parents – REAAP Vie et Boulogne – avril 2019

Plus de la moitié des répondants sont intéressés par des conférences débat ; un tiers par d'autres formats : temps parents-enfants (rencontres ou activités), groupes de paroles entre parents, entretiens individuels avec un professionnel.

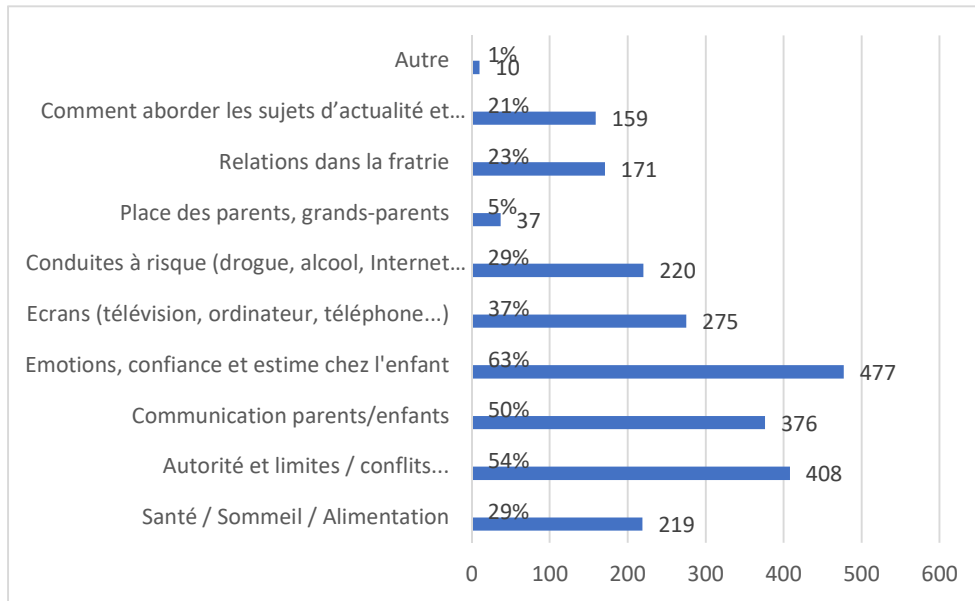
Type d'actions recherchées par les parents



Enquête parents – REAAP Vie et Boulogne – avril 2019

Les thèmes qui intéressent les répondants à l'enquête sont diversifiés. Certains concernent toutes les tranches d'âge, d'autres sont plus ciblées comme « Santé / sommeil / alimentation » pour la petite-enfance ou « Conduites à risques » pour l'adolescence. Les attentes se dirigent majoritairement vers les émotions de l'enfant, l'autorité et les limites, la bienveillance éducative et les relations parents enfants.

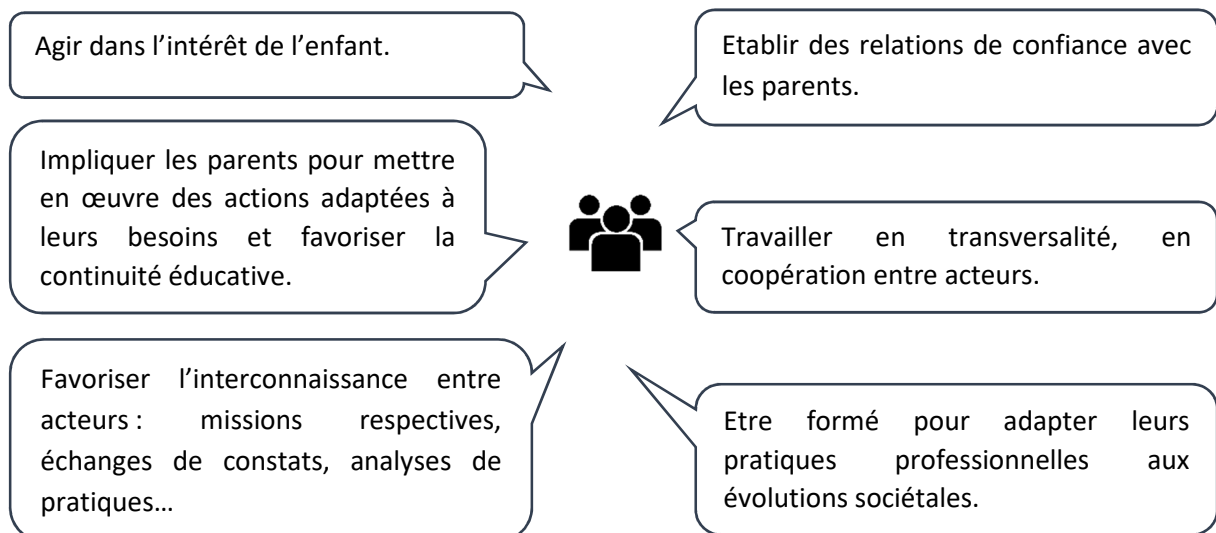
Thèmes souhaités



Enquête parents – REAAP Vie et Boulogne – avril 2019

La variété des réponses à cette enquête confirme l'intérêt de proposer des actions, des services à des échelles diverses, dans des formats différents (ateliers, conférences, entretiens individuels, avec ou sans enfant), à destination des différentes tranches d'âge et via une diversité de modes de communication (sites, réseaux sociaux, papier) pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

2.3 Les besoins exprimés par les acteurs intervenant dans le champ de la parentalité



3. Une diversité de services et d'actions

3.1 Des initiatives locales nombreuses et diverses

Le maillage associatif et institutionnel est important sur le territoire Vie et Boulogne : accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, structures jeunesse, écoles et associations de parents d'élèves, associations sportives et culturelles, médiathèques... Les valeurs véhiculées à travers leurs actions participent au renforcement du lien parents/enfants, à la construction de compétences parentales même si ce n'est pas la finalité première recherchée.

Ces différents acteurs mettent en œuvre de façon ponctuelle ou régulière des actions pour répondre à des besoins locaux repérés. Ces initiatives, le plus souvent gratuites, sont organisées à différentes échelles (interne à la structure, commune ou plus largement...), sous des formats variés.

Exemples d'actions menées en 2019 :



Les familles peuvent adhérer plus facilement à certaines actions si elles sont menées en proximité et par des acteurs qu'elles connaissent, d'autres privilégient des actions plus éloignées pour davantage d'anonymat.



L'offre est diversifiée, permet une richesse et une complémentarité.

Les porteurs de projet peuvent être accompagnés financièrement dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) départemental coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, celui-ci permet le financement de projets qui ont pour objectifs d'aider les familles dans leur rôle parental en s'appuyant sur leur savoir-faire et leurs ressources, de soutenir et mettre en place des actions à destination de l'ensemble des parents, sur la base du volontariat. Depuis 2018, 5 projets ont été accompagnés sur le territoire à hauteur de 2060€.

Les initiatives peuvent être diffusées par le REAAP local et également via le site etreparent85.fr porté par la CAF pour un rayonnement plus large.

3.2 La mission Animation Familles des deux centres sociaux du territoire

Deux centres sociaux situés à Aizenay et au Poiré-sur-Vie mettent en œuvre des projets Familles. Leurs rayonnements sont aujourd'hui communaux, cependant le public visé représente 41% de la population Vie et Boulogne.

	Le centre Social Associatif et Familial Mosaïque 	Le centre Social Solidavie 
Gestionnaire	Association Mosaïque	Association Solidavie
Localisation Rayonnement	Commune d'Aizenay	Commune du Poiré-sur-Vie
Public	Habitants de la commune et bénévoles d'associations	
Agrément	L'agrément Animation Collective Familles est de la responsabilité du Conseil d'administration, instance politique, de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est délivré pour une durée de 4 ans.	
	Agrément 2019-2022	Agrément 2018-2021
Le Projet Familles	<p>Le projet « familles », intégré au projet d'animation globale, poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire. - Développer des actions collectives visant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement des liens intrafamiliaux et intergénérationnels et des relations et solidarités interfamiliales. - Apporter son soutien et expertise aux personnels du centre social dans la prise en compte des dynamiques familiales ; - Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social et dans sa zone d'influence ; - Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. <p>Le projet « familles » s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des centres sociaux... Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire ou à favoriser la vie sociale des familles.</p> <p>La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire.</p>	
Types d'actions mises en œuvre	Conférences Ciné-échanges Sorties familiales Réseau d'entraide entre parents et grands-parents Activités ludothèques Etc.	Conférences Café débats Café parents Accompagnement scolaire Soirée Jeux Etc.
Moyens humains	La réalisation de ce projet « familles » repose sur l'action de coordination d'un référent familles salarié pour chacun des deux centres sociaux en lien avec les bénévoles des commissions dédiées.	
Financements	La Mairie, la Caisse d'Allocations familiales de la Vendée, ainsi que les adhésions des membres, les autres financeurs et les autofinancements. En 2019, la Caisse d'Allocation Familiales a financé à hauteur de 39 208€ les projets Familles de ces deux centres sociaux.	

3.3 Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Le LAEP « La P'tite Escale »	
Gestionnaire	Communauté de Communes Vie et Boulogne
Historique	Dans le prolongement de « Pomme Verte » créé en 2006 par la mairie du Poiré-sur-Vie, le LAEP « La P'tite Escale » est ouvert depuis octobre 2019 en itinérance sur Vie et Boulogne (passage d'1 à 4 créneaux par semaine sur 5 communes).
Objectifs	<p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir un espace de jeux adapté, différent de la maison. - Rencontrer d'autres enfants d'âge proche ou différent. - Les amener à se séparer de leur parent avec la sécurité de sa présence, à se familiariser à la vie collective pour préparer la scolarisation. - Favoriser l'apprentissage du partage de jeux et l'autonomie. <p>Pour les parents, grands-parents, proches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rompre l'isolement géographique, social, culturel en leur permettant de rencontrer d'autres adultes et enfants, d'échanger, de partager entre eux leurs expériences. - Permettre de s'informer, d'évoquer leurs questionnements et/ou difficultés, de demander conseils à des pairs et/ou à des professionnels. - Les amener à partager des moments de jeux avec l'enfant. - Leur permettre de s'autoriser à se séparer progressivement de l'enfant. - Découvrir les capacités d'adaptation de leur enfant dans un lieu différent et en présence de d'autres enfants et adultes.
Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Les futurs parents. - Les enfants de la naissance à l'anniversaire des 4 ans (jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap) - Les parents ou adultes proches.
Modalités de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Service itinérant sur 5 communes. - 4 matinées par semaine. - Gratuit, anonyme, sans inscription, ouvert à tous (habitants de Vie et Boulogne ou extérieur). - 2 accueillantes professionnelles.
Financement	Budget annuel environ 50 000€ pour la CCVB, subventionné à hauteur de 33 000€ pour la CAF (fonds nationaux et locaux), 1 650€ par la MSA



- **Des constats identifiés concernant « La P'tite Escale »**

La 1^{ère} année de fonctionnement en itinérance est concluante : une moyenne de fréquentation autour de 6 familles par accueil ; 104 familles différentes accueillies en 2020 malgré une ouverture à 50%.

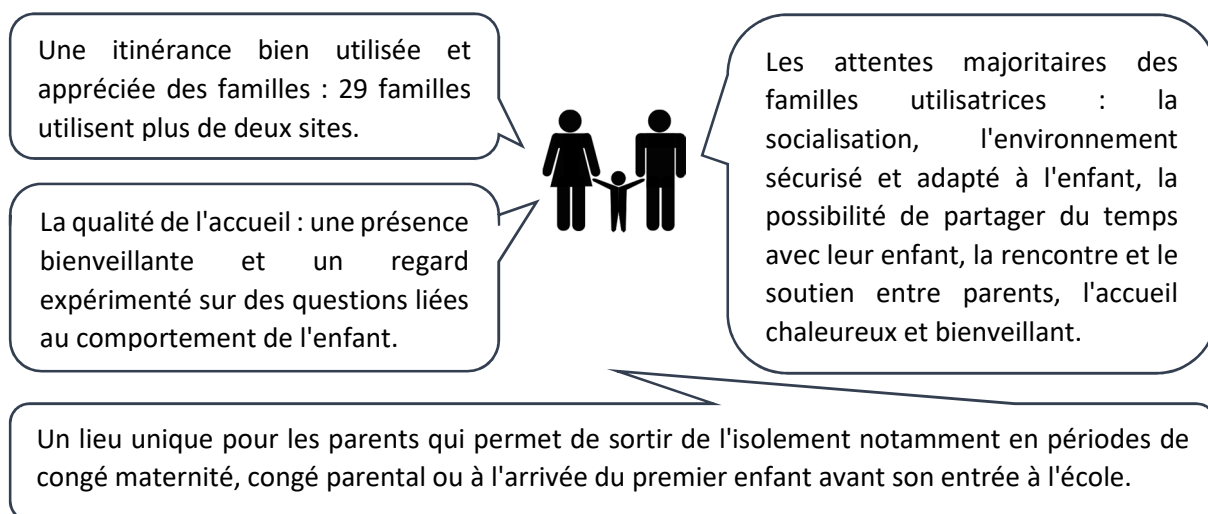
Le LAEP accueille régulièrement de nouvelles familles : 47 en 2020 dont 17 nouvelles familles après la réouverture au 1^{er} déconfinement.

La plupart des communes sont représentées parmi les utilisateurs. 10 familles proviennent de l'extérieur de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Il est observé une augmentation du nombre de papas présents depuis l'ouverture (95 mamans - 43 papas). En 2019, les pères représentent 19% des accompagnants sur Pomme Verte (de janvier à octobre) contre 21% sur la P'tite Escale (d'octobre à décembre).

La fréquentation des sites reste inégale et fluctuante d'un accueil à un autre.

- **Un retour très positif des usagers à travers l'enquête utilisateurs réalisée du 15 septembre au 18 octobre 2020**



Le LAEP « La P'tite Escale » est un dispositif porté localement répondant à un référentiel national.

Des expérimentations sont en cours, en Vendée notamment, pour étendre ce dispositif de la petite enfance à l'enfance.

3.4 : L'accompagnement à la parentalité par la CAF de Vendée

Dans le cadre de la lutte contre le non recours aux aides sociales, le travailleur social de la CAF propose systématiquement un rendez-vous des droits aux familles fragilisées par une situation ou concernées par un événement particulier comme une naissance. Lors de ce rendez-vous individuel, le travailleur social réalise un diagnostic global de la situation de la famille afin que chaque allocataire puisse bénéficier de l'intégralité de ses droits.

Plus spécifiquement, le travailleur social peut rencontrer un allocataire suite à une séparation. Il informe des droits pour chacun des parents, des aides possibles, des services existants à proximité de son domicile. Divers sujets tels que la résidence et le mode d'accueil des enfants, le changement de situation financière, la pension alimentaire, le logement sont abordés. Le travailleur social guide également l'allocataire dans les différentes démarches : ouverture de droit à l'allocation de soutien familial, dossier d'aide juridictionnelle.

En complémentarité, le site internet départemental « etreparent85.fr », soutenu par le REAAP, accompagne les parents dans leur rôle parental. Le site répertorie l'ensemble des actions, aides, services, actualités, événements et outils proposés aux parents en Vendée. Des rubriques d'informations pratiques présentent les services proposés par les professionnels et les associations pour répondre aux besoins des personnes selon leur situation : futurs parents, petite enfance 0-6 ans, enfance 6-12 ans, adolescence et jeunes adultes, parents en question, etc.

En complément, pendant la crise sanitaire en 2020, la CAF en partenariat avec le Conseil Départemental et la Préfecture, a publié des fiches ressources destinées aux parents. Celles-ci recensent des informations/ressources utiles pour accompagner les parents sur la scolarité et les loisirs des enfants pendant cette période.

3.5 L'accompagnement à la parentalité par le Département

Depuis 2009, des éducateurs de prévention du Département interviennent auprès des familles en difficultés éducatives. Ils sont actuellement 8 sur l'ensemble de la Vendée.

En repérant et intervenant le plus précocement possible auprès des enfants et de leurs parents, l'objectif est d'éviter la mise en œuvre d'une aide éducative du service de l'ASE et de redonner confiance aux parents en travaillant sur leurs compétences parentales et éducatives.

Un éducateur en poste au sein de la circonscription Roche Nord intervient sur le territoire Vie et Boulogne. Il accompagne les familles toujours à leur demande (principe de libre adhésion). Celles-ci sollicitent l'éducateur de leur propre initiative, ou par l'intermédiaire des travailleurs médico-sociaux (Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement SIPAS, Protection Médicale Infantile PMI ou autre service interne au département) ou par d'autres partenaires extérieurs (école, collège...).

Les objectifs de travail sont définis avec la famille. Dans le cadre d'entretiens, l'éducateur peut intervenir à domicile, au sein des Maisons des Solidarités et de la Famille (MDSF) ou à l'extérieur (mairie, Mission Locale...). Les accompagnements durent au minimum 6 mois, renouvelables 1 ou 2 fois.

L'éducateur reçoit également les parents dans le cadre de permanences éducatives au sein des MDSF du Poiré-sur-Vie et de Palluau (3 rencontres maximum) pour une question éducative ponctuelle ou une demande d'orientation.

Au sein des MDSF, la PMI et les assistants sociaux assurent des missions d'accompagnement à la parentalité : accueil, écoute et actions de prévention dans le cadre de la parentalité et de l'éducation (par exemple : prévention de l'épuisement parental), accompagnement des parents avant et suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant (consultations nourrisson...), soutien dans les demandes d'aide éducative contractualisée avec l'Aide Sociale à l'Enfance...

3.6 D'autres dispositifs d'accompagnement à la parentalité soutenus par la CAF

- **Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité**

Les CLAS ont pour objectifs de soutenir et d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif, renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants en reconnaissant et valorisant leur place et leur rôle. Il s'agit également de favoriser le lien entre les familles et l'école en améliorant leur connaissance et leur compréhension du milieu scolaire. Selon les besoins locaux, une commune ou une association peut envisager d'étudier l'opportunité de ce dispositif d'aide à la scolarité.

- **La médiation familiale**

La médiation familiale : la Branche Famille s'implique dans la mise en œuvre d'une politique de médiation familiale afin d'accompagner au mieux les parents dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives et favoriser les conditions de la construction et du maintien des liens enfants/parents. La médiation familiale poursuit deux finalités principales : la prévention de la rupture des liens familiaux

et la valorisation des compétences des parents. Un médiateur familial, tiers, impartial et sans pouvoir de décision, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication, la gestion d'un conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. Les familles de Vie et Boulogne doivent se rendre à Challans ou à La Roche-sur-Yon dans des services gérés par l'AREAMS.

- **L'espace rencontres**

L'espace rencontres propose un lieu, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers (grands-parents ou fratrie, notamment). La Branche Famille soutient cette modalité d'intervention afin d'assurer le maintien du lien de l'enfant avec le parent chez qui il ne réside pas habituellement, de permettre à l'enfant de conserver la place qui est la sienne au sein de sa famille ainsi que de faciliter l'exercice de l'autorité parentale et de ses responsabilités parentales.

Le Point rencontre de l'AREAMS situé à La Roche-sur-Yon accueille les familles de Vie et Boulogne.

Au vu du nombre de personnes concernées par ces 2 services, l'enjeu n'est pas d'avoir des permanences sur le territoire, mais plutôt de renforcer la communication et l'orientation auprès des familles de Vie et Boulogne.

3.7 Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) Vie et Boulogne



L'ensemble des acteurs parentalité du territoire sont invités à se retrouver au sein du REAAP local créé en 2018.

Le REAAP local	
Gestionnaire	Dispositif piloté par la Communauté de communes Vie et Boulogne et la Caf de la Vendée.
Historique	Sur Vie et Boulogne, il existait un réseau Parentalité depuis 2008 transformé, à la suite de l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire et de la fusion des 2 communautés de communes, en REAAP local Vie et Boulogne en décembre 2018.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau des acteurs locaux en lien avec le soutien à la parentalité lors de réunions plénières et de groupes de travail. - Echanger des constats, des pratiques et des réflexions à l'échelle intercommunale. - Coordonner des acteurs et des actions mises en place sur le territoire. - Communiquer et diffuser des actions portées localement à un large réseau d'acteurs, de participants potentiels.
Composition et fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Un co-pilotage Communauté de Communes Vie et Boulogne / CAF. - Un coordinateur sur la CCVB (10% ETP). - Une trentaine de membres actifs (80 volontaires inscrits) : élus, parents du territoire, professionnels et bénévoles du secteur de la parentalité (centres sociaux, municipalités, associations de parents d'élèves, Education Nationale, établissements d'accueil d'enfants et de jeunes enfants...). - Une session plénière par an et des groupes de travail mis en place en fonction des actions poursuivies.
Financement	En 2019, le ciné-débat a été financé à hauteur de 3 650€ dont 2 546€ par la CAF dans le cadre du REAAP départemental.

- **Des constats identifiés concernant le REAAP local**

Des actions ont été menées et des perspectives sont à venir :

- Une enquête parents en avril 2019.
- Un ciné-débat à l'automne 2019 qui a connu une bonne participation (une centaine de personnes présentes sur les 3 soirées dont 36 enfants de plus de 8 ans) et un retour positif de la part des familles présentes.
- La diffusion tout au long de l'année des actions portées par des partenaires à l'échelle intercommunale.
- La diffusion d'outils d'accompagnement et de ressources parentalité durant le confinement via le site, réseau social de la Communauté de communes et les membres du REAAP.
- Un projet de temps fort parentalité sur Vie et Boulogne pour 2021.

Les élus soutiennent la mise en œuvre d'actions à l'échelle intercommunale permettant de toucher largement les familles et les différentes tranches d'âge.

Synthèse du diagnostic Parentalité

UN TERRITOIRE FAMILIAL EN MUTATION



UNE POPULATION FAMILIALE



- **7 365 familles** avec des **enfants de moins de 25 ans**, soit **43%** des ménages de Vie et Boulogne en 2017 (Vendée 33,3 %)
- **35,6%** de familles avec **2 enfants et plus** (Vendée 28%)
- **+2,46%** de familles CAF avec **enfants** entre 2015 et 2019 (Vendée +1,54%)

UNE AUGMENTATION CONSÉQUENTE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES



- **+65,7%** de familles **monoparentales** entre 2007 et 2017 (Vendée +38,2%)
- **1 195 familles monoparentales** en 2017, soit **7% des ménages** (Vendée 6,5%)

UN NIVEAU DE VIE MOYEN



- **50%** des familles allocataires CAF avec enfants ont un quotient familial compris entre **900€ < QF < 1 500 €** (Vendée 45%)

DES BESOINS AVÉRÉS SUR LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ



UNE ÉVOLUTION SOCIÉTALE



- **Meilleure connaissance** du développement de l'enfant
- **Davantage de ressources disponibles** pour les parents
- Déploiement des **écrans et réseaux sociaux** au sein des familles
- **Pression de la société** : "super parent" et "enfant parfait"
- Nouvelles **compositions familiales**, nouvelles **postures parentales**

LES BESOINS ET ATTENTES DES PARENTS AUJOURD'HUI



- Avoir des **relations harmonieuses parents/enfants** quel que soit l'âge
- **Accompagner leurs enfants** dans leur développement physique, psychologique, social...
- **Assurer un équilibre** entre vie familiale, vie professionnelle et tâches quotidiennes
- **Bénéficier d'une écoute**, d'une **mise en confiance** vis-à-vis de leurs compétences parentales, d'un **accompagnement**
- **Accéder à des informations**, espaces, animations, temps d'échanges avec d'autres parents et des professionnels

LES BESOINS DES PROFESSIONNELS



- Établir des **relations de confiance** avec les parents
- **Travailler en réseau** avec les autres acteurs : interconnaissance, échanges, projets communs
- **Se former et échanger** pour adapter les pratiques professionnelles aux évolutions sociétales

UNE DIVERSITÉ DE SERVICES ET D'ACTIONS

DES INITIATIVES LOCALES DIVERSIFIÉES ET COMPLÉMENTAIRES

- **Acteurs associatifs et institutionnels nombreux** : associations de parents d'élèves, écoles, accueils de loisirs, structures jeunesse, centres sociaux, communes, médiathèques...
- **Actions ponctuelles ou régulières en fonction des besoins repérés** localement et des projets des structures
- **Actions souvent gratuites** sous des formats variés (conférences, ciné échanges, ateliers...)



DEUX CENTRES SOCIAUX

- Au **Poiré-sur-Vie** et à **Aizenay**
- Pour chaque structure : un **projet familles**, un **réfèrent professionnel**, une **commission dédiée**

LA P'TITE ESCALE (LAEP)



- Espace de **rencontres**, d'**échanges** et de **jeux**
- **Itinérant** sur 5 communes
- **4 créneaux par semaine**
- 104 familles différentes utilisatrices en 2020

LA CAF

- Travaill(e)ur(s) social(x) de la CAF
- Site **etreparent85.fr**

LE DÉPARTEMENT

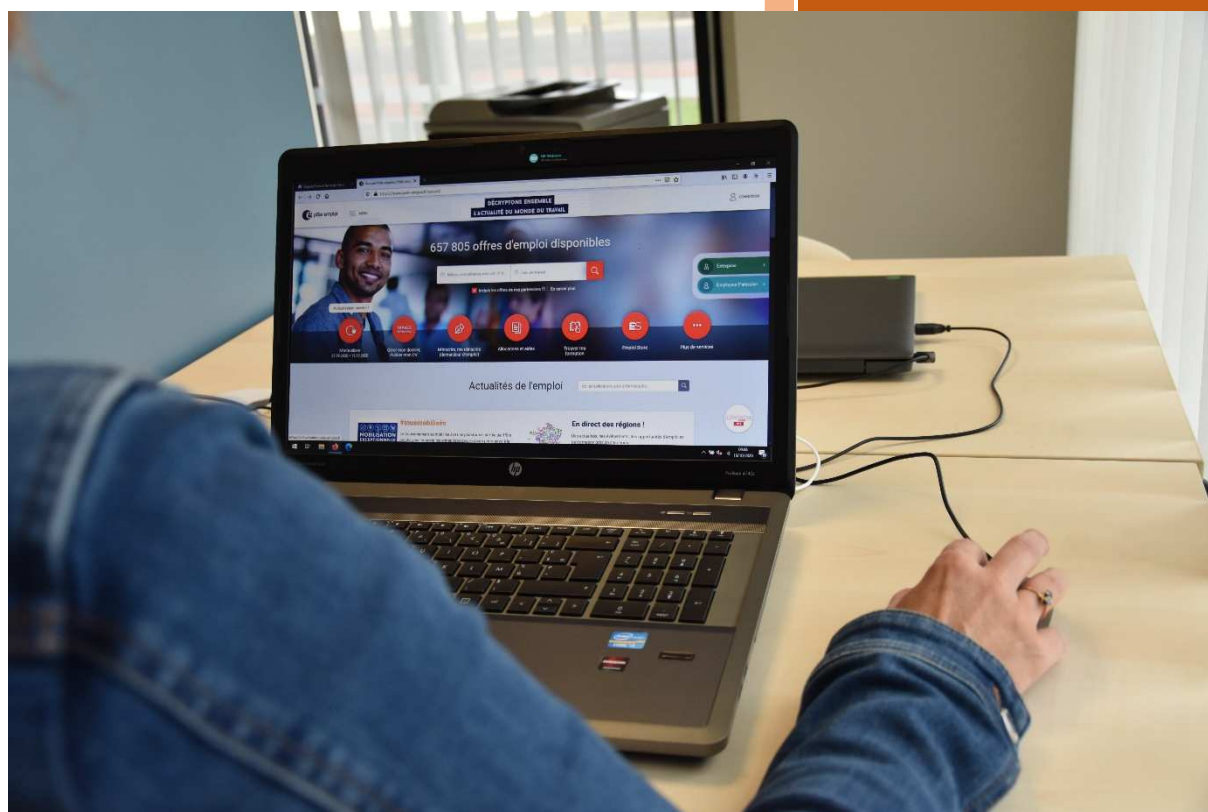
- Éducateur de prévention
- Assistants sociaux, PMI

LE REAAP LOCAL : RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

- **Créé fin 2018**, copiloté par la Communauté de Communes et la CAF
- Instance regroupant **80 membres volontaires, ouverte à tous**
- **Objectifs** : se connaître, échanger, impulser, coordonner et diffuser des actions autour de la **parentalité**
- 1^{ères} actions communes : enquête parents (756 répondants), 3 cinés-débats en 2019

Accès aux services administratifs et démarches en ligne

Communauté de Communes Vie et Boulogne



Espace numérique France services - Palluau - octobre 2020

Dossier suivi par

Mme Delphine HERMOUET, Vice-présidente « actions sociales »

Charlotte POITRAL, Responsable pôle services à la population

02 51 98 16 14 - c.poitral@vietboulogne.fr

Elisabeth AGENEAU, Chargée de mission CTG

06 29 16 16 87 - e.ageneau@vietboulogne.fr

Chloé PAUGAM, Conseillère technique action sociale CAF

02 51 44 72 77 - chloe.paugam@caf.fr

Crédits : CCVB, Adobe Stock, Freepik, Canva

Diagnostic

Orientations de la Branche Famille

Les travailleurs sociaux ont un rôle majeur dans la politique d'accès aux droits de la branche qui passe également par une logique de développement social local :

- La construction et le développement d'un réseau partenarial d'acteurs afin de faciliter l'orientation et la mise en relation des allocataires,
- La connaissance de l'environnement social et des actions menées par les partenaires.

Toutefois, les enjeux de la politique d'accès aux droits dépassent le cadre de la branche, et constituent l'essence même du service public où la mobilisation de chacun est nécessaire, notamment face au développement des démarches dématérialisées où 20% du public rencontre des difficultés face au numérique.

1. L'évolution du paysage institutionnel
2. Les besoins et les freins rencontrés sur Vie et Boulogne
3. Une offre d'accès aux services administratifs et outils numériques variée et de proximité

1. L'évolution du paysage institutionnel

Accéder aux services renvoie à l'idée selon laquelle toute personne, selon sa condition, son âge, son sexe, son lieu de résidence et son niveau de vie doit pouvoir connaître les services existants, y accéder et accomplir les démarches nécessaires.

Cette notion d'accessibilité dépend de plusieurs critères¹ :

- *L'accès personnel renvoie à l'information sur les offres existantes et au souhait d'y recourir ou non.*
- *L'accessibilité physique renvoie à la capacité de l'utilisateur à se rendre physiquement à un service.*
- *L'accessibilité distancielle renvoie aux démarches réalisées à distance par l'utilisateur : correspondance papier, relation téléphonique et de plus en plus informatique avec le développement des Technologies de l'Informations et de la Communication.*

L'accès aux services administratifs consiste à offrir à l'utilisateur une information et une orientation vers les structures ou les organismes adéquats, un accès aux services et une aide à l'accomplissement des démarches nécessaires sur les thématiques du social, des titres sécurisés, de l'emploi, la retraite, le logement, les impôts...

La recherche d'adéquation entre l'offre à développer et les besoins des habitants génère une évolution constante de l'accès aux services administratifs, liée à l'évolution de la société et l'apparition de nouveaux besoins : évolution de la population et principales caractéristiques sociales, structure des âges, dématérialisation croissante des services, création de services auparavant inexistantes...

1.1 Une multiplication de strates et d'acteurs

Avec la décentralisation, les compétences publiques ont été réparties entre différentes strates. Le développement des intercommunalités a éloigné certaines compétences pour permettre d'intervenir sur une échelle plus pertinente et de mutualiser des moyens. Mais il existe parfois des doublons ou compétences croisées.

En complément de ce qui est souvent nommé « mille-feuille administratif », gravitent de nombreux acteurs associatifs et privés intervenant parfois sur les mêmes champs avec des personnes cibles ou des objectifs parfois différents. Ainsi, un demandeur d'emploi peut se faire accompagner par Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique, Tremplin-ACEMUS, Cap Emploi...

Ce maillage offre aux usagers une multiplicité d'interlocuteurs et de services avec leurs spécificités, mais perd en lisibilité : les administrés peuvent avoir des difficultés à comprendre qui fait quoi et à qui s'adresser et peuvent avoir parfois l'impression que leur situation n'est pas traitée globalement mais de façon compartimentée.

¹ Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vendée – 2017.

1.2 Une dématérialisation des services facilitante mais accentuant la fracture numérique

Avec le développement du numérique, l'ensemble des grands organismes nationaux de services administratifs, sociaux et d'emploi (Etat, Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT...) ont développé ces dernières années leurs offres de prestations dématérialisées et privilégient un accès à leurs services par voie numérique : déclaration de revenus, demande de certificat d'immatriculation, de retraite, de RSA, prime d'activité... De même, certains services publics tendent à recentrer leur lieu d'accueil physique sur des pôles urbains pour optimiser leur organisation et leurs moyens.

La dématérialisation croissante de services à la population peut être intéressante sur un territoire où les services de transport collectif ne sont pas facilement accessibles en limitant les déplacements. Elle permet aussi au grand public d'accéder facilement et rapidement à des informations et de réaliser des démarches administratives depuis son domicile, selon ses disponibilités.

Face à ces évolutions géographiques et numériques, des capacités sont implicitement attendues des usagers, qui peuvent représenter des blocages :

- Etre équipé informatiquement.
- Etre capable d'utiliser l'outil informatique de manière efficiente.
- Etre capable d'utiliser des services en ligne.

En 2019, en France, 15% des personnes de 15 ans et plus n'a pas utilisé Internet au cours de l'année (INSEE). Des inégalités dans l'accès à Internet persistent, concernant notamment :

- Les personnes les plus âgées : une personne de plus de 75 ans sur deux n'a pas d'accès à Internet depuis son domicile (53.2%), alors que seuls 2.3% des 15-29 ans ne sont pas équipés.
- Les personnes les moins diplômées : 34% des personnes peu ou pas diplômées contre 3% du supérieur.
- Les ménages les plus modestes : 16% des plus modestes contre 4% des ménages les plus aisés.

Les personnes vivant seules, en couple sans enfant, sont également plus touchées par ce défaut d'équipement.

En France, en 2019, plus d'un usager sur 3 manque de compétences numériques : capacités à rechercher une information sur internet, à communiquer (envoyer ou recevoir des courriels), à utiliser des logiciels (traitement de texte...) et à résoudre des problèmes (copier des fichiers, accéder à son compte bancaire en ligne...). 2% sont dépourvus de toute compétence. Ainsi, cet illettrisme numérique appelé aussi illectronisme touche près de 17% de la population. Le niveau global de compétences numériques des français est toutefois semblable à la moyenne européenne.

Equipped, use of internet and digital capacity (in %)

	Pas d'équipement Internet	Non-usage d'Internet dans l'année	Au moins une incapacité*	Illectronisme
Ensemble	12,0	15,2	47,3	16,5
15-29 ans	2,3	2,8	19,2	3,0
30-44 ans	3,6	2,8	33,6	3,2
45-59 ans	7,0	7,8	47,8	9,3
60-74 ans	15,4	24,1	66,2	26,7
75 ans ou plus	53,2	64,2	90,0	67,2
Femmes	13,1	16,2	49,0	17,4
Hommes	10,9	14,0	45,4	15,5

*Information, communication, logiciel ou résolution de problème

Champ : individus de 15 ou plus, France hors Mayotte

TIC ménages INSEE 2019

Ces disparités d'accès et d'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) que l'on nomme fracture numérique peuvent accentuer des fractures supplémentaires :

- Générer un sentiment d'éloignement, de perte de lien social face à une déshumanisation des services.
- Creuser les inégalités et accroître la vulnérabilité sociale qui touche en particulier les populations les plus fragiles. Par exemple, les demandeurs d'emploi doivent s'actualiser tous les mois, les plus précaires doivent gérer des procédures dématérialisées supplémentaires (RSA, CMU, formation...)

La dématérialisation des services doit donc s'accompagner de la formation des professionnels, d'outils d'aide (ex : portail service-public.fr, simulateurs de droits...), du maintien d'un accompagnement téléphonique et physique... La Direction Départementale des Finances Publiques accompagne ainsi le passage à la télé déclaration des impôts par des courriers, notices, mais aussi permanences sur les territoires.

1.3 Des réglementations et des démarches complexes accroissant le non recours

Les dispositifs et aides sont nombreuses avec pour chacun des réglementations, des critères et des démarches particulières. Même si la simplification est recherchée, cela peut générer du non recours, en particulier pour les personnes en situation précaire.

Selon l'Odenore², « la question du non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre. Entre non connaissance, non réception, non demande et non proposition, les situations de non-recours interrogent l'effectivité et la pertinence de l'offre publique, et représentent un enjeu fondamental pour son évaluation ».

Même si les statistiques sur l'ampleur du non-recours sont, par nature, difficiles à établir, 74 % des Français pensent que « beaucoup de personnes ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquelles

² Odenore : Observatoire des non-recours aux droits et services, organisme public français dont les recherches en sciences humaines sont consacrées à ce sujet.

elles peuvent prétendre », selon le Baromètre d'opinion 2020 de la DRESS³. Les deux principales explications apportées au non-recours sont le manque d'information et la lourdeur administrative.

A l'échelle nationale, parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2019, le taux de non-recours au Revenu de solidarité active est estimé entre 29% et 39% et celui aux allocations familiales entre 24% et 38%. Pour ces deux prestations, le non-recours touche davantage les hommes, les étrangers, les personnes ayant un faible niveau d'éducation et les ménages ne disposant pas d'un logement personnel ou en logement précaire.⁴

³ **DRESS** : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques

⁴ **Rapport du Secours Catholique**, Etat de la pauvreté en France 2020 d'après les statistiques d'accueil 2019.

2. Les besoins et les freins rencontrés sur Vie et Boulogne⁵

2.1 Avoir connaissance des services existants

Les besoins exprimés pour les usagers :

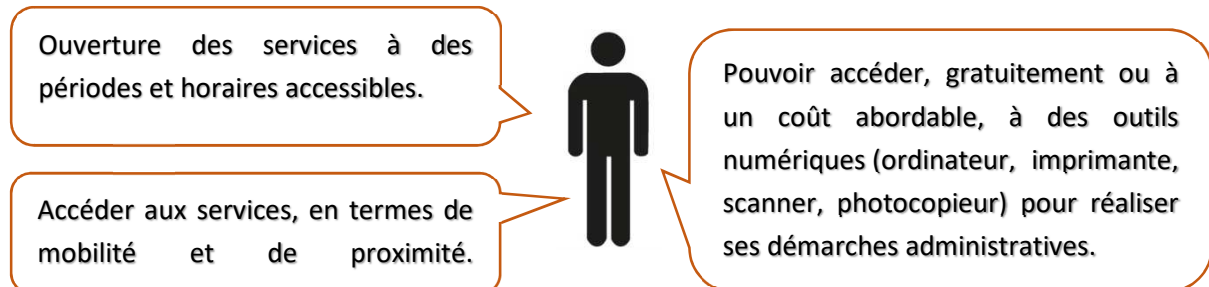


Ces besoins s'appliquent également aux professionnels pour pouvoir bien informer et orienter les usagers.

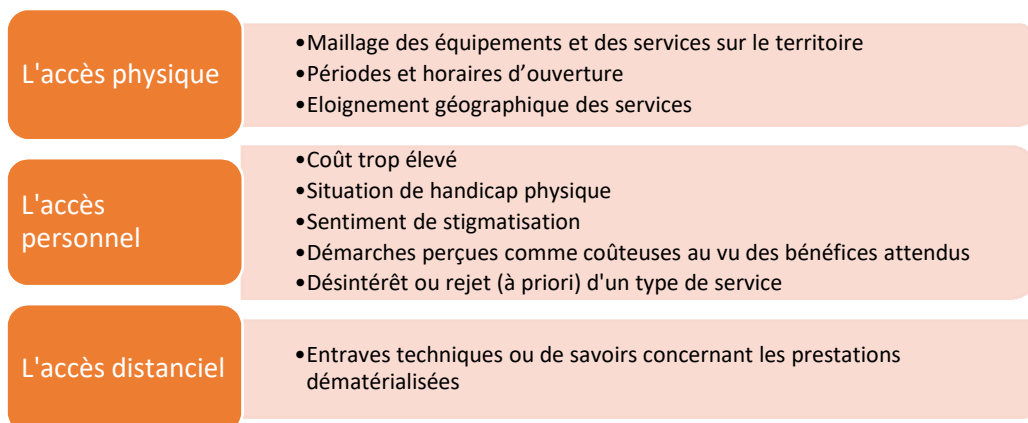
La multiplicité des services, leurs évolutions, un manque de communication et d'information peuvent entraver la bonne connaissance de l'offre et impacter l'accès personnel et distanciel aux services.

Une diversité de canaux de communication est importante pour toucher le maximum de public : informations en ligne, plaquettes, agent d'accueil, bouche à oreille...

2.2 Accéder aux services administratifs et aux démarches en ligne



L'accès aux services et aux démarches peut être contraint à plusieurs niveaux :



⁵ **Expressions** des participants recueillies lors du groupe de travail « Accès aux services administratifs et démarches en ligne » composé d'élus, membres du Conseil de Développement, habitants, bénévoles et professionnels - octobre 2020.

- **La mobilité**

Sur Vie et Boulogne, territoire périurbain et rural organisé principalement autour de 2 pôles urbains, l'enjeu de la mobilité est fort. Le déplacement des usagers pour accéder aux offres de services constitue une composante essentielle de l'accessibilité physique.

Le territoire est traversé par trois grands axes de circulation (l'axe La Roche / Nantes, l'axe La Roche / Challans et l'axe Challans / Cholet) et la voie ferrée La Roche / Nantes (environ 20 allers/retour par jour).

Le moyen de transport le plus utilisé sur le territoire reste la voiture : 84% des déplacements journaliers en 2017. Le budget transport représentant 15% du budget des ménages. La voiture, moyen de transport individuel supporté de manière générale par un seul foyer, peut constituer un frein social et impacter l'accessibilité aux services, à l'emploi. L'offre de transport collectif est réduite.

Il est difficile pour les personnes dépourvues de véhicule de se déplacer pour faire des achats, se faire soigner, accéder à un service administratif qui ne serait pas implanté sur la commune.

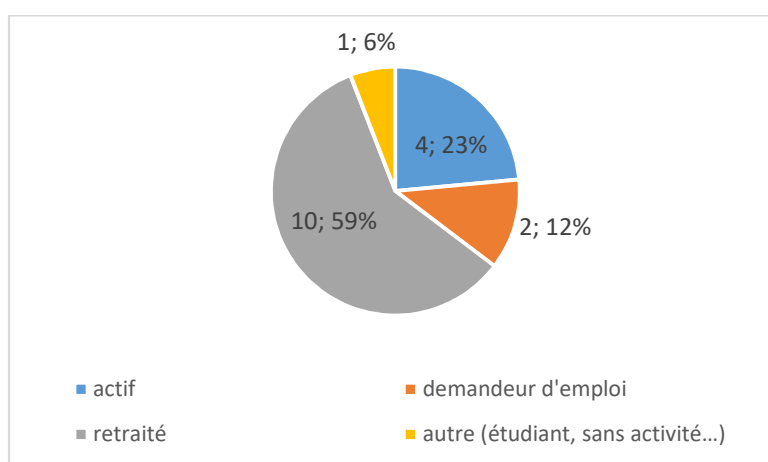
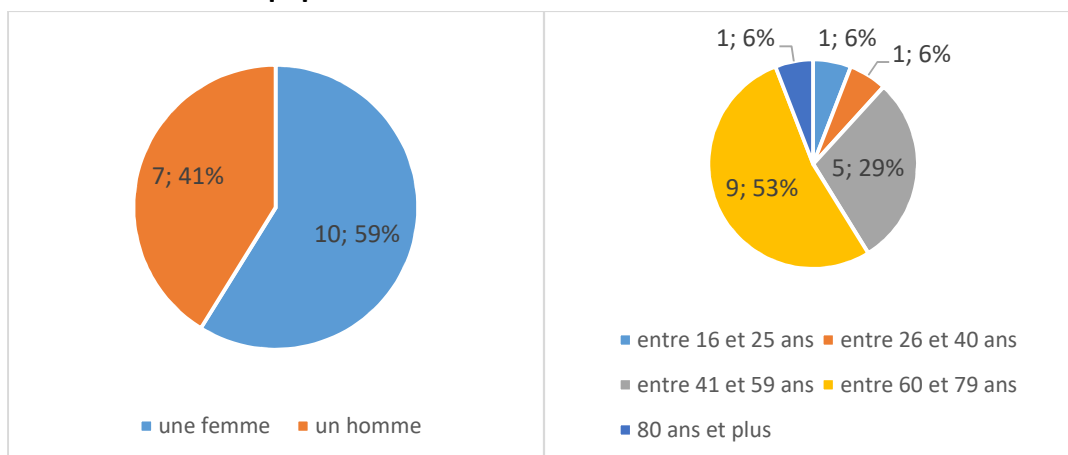
Ces enjeux sociaux associés à l'évolution de la législation environnementale (réduction de la part de l'automobile, de l'émission de substances polluantes par les véhicules) viennent questionner la mobilité sur le territoire.

Le maintien de services de proximité et le développement de services itinérants sont des enjeux forts en termes d'accessibilité qui limitent les déplacements et donc les problèmes de mobilité. Néanmoins, cela n'est pas possible pour l'ensemble des services en termes d'organisation et de fréquentation.

- **La fracture numérique**

Si à l'échelle nationale la fracture numérique touche 14 millions de personnes en 2019, elle est visible également sur le territoire Vie et Boulogne. L'enquête de satisfaction à destination des usagers de France Services, menée entre mi-novembre et mi-décembre 2020 a fait émerger localement qu'un quart des répondants soit 17 personnes sur les 64 réponses, n'était pas équipé d'un ordinateur ou d'une connexion internet, avec des profils divers. Les hommes et les personnes de plus de 60 ans sont davantage représentés, mais un tiers font partie de la tranche 41-59 ans. Plus d'un tiers des personnes est actif ou demandeur d'emploi.

Profils des répondants à l'enquête usagers France Services non équipés d'ordinateur ou d'une connexion Internet



Enquête France Services – 2020

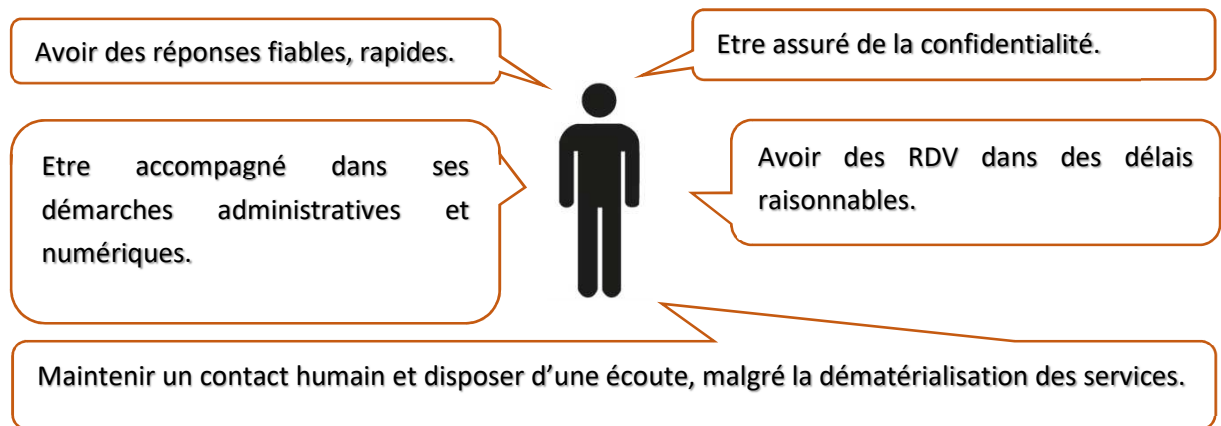
Des initiatives locales sont menées par différents acteurs pour réduire la fracture numérique : mise à disposition d'outils à Tremplin-ACEMUS, France Services ou dans les médiathèques, cours d'informatique dans certaines communes, ateliers smartphone dans un centre social, accompagnement à la réalisation des démarches numériques par son travailleur social ou le conseiller France Services...

- **Les freins psychologiques**

Même si l'utilisateur connaît l'existence d'un service, il peut ne pas souhaiter l'utiliser ou le réutiliser en voulant rester autonome, en ne souhaitant pas être stigmatisé ou parce qu'il n'a pas confiance en l'interlocuteur... C'est le cas notamment du recours à l'aide alimentaire où même si l'utilisateur répond aux critères et peut en bénéficier, il peut faire le choix de ne pas y recourir.

La multiplicité des acteurs peut lui offrir plusieurs possibilités : certains préféreront pousser la porte d'un centre social plutôt que d'aller rencontrer une assistance sociale ou inversement. Certains privilégieront une personne connue, de confiance quand d'autres préféreront une personne nouvelle pour davantage d'anonymat.

2.3 Bénéficiaire des services



Cela nécessite des moyens matériels et humains adaptés aux besoins, mais également la formation du personnel.

3. Une offre d'accès aux services administratifs et outils numériques variée et de proximité

Vie et Boulogne est caractérisé par un maillage territorial varié de services de proximité :

- Les 16 mairies au sein des 15 communes avec, pour chacune, ses plages d'ouvertures et ses services spécifiques.
- Le réseau des 17 médiathèques de la communauté de communes Vie et Boulogne, offrant un accès gratuit pour tous à des outils numériques.
- Des services complémentaires variés à l'échelle locale et intercommunale : Communauté de communes, bureaux de poste, agences postales ou relais poste, Espace France Services, centres sociaux avec point numérique CAF, Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille, centre d'impôts, Tremplin-Acemus, Mission Locale, Office de Tourisme...

Le territoire apparaît globalement correctement doté en termes de services administratifs. Les communes polarisantes offrent un éventail plus large de services que les petites communes.

Cependant, certains services font défaut sur le territoire (ex : point accès aux droits) et nécessitent des déplacements sur La Roche-sur-Yon ou des contacts téléphoniques ou numériques.

Carte non exhaustive des services administratifs et points numériques existants



Groupe de travail « accès aux services et démarches en ligne » – 2020

3.1 Un territoire maillé localement par 15 mairies et 17 médiathèques

- **La mairie**



Présente sur chacune des communes, connu de tous, la mairie joue un rôle important dans l'accueil et l'information de la population. Elle est souvent le 1^{er} service public vers lequel se dirige l'utilisateur qui peut y trouver un accueil physique, un contact humain. Chaque commune a ses propres modalités de fonctionnement en terme d'horaires, de missions, de moyens humains... La mairie centralise les demandes, offre une aide ponctuelle pour les démarches simples. Si elle ne peut répondre à la demande de l'utilisateur, elle oriente vers le service compétent.

En diversifiant ses moyens de communication (site internet, bulletin municipal ou information papier, réseaux sociaux), la mairie s'adapte pour tenter d'atteindre l'ensemble de la population.

Les Centres Communaux d'Actions sociales, services rattachés aux mairies et existants sur 2/3 des communes de Vie et Boulogne, ont des attributions variées localement : ex = instruction d'aides sociales, aides facultatives, gestion de services (EHPAD, multi-accueil, épicerie solidaire), déplacements solidaires, animations collectives...

- **La médiathèque**



Le réseau des 17 médiathèques offre une maillage de proximité en termes d'accès à un outil numérique.

Toutes équipées d'ordinateurs et d'internet et WIFI accessibles en libre service, gratuites depuis le 1^{er} janvier 2021, elles permettent à tout usager de bénéficier d'un accueil physique, d'accéder en autonomie aux outils numériques mis à disposition.

3.2 Les centres sociaux engagés en faveur de l'accès aux services administratifs et l'inclusion numérique

Les 2 centres sociaux implantés sur Le Poiré-sur-Vie et Aizenay ont une mission d'accueil du public avec une capacité d'orientation. Dans le cadre de leur agrément Animation Globale et Coordination, ces structures ont pour objectif d'apporter des réponses diversifiées et souples en faveur d'un accès facilité aux services administratifs et démarches en ligne : mise à disposition d'outils numériques, permanences d'accompagnement dans les démarches administratives, ateliers collectifs... Ils accompagnent les habitants vers plus d'autonomie.

Ces structures accueillent une mixité de publics et leur approche transversale (parentalité, jeunesse, mobilité, loisirs, actions seniors...), permet d'accompagner les habitants, notamment les plus fragilisés, dans une approche globale.

Les centres sociaux, en proximité des habitants, sont en capacité de recenser leurs besoins afin de co-construire des actions adaptées en partenariat avec eux, la commune et les autres acteurs concernés.

Les deux centres sociaux du territoire ont été financés en 2019 à hauteur de 123 588€ pour la Prestation de service Animation Coordination Globale.

3.3 L'Espace France services à Palluau



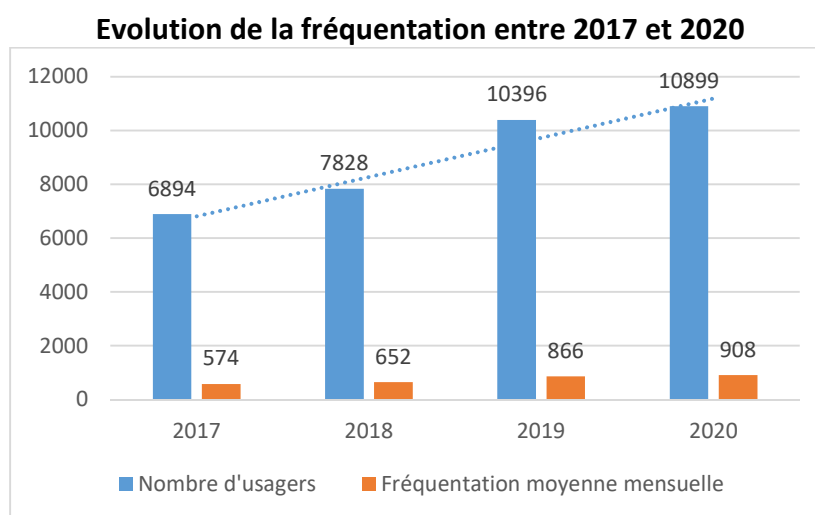
Maison de Services Au Public créée en 2017, labellisée Espace France services par l'Etat en janvier 2020, cet espace situé à Palluau, gratuit et accessible à tous, permet de bénéficier de nombreux services en un seul lieu animé par la Communauté de Communes :

- Un accueil, une information, une orientation
- Un accompagnement administratif et numérique personnalisé sur RDV.
- Une agence postale intercommunale pour le retrait ou dépôt de courrier, colis, argent.
- Un espace numérique en libre accès (4 ordinateurs, 1 imprimante-scanner, Internet) sur les plages d'ouverture au public.
- Des permanences d'une quinzaine de partenaires sur différents champs :
 - Emploi, Insertion, Formation : Mission Locale, Tremplin Acemus, Pôle Emploi, Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique MDEDE.
 - Justice : Défenseur des droits, Conciliateur de justice.
 - Finances Publiques pour les impôts.
 - Famille : CAF (travailleurs sociaux).
 - Habitat - Urbanisme - Eau : STGS-Vendée Eau, Hatéis Habitat, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE.
 - Administrations : Conseil Départemental, Communauté de Communes Vie et Boulogne.

La Communauté de Communes y a affecté en 2020 un budget d'environ 80 000€ subventionné par l'Etat et les partenaires nationaux à hauteur de 30 000 € et avec une participation des partenaires locaux à hauteur de 27 000 €.

- **Une fréquentation en hausse constante**

Depuis sa création, la fréquentation s'est accrue et le rayonnement également : de 6 894 contacts en 2017 à 10 899 contacts en 2020 malgré la fermeture 2 mois pendant le 1er confinement.



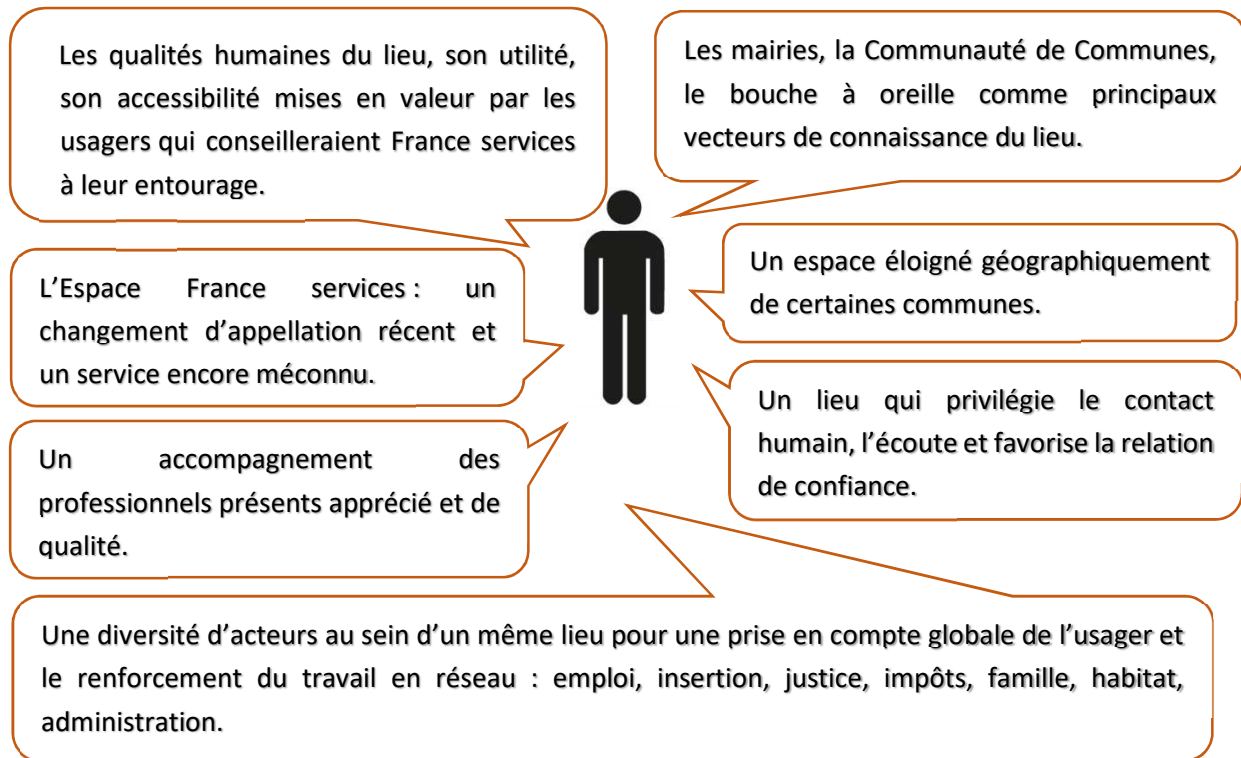
Rapport d'activité France services Vie et Boulogne - 2020

L'offre de services s'est développée :

- Davantage de partenaires.
- Un espace numérique plus grand (passage d'1 à 4 ordinateurs) avec une fréquentation multipliée par 2 entre 2019 et 2020 et par 8 depuis 2018.

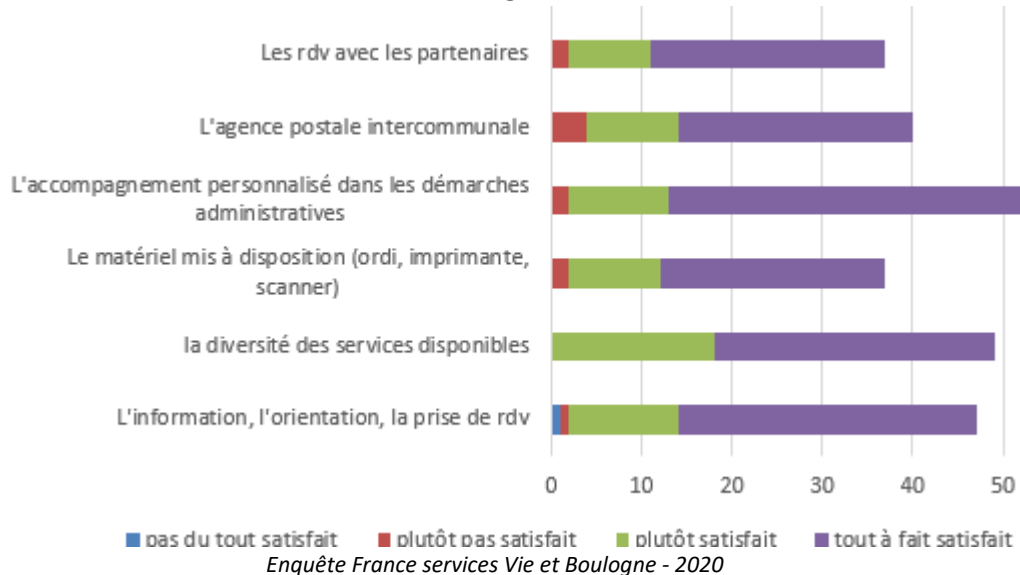
- Une augmentation des RDV d'accompagnement : de 51 RDV personnalisés en 2018 à 232 en 2020.

- **Des usagers et professionnels majoritairement satisfaits**⁶



Les répondants sont majoritairement satisfaits de la qualité de l'accueil et des services proposés.

Satisfaction des usagers sur l'offre de services



Sur notre territoire plutôt rural et éloigné de certains services basés sur la Roche sur Yon ou Challans et face à la dématérialisation croissante des opérateurs, l'Espace France services est un guichet physique de proximité pour de nombreuses démarches administratives de la vie quotidienne qui facilite la relation entre les usagers et les services publics.

⁶ **Expressions** des participants recueillies lors du groupe de travail « Accès aux services administratifs et démarches en ligne » - octobre 2020 et des usagers de France services à travers une enquête de satisfaction menée entre mi-novembre et mi-décembre 2020.

3.4 Des dispositifs en faveur de la mobilité pour accéder aux services

- **A l'échelle communale : les déplacements solidaires**

Les dispositifs de déplacement solidaire mis en place sur le territoire participent au maintien de la mobilité, mais contribuent également au lien social et à la lutte contre l'isolement, en complément de l'entraide en co-voiturage familial, amical ou de voisinage.

Portés par des communes et/ou des associations, les dispositifs proposent des services différents en fonction des souhaits et des spécificités locales : public visé, déplacements autorisés, zone géographique couverte, gratuité ou non...

L'objet de ces déplacements ne concerne pas exclusivement l'accès à des services administratifs.

Carte des dispositifs des déplacements solidaires



Recensement par commune pour la commission actions sociales – janvier 2021

Communes	Gestionnaire	Descriptif de l'offre
Beaufou	Mairie avec l'appui de bénévoles	- Depuis 2019 - Pour les plus de 60 ans - Payant ; dans un rayon de 30 km pour un rendez-vous administratifs, médical ou de courtoisie
Bellevigny	Mairie et l'association d'ainés	- Depuis 2017 - Pour les personnes âgées et fragiles - Service gratuit ; pour des rendez-vous médicaux, courses... - 1 véhicule de la mairie et des chauffeurs bénévoles
Le Poiré-sur-Vie	Centre social Solidavie	- Depuis 1998 - Pour les personnes en difficulté de mobilité, sous conditions de ressources pour les moins de 65 ans, pour les + 75 ans sans condition

		- Service payant
Saint-Denis-la-Chevasse	Mairie avec l'appui de bénévoles	- Déplacements solidaires pour tout public depuis mars 2019 - Service payant; dans un rayon de 50 km

- **A l'échelle intercommunale**

Actuellement, la Communauté de Communes propose un service de transport à la demande, pour tout motif, pour les personnes de 16 à 25 ans, ou de plus de 60 ans, les personnes à mobilité réduite, les bénéficiaires du RSA. Le fonctionnement par zone avec des circuits par journée et horaires fixes est contraignant et ne permet pas de répondre aux besoins des usagers.

Le service éducation routière anime des stages auprès des séniors pour prolonger leur autonomie en volant.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi LOM de 2019, la Communauté de Communes va prendre la compétence mobilité. Un plan de mobilité simplifiée va être élaboré : promotion de la mobilité durable (vélo, marche), développement d'actions en faveur du co-voiturage...

- **MOVEA mobilité**

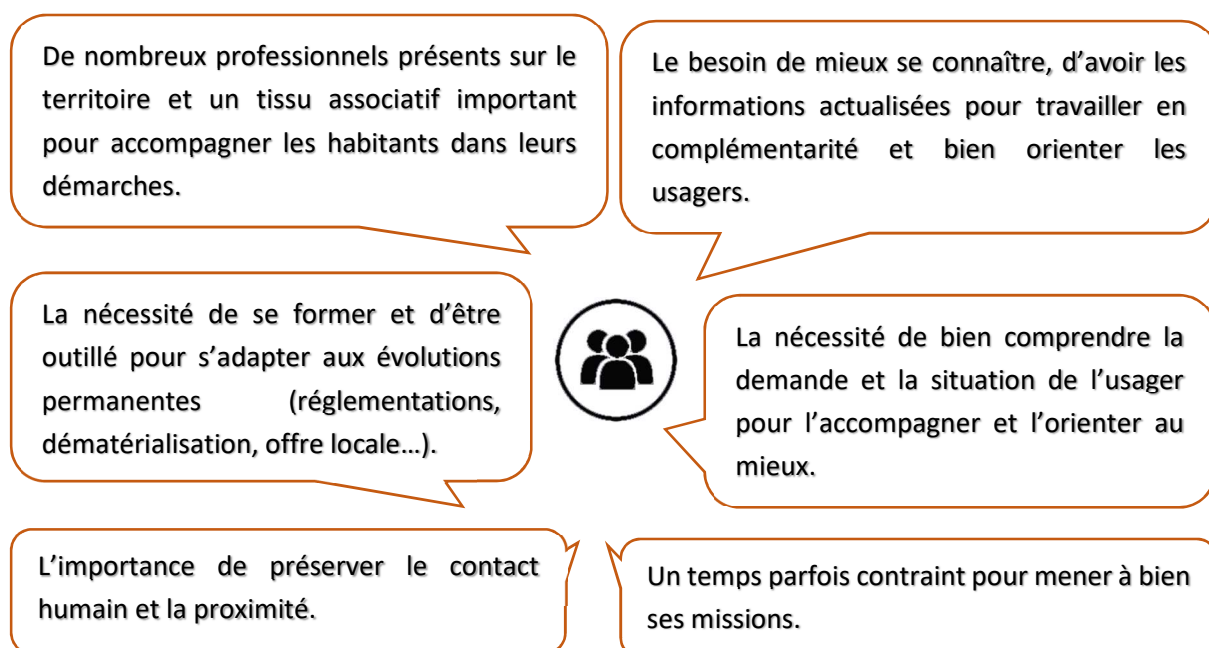


Impulsé et financé par le Conseil Départemental de la Vendée, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen, la Plateforme Mobilité en Vendée pour les Actifs MOVEA est pilotée par la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique MDEDE85.

Ce dispositif d'aides mobilisables et d'accompagnement se veut un levier pour solutionner des difficultés de mobilité dans le cadre de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

Sur Vie et Boulogne, toute personne en difficulté de mobilité peut être suivie par un conseiller lors de permanences à l'Espace France services à Palluau depuis septembre 2020.

3.5 Les constats identifiés par les professionnels et les bénévoles⁷



Le travail en réseau est initié. Il peut se mener localement à l'échelle d'une commune, à l'échelle d'une structure ou sur des champs spécifiques. Par exemple, l'Espace France services permet de réunir en un seul lieu de nombreux partenaires facilitant ainsi l'interconnaissance et l'orientation. Concernant l'aide alimentaire, des réunions régulières sont organisées entre la Communauté de Communes, les 3 structures et les travailleurs sociaux. Ces rencontres permettent d'échanger sur les constats, les pratiques et de tendre vers une harmonisation des fonctionnements pour plus d'équité sur le territoire.

⁷ **Expressions** des participants recueillies lors du groupe de travail « Accès aux services administratifs et démarches en ligne » composé d'élus, membres du Conseil de Développement, habitants, bénévoles et professionnels - octobre 2020

Synthèse du diagnostic

Accès aux services administratifs et démarches en ligne

L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

UNE MULTIPLICATION DE STRATES ET D'ACTEURS

- Offre de services administratifs **riche**
- Mais **pas toujours lisible**



UNE DÉMATÉRIALISATION CROISSANTE DES SERVICES ET DES DÉMARCHES

- **Accès facilité** pour les usagers équipés et autonomes : 24 h/24, en tout lieu
- Mais des **inégalités et une fracture numérique** accrues : 1/3 de la population manque de compétences numériques



DES RÉGLEMENTATIONS ET DES DÉMARCHES COMPLEXES

- Des situations de non-recours accentuées



UNE OFFRE D'ACCÈS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUX OUTILS NUMÉRIQUES VARIÉE ET DE PROXIMITÉ

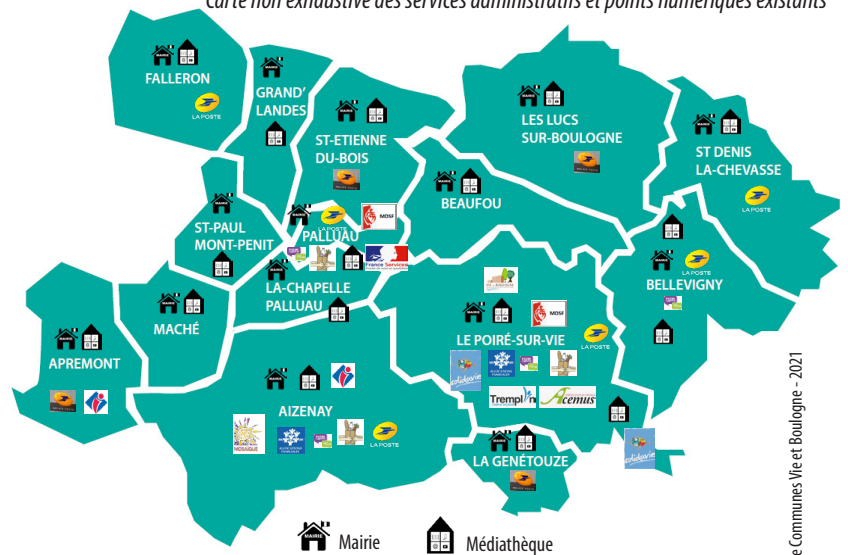
UN MAILLAGE TERRITORIAL VARIÉ DE SERVICES DE PROXIMITÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

- **Mairie** : 1^{er} lieu d'accueil et d'information reconnu par les habitants
- Médiathèques, centre sociaux
- Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille
- Mission Locale
- CAF
- Tremplin Acemus...

L'ESPACE FRANCE SERVICES À PALLUAU

- **Guichet unique** pour obtenir des **informations**, **accéder** à un ordinateur et internet, **rencontrer** des partenaires, **être accompagné** dans ses démarches administratives et numériques
- Emploi, retraite, santé, accès aux droits, social, documents officiels, logement, impôts...
- Une fréquentation **en hausse** : de 6 894 contacts en 2017 à 10 899 en 2020

Carte non exhaustive des services administratifs et points numériques existants



Convention Territoriale Globale - Communauté de Communes Vie et Boulogne - 2021

DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

- Déplacements solidaires, plateforme mobilité Vendée MOVEA pour les actifs...

LES BESOINS DES HABITANTS

AVOIR CONNAISSANCE DES SERVICES EXISTANTS

- Savoir qui fait quoi
- Être bien informé et orienté
- Enjeu en termes de communication

ACCÉDER AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUX DÉMARCHES EN LIGNE

- Enjeu sur le maillage géographique des services, la mobilité, les horaires d'ouverture, le numérique, les freins psychologiques

BÉNÉFICIER DES SERVICES

- Enjeu en termes d'accompagnement humain, de confidentialité, de fiabilité et de délais de réponse



LES CONSTATS ET ATTENTES DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

- **Nombreux professionnels et tissu associatif important** sur le territoire pour accompagner les habitants dans leurs démarches
- Besoin de **mieux se connaître**, d'avoir les informations actualisées pour travailler en complémentarité et orienter efficacement les usagers
- Nécessité de préserver un contact humain et une proximité
- Besoin de moyens humains et matériels adaptés, de temps de formation

